

OMPI



A/41/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 juillet 2005

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante et unième série de réunions
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2004

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé "rapport") constitue le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour l'année 2004 et a été établi dans le cadre de la programmation et de la préparation du budget de l'OMPI axées sur les résultats.
2. Ce rapport a été établi compte tenu des critères définis dans le programme et budget pour 2004-2005 (document WO/PBC/7/2) approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées de l'OMPI") en septembre 2003.
3. Ce rapport présente une évaluation de l'exécution des programmes de l'OMPI pendant l'année 2004 par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés pour cet exercice biennal. La II^e partie récapitule les progrès accomplis en 2004 dans le sens de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, en fonction des résultats atteints au niveau des programmes principaux. La III^e partie rend compte de manière séquentielle des programmes principaux 02 à 13, avec des évaluations des *résultats obtenus* au niveau des différents sous-programmes correspondants, suivies de tableaux récapitulant les données relatives aux *indicateurs d'exécution*.
4. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste de sigles. L'annexe II contient un index.

II. RESUME DES PROGRES ACCOMPLIS EN 2004 VERS LA REALISATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

5. La vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI (document A/40/3) pour le moyen terme, approuvée par les assemblées des états membres de l'OMPI en septembre 1999, définit les grands principes de l'exécution des travaux de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

6. Les objectifs stratégiques de l'OMPI doivent être replacés dans le contexte plus large de la Déclaration du millénaire pour le développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, qui inscrit les huit objectifs de développement pour le millénaire au cœur du programme de la communauté mondiale. L'OMPI ne doute pas que, en coopération avec ses États membres et d'autres parties prenantes, des contributions importantes pourront être apportées à la réalisation de ces objectifs, la propriété intellectuelle étant de plus en plus considérée comme un moteur du développement économique et social, qui est un préalable à la réalisation de beaucoup de ces objectifs.

7. Les principaux résultats obtenus et progrès accomplis en 2004 vers la réalisation des objectifs biennaux sont récapitulés ci-après, dans le cadre des secteurs stratégiques suivants :

- création d'une culture de la propriété intellectuelle;
- protection de la propriété intellectuelle et développement du système de la propriété intellectuelle; et
- renforcement de l'efficacité du Secrétariat.

8. En raison des contraintes budgétaires rencontrées tout au long de 2004, plusieurs activités n'ont pas été exécutées de la manière prévue, ce qui a retardé la réalisation de certains résultats escomptés.

CRÉATION D'UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9. Les relations extérieures de l'OMPI avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont gagné en portée et en intensité. La communauté internationale a confirmé le rôle particulier de l'OMPI au sein du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet créé par le Secrétaire général de l'ONU pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information prévu à Tunis en novembre 2005. Un forum en ligne de l'OMPI consacré à la société de l'information sera relié au site Web du sommet.

10. Les travaux relatifs au développement et à l'amélioration des activités de sensibilisation de l'OMPI et des activités conjointes visant à promouvoir la connaissance de la propriété intellectuelle dans les États membres ont été considérablement étoffés. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, plus de 60 États membres ont mis en œuvre des activités de sensibilisation.

11. En 2004, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est attaché à associer un large éventail de parties prenantes à ses travaux. Plusieurs mesures concrètes ont été prises pour

renforcer la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) accréditées représentant les communautés autochtones et locales, ainsi que pour élargir les procédures visant à sensibiliser le public et à recueillir des commentaires.

12. En direction des petites et moyennes entreprises (PME), l'OMPI et le Centre du commerce international (CCI) ont conjointement publié deux guides pratiques sur la propriété intellectuelle, qui donnent des renseignements concrets sur les moyens de répondre aux questions de propriété intellectuelle auxquelles sont généralement confrontés les exportateurs et sur les moyens de gérer et de commercialiser de manière fructueuse les actifs de propriété intellectuelle des artisans, des chefs de petites entreprises et des artistes du domaine visuel. Parmi d'autres activités, on citera un atelier organisé en mai 2004 par l'OMPI et l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement des entreprises. Il s'agissait du deuxième programme de formation organisé en commun par l'OMPI et la WASME.

13. Par ailleurs, l'OMPI a publié le deuxième d'une nouvelle série de guides de l'OMPI sur le thème de la propriété intellectuelle au service des entreprises.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14. En 2004, 61 instruments d'adhésion ou de ratification de traités administrés par l'OMPI ont été déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

15. En 2004, la République arabe syrienne et les Maldives ont adhéré à la Convention instituant l'OMPI, portant le nombre total d'États membres de l'OMPI à 181 au 31 décembre 2004.

La propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore

16. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est réuni en mars et novembre 2004, suite au renouvellement de son mandat par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2003. Le nouveau mandat n'exclut aucun résultat pour les travaux de l'IGC, et évoque la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments internationaux dans ce domaine.

17. L'IGC est convenu d'élaborer les éléments de base pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et a passé en revue en série de projets de dispositions définissant des objectifs de politique générale et de principes fondamentaux pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. Il est également convenu d'une procédure pour faire progresser ses travaux de fond en mettant en place une procédure de commentaires intersessions sur les propositions existantes afin de compléter les nombreuses observations et propositions de modification présentées au cours des sessions du comité. Le nombre d'ONG spécialement accréditées auprès de l'IGC a été porté à plus de 100 en 2004. La plupart de ces observateurs représentent des communautés autochtones et locales.

18. Suite à une invitation de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) tendant à ce que l'OMPI examine de manière plus approfondie les questions relatives aux exigences de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, l'Assemblée générale, en septembre 2004, est convenue d'un programme de travail détaillé pour l'élaboration d'une nouvelle contribution aux travaux de la CDB. La contribution de l'OMPI s'inspirerait des propositions des États membres et serait examinée par l'IGC en juin 2005.

19. Le 1^{er} novembre 2004, l'OMPI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé une étude pour délimiter et explorer le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui s'y rapportent. Cette étude a été présentée à la Réunion ministérielle de la septième réunion de la Conférence des Parties à la CDB tenue à Kuala Lumpur en février 2004 et à l'IGC en novembre 2004. Elle s'inscrivait dans une série de publications et d'études comprenant des études de cas, des brochures d'information générale et d'analyse globale de la protection des expressions culturelles traditionnelles.

Application des droits

20. À sa session tenue à Genève du 28 au 30 juin 2004, le Comité consultatif sur l'application des droits a passé en revue le rôle du pouvoir judiciaire, des autorités parajudiciaires et du ministère public dans les activités d'application des droits, les analogies entre les systèmes juridiques de droit civil et de common law, les procédures administratives d'application des droits de propriété intellectuelle, les procédures et les sanctions pénales et différentes expériences nationales. Compte tenu du rôle central du pouvoir judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle, le comité est convenu de l'importance mondiale de la formation judiciaire continue et de la spécialisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de sensibiliser les autorités judiciaires de tous niveaux aux questions d'application des droits de propriété intellectuelle. Il a été convenu que, à sa prochaine session, en juin 2005, le comité traiterait des questions d'éducation et de sensibilisation, y compris la formation, dans tous les secteurs de l'application des droits, en particulier dans les domaines de préoccupations communs. En septembre 2004, l'Assemblée générale de l'OMPI a passé en revue le rôle du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits et l'a encouragé à poursuivre ses travaux.

Règlement extrajudiciaire des litiges

21. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a produit et diffusé des informations sur les possibilités en matière de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, y compris une brochure décrivant la procédure d'arbitrage de l'OMPI et la contribution de l'arbitrage à l'efficacité des transactions de propriété intellectuelle. Il a également publié une nouvelle édition de son guide de l'arbitrage de l'OMPI et a participé à l'élaboration d'une nouvelle publication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'arbitrage et la médiation de l'OMPI.

Classifications

22. En 2004, l'Arménie et la République arabe syrienne ont adhéré à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le nombre total d'États contractants était de 74 le 31 décembre 2004.

23. En 2004, l'Arménie a adhéré à l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Le nombre total d'États contractants était de 20 au 31 décembre 2004.

24. En 2004, la Belgique a adhéré à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le nombre total d'États contractants était de 44 le 31 décembre 2004.

25. En 2004, l'Arménie a adhéré à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. Le nombre total d'États contractants était de 55 le 31 décembre 2004.

26. Lors de ses deux sessions tenues en février et en octobre 2004, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé un certain nombre de modifications recommandées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB dans le cadre de la réforme de la classification. Ces modifications seront incorporées dans la huitième édition de la CIB à publier en 2005.

Information en matière de propriété industrielle

27. À sa session de janvier 2004, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a adopté des modifications des normes de l'OMPI facilitant l'accès à l'information disponible au public en matière de propriété industrielle liée à la délivrance de brevets, de marques et des dessins et modèles industriels et l'utilisation de cette information. Les normes OMPI ci-après ont été révisées : norme ST.10/C de l'OMPI relative aux données bibliographiques des documents de brevet, en particulier la présentation des numéros des demandes établissant une priorité et norme ST.80 relative aux données bibliographiques des dessins et modèles industriels pour la mise en œuvre de l'Acte de La Haye de 1999 concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Les délégués ont également passé en revue les progrès accomplis dans l'élaboration des propositions tendant à la révision des normes de l'OMPI relatives aux marques pour la gestion électronique des éléments figuratifs des marques et d'une norme XML (eXtensible Markup Language) pour le traitement extérieur et l'échange électroniques des données relatives aux marques. Une équipe d'experts chargée de renouveler le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle a également été créée.

a) Systèmes et services mondiaux de protection

Brevets

28. En 2004, Saint-Marin a adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Au 31 décembre 2004, le nombre total d'États contractants était de 124, dont 69 pays en développement, soit 56%.

29. À la fin de 2004, le PCT a célébré le dépôt de la millionième demande selon le PCT. Le taux d'accroissement des demandes déposées selon le PCT a été particulièrement élevé au cours des huit dernières années. Alors qu'il a fallu 18 ans depuis le début des opérations du PCT, en 1978, pour atteindre 250 000 demandes, il n'en a fallu que quatre pour parvenir à 500 000, et quatre années supplémentaires pour arriver à un million.

30. Au cours de la seule année 2004, le chiffre record de 122 898 dépôts a été atteint, soit une augmentation de 11,5% par rapport à 2003. Le nombre total de demandes émanant des 10 principaux pays en développement s'est élevé à 7268, contre 5861 en 2003.
31. Le dépôt électronique des demandes internationales de brevet a été mis à la disposition des déposants le 12 février 2004. En 2004, quelque 14% des demandes PCT ont été déposées sous forme entièrement électronique.
32. La nouvelle application E-Pdoc du Bureau international concernant les documents de priorité sous forme électronique a aussi été lancée en 2004, permettant au Bureau international de recevoir, traiter et communiquer les documents de priorité soumis sous forme électronique.
33. Le 1^{er} janvier 2004, sont entrées en vigueur des modifications du règlement d'exécution du PCT qui ont apporté un certain nombre de changements au système du PCT, dont un nouveau système de désignation automatique, un nouveau système amélioré de recherche internationale et d'examen préliminaire international, un nouveau délai pour le dépôt de la demande d'examen préliminaire international, des prescriptions assouplies en matière de signatures et des nouveautés dans les taxes du PCT.
34. Avec effet à compter du 26 juillet 2004, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a été désigné comme administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international. À la fin de 2004, 11 offices agissaient en fonction d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international.
35. En septembre 2004, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2005, concernant la simplification de la procédure de contestation en cas de défaut d'unité de l'invention, la remise de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen, ainsi que des rectifications et des modifications découlant d'autres modifications déjà adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002. Elle a également pris note des progrès accomplis dans la réforme du PCT et de l'état d'avancement des systèmes informatiques du PCT, concernant notamment le traitement électronique des demandes internationales selon le PCT. Les États membres ont en outre passé en revue les initiatives récentes de l'OMPI visant à améliorer la collecte et la publication de statistiques de propriété industrielle afin de renforcer l'accès aux statistiques en matière de brevets et l'utilité de ces statistiques.

Marques

36. L'année 2004 a vu un accroissement important du nombre de parties au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole de Madrid"), avec le dépôt par le Conseil de l'Union européenne, le 1^{er} juillet 2004, de l'instrument d'adhésion de la Communauté européenne à ce traité. En outre, le Kirghizistan, la Namibie et la République arabe syrienne ont adhéré au Protocole de Madrid en 2004, portant le nombre total de Parties contractantes de cet instrument à 66 au 31 décembre 2004.
37. L'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid a pris effet le 1^{er} octobre 2004 et marque la première signature d'un traité administré par l'OMPI par la Communauté européenne et la première adhésion d'une organisation intergouvernementale à

un traité administré par l'OMPI. La Communauté européenne est devenue le 77^e membre de l'Union de Madrid. Le lien qui en découle entre le système international et le système de la marque communautaire signifie que les propriétaires de marques des pays parties au Protocole de Madrid peuvent désigner la Communauté européenne dans leurs demandes d'enregistrement de marques. Ils pourront également utiliser une demande d'enregistrement de marques déposée ou enregistrée auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) comme base pour le dépôt d'une demande internationale selon le Protocole de Madrid.

38. En 2004, la Namibie et la République arabe syrienne ont adhéré à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le nombre total d'États contractants de l'Arrangement de Madrid était de 56 au 31 décembre 2004.

39. L'utilisation du système d'enregistrement international des marques a atteint un niveau record en 2004, avec la réception de 29 482 demandes d'enregistrement international, soit une augmentation de 23,5% par rapport à 2003. À la fin de 2004, quelque 424 000 enregistrements internationaux de marques appartenant à 138 280 propriétaires différents étaient en vigueur au registre international. Ces enregistrements internationaux représentaient l'équivalent de quelque cinq millions d'enregistrements nationaux, étant donné que, en moyenne, chaque enregistrement international produit ses effets dans une douzaine de pays désignés.

40. Suite à l'adoption par l'Assemblée de l'Union de Madrid, en 2003, de l'espagnol comme langue de travail du Protocole de Madrid, les utilisateurs de système international des marques peuvent, depuis le 1^{er} avril 2004, déposer leurs demandes en espagnol, outre le français et l'anglais.

Appellations d'origine

41. En 2004, la Géorgie et la République populaire démocratique de Corée ont adhéré à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Le nombre total d'États contractants était de 22 au 31 décembre 2004.

42. En 2004, cinq nouvelles demandes internationales ont été reçues par le Bureau international, portant à 854 le nombre total d'appellations d'origine enregistrées en vertu du système de Lisbonne, dont 781 étaient toujours en vigueur.

43. Des progrès ont également été réalisés dans la constitution d'une base de données électronique des appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne. Cette base de données devrait être publiée en ligne ("Lisbon Express") au début de 2002.

Dessins et modèles industriels

44. En 2004, la Croatie et le Niger ont adhéré à l'Acte de La Haye de 1960 et à l'Acte complémentaire de Stockholm. Le nombre total d'États contractants (Acte de La Haye) était de 31 au 31 décembre 2004.

45. En 2004, la Croatie, l'Égypte, la Hongrie, la Namibie et la Turquie ont adhéré à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le nombre total d'États contractants était de 16 au 31 décembre 2004. Cet acte, qui est entré en vigueur le 23 décembre 2003, a pris effet le 1^{er} avril 2004.

46. En 2004, le Bureau international a reçu 1376 demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, 1415 enregistrements et 3591 renouvellements, soit une diminution de 37,0, 42,8 et 3,7% respectivement par rapport à 2003. Ce recul est imputable à l'entrée en service du système d'enregistrement des dessins et modèles de la Communauté européenne en avril 2003.

47. Une conférence internationale de deux jours sur les dessins et modèles s'est tenue en mai 2004 à Venise. Cette conférence a permis d'échanger des vues sur l'importance stratégique de la protection internationale des dessins et modèles pour les entreprises de ce secteur. Elle a également été l'occasion d'explorer les moyens d'utiliser plus efficacement le système de La Haye pour la protection internationale des dessins et modèles industriels.

Noms de domaine

48. En 2004, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de 1179 litiges relatifs à des noms de domaine en vertu des Principes directeurs concernant le règlement extrajudiciaire des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), soit une augmentation de 6,6% par rapport à 2003. La plupart de ces litiges portaient sur des domaines internationaux, le domaine .com représentant plus de 80% des noms en cause. Toutefois, en 2004, le Centre a également été saisi de 70 litiges relatifs à des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD), soit une augmentation de 37% par rapport à l'année précédente. Le Centre assure désormais des services de règlement des litiges dans 43 ccTLD, avec notamment l'adjonction en 2004 des domaines .ch (Suisse), .fr (France) et .ir (Iran), auxquels le Centre a également fourni des services consultatifs et une assistance dans l'élaboration de politiques de règlement des litiges.

b) Développement du droit international de la propriété intellectuelle

49. En 2004, Andorre et le Pakistan ont adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le nombre total d'États contractants était de 168 le 31 décembre 2004.

Droit des brevets

50. En 2004, la Croatie et le Danemark ont adhéré au traité sur le droit des brevets (PLT). Le nombre total d'États contractants était de neuf au 31 décembre 2004. Le Traité sur le droit des brevets est entré en vigueur le 28 avril 2005.

51. À sa dixième session, tenue en mai 2004, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a poursuivi ses délibérations sur les dispositions du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et les moyens de rapprocher certaines notions du droit matériel des brevets. Si l'importance que revêt la poursuite des travaux au sein du SCP a été largement reconnue, les États membres ont exprimé des vues différentes sur les détails du programme de

travail. Au cours de l'examen de cette question par l'Assemblée générale en septembre 2004, il a été décidé que le directeur général devrait déterminer les dates de la prochaine session du SCP à l'issue de consultations informelles.

52. En 2004, l'Arménie et la Tunisie ont adhéré au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes. Le nombre total d'États contractants était de 60 le 31 décembre 2004.

Droit des marques

53. En 2004, la République islamique d'Iran a adhéré à l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. Le nombre total d'États contractants était de 34 au 31 décembre 2004.

54. En 2004, l'Allemagne, la Belgique et la Turquie ont ratifié le Traité sur le droit des marques (TLT). Le nombre total d'États contractants était de 33 au 31 décembre 2003.

55. Au cours de leurs assemblées tenues en septembre 2004, les États membres de l'OMPI ont décidé de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT), qui actualisera le traité existant en alignant ses procédures sur le progrès technique. La conférence diplomatique se tiendra en mars 2006. Deux nouvelles sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et une réunion préparatoire se tiendront avant la conférence afin de poursuivre les travaux sur les questions en suspens. La révision du TLT vise à inclure dans le traité des dispositions relatives au dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et des communications y relatives, ainsi que des dispositions concernant l'inscription des licences de marques, des mesures de sursis en cas d'inobservation d'un délai et la création d'une assemblée des parties contractantes afin de permettre l'actualisation des dispositions administratives régies par le traité.

56. Les délégués qui ont participé aux sessions du SCT tenues en avril et octobre 2004 ont réalisé d'importants progrès dans la mise au point des textes juridiques en vue de l'établissement d'un TLT révisé. Le SCT est parvenu à un consensus sur une série d'articles et de règles, concernant notamment les marques auxquelles le traité s'applique, les questions relatives aux communications, les mesures en cas d'inobservation d'un délai, la durée et le renouvellement de l'enregistrement et les questions relatives aux requêtes en inscription, en modification ou en radiation d'une licence.

57. Le SCT a également passé en revue et débattu une synthèse provisoire des réponses données par les États membres à un questionnaire sur le droit et la pratique en matière de marques. Ce questionnaire avait été distribué aux membres du SCT en août 2003. La version finale des réponses sera soumise au SCT. Ce document pourrait servir de base aux travaux futurs du comité permanent.

58. En ce qui concerne les indications géographiques, à sa session d'octobre 2004, le SCT a examiné la question de l'enregistrement abusif d'indications géographiques en tant que noms de domaine de l'Internet. Sans entrer dans une discussion de fond, le SCT a décidé de maintenir ce point à son programme de travail à moyen terme.

59. En ce qui concerne la protection des emblèmes d'états, une base de données intitulée "Article 6ter Express" a été lancée en 2004, en tant que dernière adjonction à la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI). Cette base de données offre une fonction gratuite de recherche en ligne de tous les signes et emblèmes actuellement protégés en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Elle contient au total 1204 signes protégés.

Droit d'auteur

60. En 2004, Andorre, le Bhoutan, les Émirats arabes unis, l'Irlande, la République arabe syrienne et le Viet Nam ont adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Le nombre total d'États contractants était de 157 le 31 décembre 2004.

61. En 2004, Andorre, les Émirats arabes unis et la Turquie ont adhéré à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Le nombre total d'États contractants était de 79 le 31 décembre 2004.

62. En 2004, l'Arménie, le Botswana, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Kazakhstan et la République de Corée ont adhéré au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT). Le nombre total d'États contractants était de 50 le 31 décembre 2004.

63. En 2004, l'Arménie, le Botswana, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, l'Indonésie, la Jordanie et le Kazakhstan ont adhéré au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Le nombre total d'États contractants était de 48 le 31 décembre 2004.

64. Les délégués ayant participé à la session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes tenue en novembre 2004 ont réalisé d'importants progrès vers la mise à jour des normes de propriété intellectuelle pour les organismes de radiodiffusion, en réduisant les différences sur des questions clés contenues dans un texte de synthèse révisé de projets de dispositions de traité. Ils ont également milité en faveur d'une accélération des travaux devant mener à la conclusion du traité. Des réunions consultatives régionales seront organisées par le Secrétariat à la demande des États membres. Une deuxième version révisée du texte de synthèse ainsi qu'un document de travail seront en outre établis par le président du SCCR pour déterminer si la protection doit être étendue aux diffuseurs sur le Web et selon quelles modalités. Un consensus est également recherché quant à la portée et à la durée des droits prévus par le traité.

65. La question de la protection des bases de données non originales a été examinée par le SCCR à sa session de juin 2004 et il a été décidé d'y revenir au second semestre de 2005.

66. À leurs assemblées tenues en septembre 2004, les États membres de l'OMPI ont passé en revue l'état d'avancement des consultations sur les questions en suspens relatives à la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. Plusieurs pays ont instamment demandé que ces questions soient réglées sans attendre afin de permettre l'élaboration du nouveau traité. Les États membres sont convenus de maintenir la question à l'examen lors de leurs sessions annuelles de 2005. Avant la session du SCCR tenue en novembre 2004, une

séance d'information sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles a été organisée. De nombreuses délégations et de nombreux représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont exprimé leur volonté de régler les questions laissées en suspens par la conférence diplomatique de décembre 2000 sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

Noms de domaine

67. En septembre 2004, les participants des assemblées des États membres de l'OMPI ont été informés de la suite donnée aux recommandations formulées par les États membres en 2003 concernant les noms de domaine de l'Internet correspondant à des désignations qui sont des noms ou sigles d'organisations intergouvernementales ou des noms de pays. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) envisageait d'élargir la portée des principes UDRP afin de protéger ces désignations.

c) Coopération pour le développement

68. En septembre 2004, l'Assemblée générale de l'OMPI est convenue de poursuivre l'examen d'une proposition initialement présentée par un groupe de pays en développement pour renforcer la dimension développement de toutes les activités de l'OMPI, dans le cadre de réunions intergouvernementales intersessions à organiser en 2005. Ces réunions seraient également ouvertes aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées par l'OMPI. Un rapport sur ces questions serait présenté à l'Assemblée générale en 2005 pour examen.

69. Lors des assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre 2004, le Gouvernement singapourien s'est officiellement offert d'accueillir un bureau de liaison de l'OMPI.

70. Un accord d'établissement d'un fonds fiduciaire entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) destiné à intensifier la coopération entre les deux organisations et à renforcer le système de la propriété intellectuelle pour les pays en développement et les pays les moins avancés a été conclu au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le KIPO s'est engagé à verser un milliards de wons (environ un million de francs suisses) en faveur de ces activités. En vertu de cet arrangement, le KIPO et l'OMPI mettront conjointement à la disposition des autres offices qui reçoivent des demandes internationales de brevet selon le PCT un logiciel qui facilitera la gestion de ces demandes sous forme électronique et sur papier. Ce système, appelé "PCT-Receiving Office Administration (PCT-ROAD)" devrait être installé au premier semestre de 2005. Une fois le système PCT-ROAD complètement installé, tous les offices de propriété intellectuelle pourront le télécharger gratuitement sur les sites Web de l'OMPI et du KIPO.

71. Un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) a été signé en juillet 2004. Ce mémorandum d'accord prévoit une importante contribution financière en faveur de projets visant la région de l'Amérique latine, par exemple : une initiative commune de l'OMPI, de l'OEPM et de l'Office européen des brevets (OEB), connue sous le nom de LATIPAT, visant à permettre la publication électronique des données relatives aux demandes de brevet provenant des pays d'Amérique latine et une initiative de coopération entre l'OMPI, l'OEPM, l'OEB et les pays de l'Isthme centraméricain

pour harmoniser et rationaliser les procédures en matière de brevet dans la région. Ces activités devraient déboucher sur un manuel pratique définissant des critères unifiés à l'intention des examinateurs de brevets et des utilisateurs du système des brevets en vue de favoriser une vision commune des procédures de délivrance des brevets dans les pays concernés. D'autres activités consisteront en un programme de formation à l'intention des juges de la région et en la promotion de l'utilisation du PCT, ainsi qu'en une traduction en espagnol du niveau élevé de la CIB.

72. Une conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle et les pays les moins avancés (PMA) a été organisée avec le concours du Gouvernement de la République de Corée en octobre 2004 à Séoul. La Déclaration ministérielle de Séoul souligne les problèmes particuliers rencontrés par les PMA, en particulier la pénurie de ressources et la faiblesse de l'infrastructure de propriété intellectuelle en dépit de leurs efforts pour bâtir des institutions nationales dans ce domaine. Elle souligne également que la création, la protection, la gestion et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle contribueraient au développement économique en facilitant le transfert de technologie et en créant de l'emploi et de la richesse. La déclaration réaffirme en outre l'importance cruciale et l'intérêt d'améliorer le cadre institutionnel et politique pour la modernisation et le développement de systèmes et d'institutions de propriété intellectuelle dans les PMA.

73. Conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en mai 2001, des progrès ont été réalisés concernant l'obtention de résultats concrets par les PMA. En décembre 2004, 48 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA bénéficiaient d'un matériel informatique neuf et de services de connexion à l'Internet. Dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles ou expressions du folklore, l'assistance de l'OMPI a porté notamment sur l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Cela a permis aux responsables de l'élaboration des politiques et des lois de prendre des décisions cruciales sur la préservation, la protection et la promotion de cet aspect du patrimoine national et communautaire.

74. L'OMPI et l'Université des Nations Unies (UNU) ont signé en juillet 2004 un mémorandum d'accord pour œuvrer de concert à la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la mise en évidence du lien entre la propriété intellectuelle et des secteurs tels que le développement économique, le commerce international et l'environnement. Le renforcement de la recherche, de l'enseignement et de la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle fait partie des secteurs coopération.

75. La mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et dans les pays en transition aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation efficaces du système de propriété intellectuelle s'est poursuivie dans le cadre des activités de l'Académie mondiale de l'OMPI. Les travaux ont débuté sur les quatre cours avancés d'enseignement à distance en ligne ci-après : protection des obtentions végétales, artisanat et arts visuels (à l'intention des PME) et règlement des litiges de propriété intellectuelle (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI). En 2004, 5942 étudiants au total ont suivi les cours en ligne d'enseignement à distance, dont 84% ont achevé le cours général DL-101 sur la propriété intellectuelle. Quelque 169 fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition ont suivi le programme de formation des cadres. L'organisation de manifestations de haut niveau a

continué de renforcer les connaissances et les compétences des décideurs, conseillers et autres hauts fonctionnaires en matière d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles orientations de propriété intellectuelle.

76. Une importante contribution a été apportée au renforcement et à l'utilisation effective des systèmes de propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie. Plusieurs pays de la région ayant adhéré à l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 et d'autres étant candidats à l'adhésion, l'OMPI a intensifié sa coordination avec l'Union européenne pour l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle.

77. L'assistance à l'automatisation, la fourniture d'avis juridiques et l'appui aux organismes de gestion collective du droit d'auteur dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition se sont poursuivis en 2004, contribuant aux résultats suivants : amélioration de l'efficacité des organismes et institutions de propriété intellectuelle; amélioration des services rendus à leurs membres, aux utilisateurs et au grand public; et alignement de la législation nationale sur les normes internationales.

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SECRÉTARIAT

78. L'accent a continué de porter sur le renforcement de l'efficacité du Secrétariat et la réduction des dépenses de fonctionnement globales grâce à des mesures de réduction des coûts. À cet effet, il a été fait davantage usage des techniques de l'information, la rationalisation des procédures administratives s'est poursuivie et des économies ont été réalisées dans les services administratifs et d'appui.

79. Les négociations avec les compagnies aériennes ont permis d'obtenir d'importantes réductions dans les dépenses liées aux voyages, qui ont diminué d'environ 1,9 million de francs suisses par rapport à 2003. Les frais de télécommunication à partir des téléphones fixes et mobiles ont diminué de 14% par rapport à 2003 et les coûts d'impression ont été réduits grâce à la spécialisation de l'imprimerie interne et à la production accrue de documents sur CD et DVD.

80. D'autres économies importantes ont été réalisées sur les locaux à usage de bureaux loués. Au début de 2004, les baux existants ont été révisés afin de réduire les coûts de location et d'entretien des bureaux. En 2004, le montant des loyers et des charges s'est établi à 15 278 513 francs suisses, soit une réduction de quelque 11% par rapport à 2003.

81. En ce qui concerne les locaux à usage de bureaux, une étude a été entreprise à la demande de l'OMPI en vue d'établir une nouvelle version du projet relatif à la nouvelle construction offrant des fonctions similaires à un moindre coût. Suite à cette étude, le budget du projet a été ramené à 125,5 millions de francs suisses.

82. Cette année a également vu l'achèvement du système de gestion de l'information administrative (AIMS), qui a accru l'efficacité des opérations financières de l'OMPI. De nouveaux outils informatiques, notamment des bases de données terminologiques, ont également été installés au Service linguistique, entraînant une hausse de la productivité globale. La rationalisation des systèmes administratifs des ressources humaines s'est poursuivie, débouchant notamment sur une plus grande efficacité dans la réponse aux besoins en personnel de l'Organisation grâce au redéploiement.

83. La maîtrise des coûts est restée au centre des activités informatiques de l'OMPI en 2004, entraînant d'importantes économies. Il est toutefois devenu évident qu'une telle réduction des dépenses n'était pas viable à long terme dans la mesure où elle ne permet pas le remplacement de l'infrastructure informatique de base, qui doit être renouvelée.

84. En 2004, le dernier grand projet relatif aux techniques de l'information, le système AIMS, est entré en service. La majorité des grandes initiatives prises par l'OMPI dans le domaine informatique au cours des six dernières années sont à présent opérationnelles.

III. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME A MI-PARCOURS DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL

PROGRAMME PRINCIPAL 02 - Direction générale

85. Ce programme vise à donner au directeur général les informations, les analyses et les avis juridiques et de politique générale nécessaires à la direction, à la gestion et à la mise en œuvre des activités de l'OMPI, tout en relevant les défis de l'économie fondée sur le savoir, dans laquelle les questions de propriété intellectuelle sont cruciales pour l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales.

86. Au titre du sous-programme 2.1 (Cabinet du directeur général), un appui a été apporté au directeur général sur une base quotidienne, alors que le sous-programme 2.2 (Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures) a fourni le cadre consultatif dans lequel le directeur général a reçu des renseignements et des avis généraux de sources internes et externes, y compris sur les questions de supervision.

87. Le suivi et l'analyse des tendances de propriété intellectuelle guidant l'orientation stratégique de l'OMPI, la coordination politique interne, la planification et le contrôle budgétaires et les avis juridiques sont restés au cœur du sous-programme 2.3 (Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques).

88. Le renforcement des contacts, de la coordination et de la coopération de l'OMPI avec les milieux internationaux de la propriété intellectuelle, les organismes du système des Nations Unies et les institutions de la Communauté européenne a été assuré dans le cadre du sous-programme 2.4 (Bureaux de liaison et coordination extérieure).

Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général

OBJECTIF : Fournir au directeur général l'appui administratif nécessaire.

Résultat escompté : Fonctionnement performant du Cabinet du directeur général.

89. L'appui administratif assuré quotidiennement au directeur général a favorisé le bon fonctionnement des décisions prises par le directeur général. Cet appui comprenait notamment les éléments suivants : établissement de la correspondance avec les

gouvernements des États membres, des organisations régionales, des ONG et d'autres institutions, ainsi qu'avec des personnalités; rédaction de discours et de déclarations et préparation de documents; services du protocole; synthèse des contributions de fond des chefs de programme; coordination du secrétariat des assemblées et conférences des États membres, et fourniture d'un appui organique au Groupe de la haute direction et suivi de ses décisions.

90. En 2004, le directeur général a entrepris quatre missions à l'étranger et a reçu 210 visites de représentants d'États membres, dont des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales, dont la Division du protocole a assuré la bonne exécution sur le plan logistique.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information de la part du directeur général :

n.d.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.1 en 2004 : 1 483

Sous-programme 02.2 - Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures

OBJECTIF : Conseiller le directeur général en ce qui concerne les orientations de politique générale, les relations extérieures et la direction de l'OMPI.

Résultat escompté : Fourniture en temps voulu au directeur général des conseils les plus judicieux en matière de politique générale.

91. Les conseils de politique générale fournis au directeur général ont consisté en des informations et des analyses visant à s'assurer la direction exécutive générale de l'OMPI soit à même de répondre rapidement et efficacement aux besoins de la communauté et du système de la propriété intellectuelle.

92. En outre, des secteurs de l'OMPI se prêtant à un accroissement de l'efficacité ont été recensés, et le directeur général a été conseillé en conséquence.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information de la part des États membres sur les résultats des conseils de politique générale dans les orientations données et l'administration assurée par le directeur général.

Les propositions et initiatives concernant différentes questions ont été accueillies de manière positive. En raison de leur complexité et de leurs incidences à long terme, certaines de ces propositions sont encore en cours d'examen. Les initiatives de maîtrise des coûts entreprises au second semestre en vue d'améliorer la situation budgétaire de l'OMPI ont aussi été reconnues et appréciées.

Résultat escompté : Meilleure prise en compte des tendances internationales et des besoins du secteur commercial grâce aux apports et aux avis de la Commission consultative des politiques (CCP) et de la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE).

93. Un appui administratif et matériel a été assuré par le Secrétariat à la Commission consultative des politiques et des contacts ont été maintenus avec les membres de la Commission en vue d'élaborer un futur programme. En raison de contraintes financières, cette commission ne s'est pas réunie en 2004.

94. L'OMPI a poursuivi ses contacts avec les ONG et les groupes industriels en 2004, améliorant ses voies de communication avec les représentants de l'industrie et du monde des affaires. Ces contacts ont aidé à façonner les activités de l'OMPI dans des domaines intéressant l'industrie, concernant en particulier le système des brevets et les services d'arbitrage et de médiation. Si la Commission consultative du monde de l'entreprise ne s'est par réunie en 2004, les efforts visant à renforcer les relations de l'Organisation avec différents groupes industriels se sont poursuivis.

Indicateurs d'exécution

Nombre de recommandations faites à l'OMPI et traduites en actions sur le plan des politiques ou des programmes :

Les importantes recommandations faites par la CCP en 2003 ont été intégrées à la programmation de l'OMPI, notamment :

- aligner l'évolution des politiques et de la législation en matière de propriété intellectuelle sur le rythme du progrès technique;
- poursuivre et renforcer la lutte contre la piraterie et la contrefaçon;
- favoriser une protection du droit d'auteur forte et exécutoire, y compris des sociétés de perception efficaces, et promulguer le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT);
- poursuivre et renforcer la production des publications de l'OMPI et intensifier les efforts de démythification de la propriété intellectuelle;

Résultat escompté : Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans la presse; clarté et exactitude des articles de presse et des écrits et déclarations publics sur la propriété intellectuelle et sur l'OMPI.

95. L'OMPI a continué d'élargir et de consolider ses liens avec la presse suisse et internationale. En 2004, quelque 49 communiqués de presse ont été publiés et 2200 articles de presse ont porté sur des questions relatives à l'OMPI et à la propriété intellectuelle. L'intérêt accru des groupes de la société civile pour les travaux de l'OMPI a donné une plus large place aux questions de propriété intellectuelle en dehors de la presse spécialisée. L'attention des médias a porté en particulier sur les questions de droit d'auteur, les mesures prises pour réformer le système international des brevets et les questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement, aux savoirs traditionnels, au folklore et à l'accès aux ressources génétiques, ainsi que sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Des conférences de presse, des séances d'information et

des entretiens (presse écrite, télévision et radio) avec des fonctionnaires de l'OMPI, portant sur un large éventail de sujets, ont également été organisés, et des articles sur des aspects particuliers des travaux de l'OMPI ont été rédigés à l'intention de publications spécialisées.

96. Cinquante-deux numéros de la revue de presse hebdomadaire des articles relatifs à la propriété intellectuelle, intitulée "Intellectual Property in the News" ont été publiés et envoyés aux missions permanentes établies à Genève.

97. En ce qui concerne les relations avec le public, 73 groupes d'intérêts, constitués au total de 1800 fonctionnaires nationaux, hommes d'affaires et étudiants, ont reçu des informations sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation. Dix-huit expositions artistiques, visant à mettre en évidence le lien entre la créativité et le droit d'auteur et organisées avec le concours des missions du pays d'origine des auteurs, ont été organisées, attirant quelque 9500 visiteurs. Environ 25 entrées nouvelles ou actualisées sur l'OMPI ont été fournies pour différents annuaires internationaux et d'autres publications, ainsi que les réponses à quelque 4000 demandes de renseignements sur l'OMPI et la propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'articles ayant trait à l'OMPI publiés dans la presse du monde entier et exactitude de leur contenu :

Quelque 2200 articles ont été suivis à l'aide d'un seul système. L'exactitude du contenu varie selon la source d'information. Les médias spécialisés et la presse économique ont rendu compte de manière plus objective et précise des questions de propriété intellectuelle. Les publications liées aux ONG tendent à être plus critiques.

Résultat escompté : Évaluation cohérente et exhaustive employée comme instrument de gestion des activités de l'OMPI.

98. L'évaluation interne indépendante du projet WIPOnet a été achevée et le rapport correspondant, qui contient un certain nombre de recommandations relatives aux pratiques et initiatives actuelles et futures de l'OMPI dans le domaine des techniques de l'information, a été diffusé en interne au premier semestre de 2004.

99. Une série de principes directeurs pour la préparation et la conduite des évaluations à l'OMPI a été mise au point et publiées sur le site Intranet de la Division de l'audit et de la supervision internes. L'utilisation systématique de ces principes directeurs, ainsi que d'autres outils d'évaluation, par les chefs de programme continuera d'être activement encouragée en 2005.

100. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, un rapport sur l'exécution du programme et un aperçu de la mise en œuvre du programme ont été rédigés à l'intention des assemblées des États membres de l'OMPI.

101. L'OMPI a continué de participer activement au Groupe d'évaluation des Nations Unies, instance interinstitutions d'évaluation professionnelle.

Indicateurs d'exécution

Les résultats des évaluations servent à améliorer l'exécution des programmes en cours et la conception de nouveaux programmes.

L'évaluation du projet WIPOnet a fait apparaître la nécessité d'un mécanisme institutionnel de suivi des recommandations découlant des évaluations entreprises à l'OMPI, question qui devrait être traitée en 2005.

Résultat escompté : Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.

102. Un projet de charte de l'audit interne a été élaboré et approuvé à titre provisoire par le directeur général. Ce projet, qui s'inspire des pratiques recommandées des organisations du système des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, sera soumis à l'examen des États membres en 2005, pour approbation définitive. L'observation des règlements et procédures de l'OMPI, la qualité des contrôles internes et l'économie et l'efficacité des opérations sont restées au centre des préoccupations du vérificateur interne des comptes. Des conseils ad hoc sur le respect des règles et la rationalité économique des opérations ont été dispensés à la haute direction et aux chefs de programme. Toutefois, compte tenu du volume de travail dans le domaine de l'évaluation et de la réduction des ressources correspondantes, aucun audit formel n'a été réalisé au cours de la période considérée.

103. L'échange de vues et d'informations sur les pratiques en matière d'évaluation, de vérification des comptes et de supervision avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales multilatérales s'est poursuivi. À cet égard, le vérificateur interne des comptes a assisté à la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes et à la Conférence annuelle des vérificateurs des organisations du système des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Par ailleurs, en sa qualité de chef de la Division de l'audit et de la supervision internes, le vérificateur interne des comptes a informé les membres du Groupe de Genève, à leur demande, des politiques et pratiques de l'OMPI en matière de supervision interne.

Indicateurs d'exécution

Niveau d'irrégularité minimal selon les rapports d'audit interne :

Aucun rapport d'audit officiel n'a été publié en 2004. Il convient toutefois de noter que le rapport du vérificateur externe des comptes portant sur l'exercice biennal 2002-2003 était positif et contenait un avis favorable sur les comptes de l'Organisation, indiquant que les opérations étaient conformes au Règlement financier de l'OMPI.

104. L'année 2004 a été une période de consolidation des principes d'organisation arrêtés pour les relations extérieures, visant à une meilleure coordination des activités externes avec les secteurs concernés au sein de l'OMPI. Les relations extérieures de l'OMPI avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont continué de gagner en portée et en intensité. À l'intérieur d'organismes du système des Nations Unies tels que le Conseil des chefs de secrétariat, l'OMPI a illustré sa contribution aux objectifs de développement du millénaire. La communauté internationale a également confirmé le rôle particulier de l'OMPI au sein du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet

créé par le Secrétaire général de l'ONU pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information prévu à Tunis en novembre 2005. Le groupe de travail a reconnu la pertinence des traités Internet de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et sur les phonogrammes), ainsi que la contribution de l'Organisation au règlement uniforme des litiges selon les principes UDRP et l'apport du Centre à cet égard.

105. La coopération de l'OMPI avec d'autres organisations internationales a notamment porté sur les aspects suivants en 2004 :

- un colloque à l'intention des enseignants du droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'un séminaire régional et deux séminaires nationaux, organisés conjointement par l'OMPI et l'OMC;
- la participation à la Commission de l'innovation en matière de pi et la santé publique (CIPIH) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de dispenser à celle-ci des conseils sur des questions de propriété intellectuelle;
- des publications conjointes avec l'UPOV sur la coexistence des brevets et des droits d'obtenteur dans la promotion des créations biotechnologiques et sur les droits de propriété intellectuelle dans la biotechnologie végétale, en cours d'élaboration;
- participation à la rédaction d'un projet de commentaire général sur le Pacte de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. Les vues de l'OMPI ont été prises en considération dans le projet final;
- contribution à l'élaboration d'une convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, ainsi qu'aux travaux de l'UNESCO visant à élaborer un instrument universel sur la bioéthique;
- renforcement des liens avec l'Instance permanente sur les questions autochtones, organe consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, conformément au souhait des États membres;
- élaboration d'un rapport préliminaire sur les mesures à prendre pour l'évaluation des données de brevet concernant l'accessibilité et l'utilisation de certains matériaux phytogénétiques, à l'invitation de la Commission de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce rapport a reçu un accueil favorable de la commission, qui l'a jugé précieux pour le monde agricole;
- une invitation de la Conférence des Parties à la CDB à examiner les questions relatives au lien entre l'accès aux ressources génétiques et les exigences de divulgation dans les demandes d'obtention de droits de propriété intellectuelle. En septembre 2004, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné cette invitation, décidé d'y donner suite et établi le calendrier et les modalités correspondants. En conséquence, les États membres de l'OMPI ont été invités à soumettre des propositions pour le 15 décembre 2004 et, sur la base des propositions reçues, un projet d'analyse des questions a été établi et diffusé aux fins d'observations pour la fin janvier 2005;
- la participation à la Conférence OCDE-Russie sur les partenariats public-privé pour l'innovation, qui a souligné le rôle de la propriété intellectuelle dans les activités d'innovation; et

- une réunion du groupe d'experts OMPI/Organisation internationale de normalisation (ISO) tenue en novembre 2004, au cours de laquelle plusieurs domaines ont été recensés pour la poursuite de la collaboration, notamment : le système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières; le dépôt d'un brevet au cours de l'élaboration d'une norme dans le même domaine; et le droit d'auteur sur les normes ISO.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.2 en 2004 :	5 155
--	-------

Sous-programme 02.3 - Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques

OBJECTIF : Seconder et conseiller le Directeur général en ce qui concerne la planification stratégique, le contrôle budgétaire et les affaires juridiques.

Résultat escompté : Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.

106. Le directeur général a bénéficié d'une assistance et d'un appui pour la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à améliorer la communication, la consultation et la coordination au sein du Secrétariat. Les programmes de travail pour 2004 ont été utilisés pour aligner les activités de programme et les objectifs, l'affectation des ressources, ainsi que pour le suivi et l'évaluation à mi-parcours. En lien étroit avec les chefs de programme, les questions relatives à la cohésion inter- et intrasectorielle ont été passées en revue et les chevauchements et répétitions d'activités ont été recensés en vue de poursuivre la rationalisation de certains programmes et de certaines activités.

107. Le groupe de la haute direction et le groupe d'étude se sont réunis régulièrement au cours du deuxième semestre de 2004. D'autres mécanismes de coordination interne destinés à améliorer la coopération intersectorielle se sont réunis en 2004, notamment la commission chargée de la politique informatique, le Comité consultatif des promotions, le comité des transferts et le Comité des contrats et de la construction. Les décisions et recommandations de la commission chargée de la politique de sécurité ont été mises en œuvre en réponse aux préoccupations croissantes suscitées par les menaces pesant sur le système des Nations Unies. Comme suite à la demande des États membres en faveur de mesures d'économie et de maîtrise des coûts, une analyse des stratégies d'exécution des programmes, ainsi qu'une nouvelle orientation et un nouveau concept pour le projet relatif à la nouvelle construction, ont été établies en concertation avec les États membres.

Indicateur d'exécution

Retour d'information de la part des États membres sur l'adéquation des programmes de l'OMPI du point de vue du contenu et de la structure et utilisation plus efficace des ressources :

Lors de leur dernière série de réunions tenue en septembre 2004 (document A/40/7), les États membres de l'OMPI (y compris les porte-parole des trois groupes régionaux) se sont prononcés à une large majorité en faveur de l'orientation stratégique de l'OMPI.

Résultat escompté : Documents budgétaires et rapports de gestion de haute qualité et axés sur les résultats, disponibles aux dates voulues.

108. En ce qui concerne les questions budgétaires, la principale difficulté en 2004 consistait à combler un déficit de recettes de plus de 70 millions de francs suisses en réduisant les dépenses de l'exercice biennal 2004-2005 sans compromettre pour autant la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques. À cet effet, les possibilités d'économies, tant dans les dépenses de personnel que pour les autres catégories de dépenses, ont été recensées en concertation avec les chefs de programme. En conséquence, le déficit pour 2004 a été réduit au minimum.

109. Par ailleurs, un processus interne de recherche d'options financières et techniques de substitution pour le projet relatif à la nouvelle construction a été lancé en vue de leur examen par les États membres. Un appui a également été fourni pour l'établissement du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Examen de la gestion et de l'administration et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes".

Indicateurs d'exécution

Approbation par les États membres des documents budgétaires :

L'année 2004 n'était pas une année d'approbation du budget, mais des documents ont été établis pour la session informelle du Comité du programme et budget en février 2005 et les préparatifs ont débuté en vue de l'établissement du projet de programme et budget pour 2006-2007 en vue de sa présentation au comité à sa huitième session, en avril 2005. Des informations financières et d'autres données pertinentes ont également été fournies de manière continue aux États membres.

Résultat escompté : Conseils et assistance de qualité et en temps utiles, au bénéfice des États membres, du directeur général et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses relatives au travail de l'organisation.

110. Suite à l'adoption par les assemblées des États membres de l'OMPI des recommandations du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur la réforme statutaire en septembre 2003, huit États membres ont envoyé en 2004 leur instrument d'acceptation des modifications adoptées.

111. Par ailleurs, 61 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI ont été reçus et traités, dont 44% proviennent de pays en développement et 35% de pays en transition. Au total, 81 notifications d'actions engagées au titre de traités ont été établies et publiées sur l'Internet et dans des communiqués de presse. La liste de diffusion sur les traités (*treaties.mail*) a enregistré 6733 inscriptions et le site Web (*wipo.int/treaties*) a enregistré 1 164 084 consultations de pages en 2004. De nouveaux éléments ont été ajoutés au site, tels qu'une base des données sur les parties contractantes, les membres des organes de l'OMPI, les notifications concernant les traités de l'OMPI et des statistiques sur l'adhésion aux traités de l'OMPI.

112. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été reçues d'une organisation intergouvernementale, de 18 organisations internationales et de six ONG nationales, une, neuf et trois organisations respectivement remplissant toutes les conditions

requis. À la fin de 2004, 66 organisations intergouvernementales et 193 ONG (190 internationales et 13 nationales) avaient été admises en qualité d'observatrices aux réunions des assemblées des États membres.

113. L'OMPI a continué de participer activement aux réunions des conseillers juridiques du système des Nations Unies et du Comité pour l'obligation redditionnelle des organisations internationales de l'Association du droit international. Elle a également contribué au rapport de la Commission du droit international des Nations Unies sur la question de la responsabilité des organisations internationales.

114. Suite à l'offre du Gouvernement singapourien officiellement présentée lors des assemblées des États membres de l'OMPI tenant à accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, un accord a été conclu avec les autorités singapouriennes concernant le statut juridique de l'OMPI à Singapour, les privilèges et immunités de l'Organisation et des membres de son personnel, ainsi que sur les locaux, les équipements et d'autres questions connexes.

115. La fourniture de conseils et d'assistance juridique s'est poursuivie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Secrétariat, concernant notamment plus de 120 contrats, l'interprétation d'accords actuellement en vigueur, des mémorandums d'accord et des arrangements relatifs à l'établissement de fonds fiduciaires, des autorisations de reproduction de documents de l'OMPI des avis juridiques généraux aux organismes des Nations Unies et à des entités publiques et privées.

116. Le Comité des contrats, le Comité consultatif des investissements et le Comité de la construction ont aussi continué de bénéficier d'un appui sous forme de conseils juridiques concernant la dénonciation du contrat de construction passé avec l'entreprise générale pour le nouveau bâtiment de l'OMPI. Par ailleurs, un important contrat dans le domaine des techniques de l'information a aussi été dénoncé, entraînant des économies considérables.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information de la part des États membres, du directeur général et d'autres entités sur le caractère approprié des conseils reçus et du délai dans lequel ils ont été fournis :

Aucune information en retour négative n'a été reçue.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.3 en 2004 :	4 215
---	--------------

Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure

OBJECTIF : Renforcer les liens de l'OMPI avec la Communauté européenne, les organisations et institutions nationales et internationales à Washington ainsi qu'avec le siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et promouvoir une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'OMPI au sein de ces organisations.

Résultat escompté :

Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'ONU, dans le secteur privé, les médias, les milieux diplomatiques et les institutions internationales à New York.

117. En 2004, le Bureau de coordination à New York a représenté l'OMPI à plusieurs réunions des Nations Unies, telles que la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Comité du programme et de la coordination, la Commission du développement durable, la Commission du droit commercial international et l'Instance permanente sur les questions autochtones. Il a également représenté l'Organisation à des réunions interinstitutions telles que celles du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe interinstitutions sur les questions autochtones, ainsi que des réunions entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil économique et social.

118. Dans le cadre de ses programmes de vulgarisation à l'intention du corps diplomatique des Nations Unies, du personnel du Secrétariat de l'ONU, de la société civile et du secteur privé, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a poursuivi ses activités de sensibilisation et de promotion des travaux de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, contribuant à améliorer la compréhension, la coordination internationale et la coopération sur les questions de propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Degré de coordination et nombre d'initiatives conjointes avec l'ONU, les institutions internationales et la communauté de la propriété intellectuelle :

Les programmes de sensibilisation, y compris les activités menées conjointement avec d'autres organisations, ont attiré plus de 200 participants, notamment :

- Un atelier OMPI-Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur la propriété intellectuelle;
- des séances d'information à l'intention des groupes régionaux de l'ONU à New York;
- table ronde sur la science et la technologie accueillie par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique;
- table ronde sur les savoirs traditionnels et les questions connexes à l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Les activités de sensibilisation ci-après, ciblées sur le secteur privé, attirant quelque 50 participants, ont notamment été organisées :

- un atelier sur la pratique en matière de marques et de dessins et modèles industriels dans une perspective mondiale, coorganisée par l'Association pour le droit de la propriété intellectuelle de New York (NYIPLA);
- un séminaire sur le PCT organisé conjointement avec l'International Intellectual Property Society (IIPS);
- un spectacle de danse dans l'auditorium Dag Hammarskjöld au Secrétariat de l'ONU;
- des conférences dans différentes universités des États-Unis d'Amérique;
- la présentation d'exposés à l'intention de sociétés professionnelles et d'ONG dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans les médias de New York :

Plusieurs mentions favorables des questions de propriété intellectuelle dans les médias des Nations Unies.

Résultat escompté :

Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement, du secteur privé, des médias, des milieux diplomatiques et des institutions internationales telles que la Banque mondiale à Washington.

119. Le Bureau de Washington a poursuivi le renforcement de l'image de l'OMPI en établissant des liens avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'industrie nationale et les groupes de défense des consommateurs, ainsi que les associations. Le Bureau a suivi les audiences du Congrès intéressant ses activités et participé à des conférences organisées par l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), l'Association des avocats américains (ABA), l'Institut international de la propriété intellectuelle (IIPI) et d'autres ONG, ainsi que par la Banque mondiale et l'Organisation des États américains (OEA). Parmi les autres activités organisées figurent des conférences données dans des facultés de droit de la région de Washington, l'établissement de contacts avec les organismes de radiodiffusion et les parties intéressées par un éventuel traité sur la radiodiffusion, la participation à des séminaires sur le droit d'auteur, des délibérations sur les savoirs traditionnels et des débats sur la réforme du système des brevets au sein de différents organismes. Plusieurs associations du barreau et groupes d'intérêts dans le domaine de la propriété intellectuelle implantés à Washington ont aussi été approchés.

Indicateurs d'exécution

Nombre de contacts entre les bureaux de liaison et des fonctionnaires nationaux :

Le nombre de contacts entre le Bureau de l'OMPI à Washington et des fonctionnaires nationaux s'est établi à 445 par mois en moyenne; les contacts avec les milieux de la propriété intellectuelle, les ONG et les autres parties prenantes se sont élevés à 300 par mois en moyenne.

Nombre de manifestations organisées à l'intention de la communauté de la propriété intellectuelle (secteurs d'activité, associations) :

Le Bureau a coorganisé de nombreuses manifestations internationales pour le groupe de travail sur la propriété intellectuelle de la Chambre des représentants et les chefs de groupe du Congrès des États-Unis d'Amérique et a participé à une trentaine de manifestations organisées par des représentants des milieux de la propriété intellectuelle.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans les médias de Washington :

L'OMPI est fréquemment mentionnée dans les compte rendus d'actualité à Washington et dans d'autres villes des États-Unis d'Amérique compte tenu de l'attention accrue accordée aux questions de propriété intellectuelle en général.

Résultat escompté : Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein des institutions et organismes compétents de la Communauté européenne.

120. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué de nouer des liens avec les décideurs, les leaders d'opinion et les autres parties prenantes concernées à Bruxelles. Parmi les principaux résultats atteints en 2004, il convient de mentionner une prise de conscience accrue des objectifs et des travaux de l'OMPI parmi les directions générales qui ne sont pas directement concernées par la propriété intellectuelle (par exemple, la Direction générale Recherche), les membres du Parlement européen, les organisations régionales et nationales et les groupes de réflexion.

121. L'installation d'une nouvelle Commission et la transformation progressive de ses services pour intégrer les fonctionnaires des "nouveaux États membres", ainsi que l'élection d'un nouveau Parlement, appellent un redoublement des efforts pour atteindre ces nouveaux partenaires.

Indicateurs d'exécution

Degré de connaissance des objectifs et des activités de l'OMPI parmi les décideurs et les personnalités influentes en Europe; transposition de cette connaissance dans les délibérations et décisions relatives à la propriété intellectuelle :

Les directions générales de l'Union européenne (UE) qui ne sont pas directement concernées par la propriété intellectuelle sont davantage conscientes du travail de l'OMPI.

Degré de compréhension des objectifs et des activités de l'OMPI au sein des associations professionnelles et des ONG :

Ces informations ne sont pas encore disponibles.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans la presse économique, spécialisée et générale de Bruxelles :

Des articles sur la propriété intellectuelle ont été publiés dans deux revues.

Résultat escompté :

Stratégie de partenariat cohérente dans les activités en faveur du développement et de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social.

122. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué de communiquer aux collègues du siège des informations sur les manifestations pertinentes organisées au niveau de l'Union européenne et de ses États membres. Des discussions ont été lancées avec les services compétents de la Commission européenne en vue de la signature, avec l'OMPI, de l'Accord-cadre administratif et financier régissant la conclusion et l'exécution de projets de coopération pour le développement financés par l'Union européenne.

123. En ce qui concerne les activités conjointes, la coopération avec la Commission européenne en matière de promotion de la propriété intellectuelle, notamment dans le cadre du Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) relevant de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, dans la région de l'Europe centrale, a été renforcée en 2004. Une coopération a également été lancée avec la Commission européenne en matière d'aide à deux pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Consultations et coopération entre l'OMPI, l'ONU, la Commission européenne et d'autres institutions gouvernementales et intergouvernementales sur les activités pertinentes :

- participation à de nombreuses réunions, en particulier des groupes de réflexion;
- conférences données à l'occasion de six manifestations;
- participation, avec un stand, à la foire aux inventions "EUREKA" à Bruxelles;
- participation active de l'OMPI au "Sommet sur la propriété intellectuelle" tenu les 2 et 3 décembre 2004;
- réunion à Genève avec des représentants de la Direction générale du commerce de la Commission européenne.

Nombre et portée des projets communs ou coordonnés recensés et mis en œuvre :

- contribution de l'OMPI à 20 séminaires organisés par le TAIEX;
- lancement du processus en vue de la signature de l'accord-cadre administratif et financier;
- lancement ou élaboration de deux projets de coopération.

Retour d'information sur ces projets et évaluation de leur incidence :

Ces informations ne sont pas encore disponibles.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.4 en 2004 :	3 140
--	-------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 02 en 2004 :	13 993
---	--------

PROGRAMME PRINCIPAL 03 - Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

124. Parmi les principaux résultats de ce programme en 2004 figure la ratification du Traité sur le droit des brevets (PLT) par deux États. Le nombre total d'adhésions et de ratifications concernant le PLT s'élevait ainsi à neuf à la fin de 2004. La dixième adhésion ou ratification donnera effet au délai de trois mois précédant l'entrée en vigueur du PLT¹. Par ailleurs, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu en 2004 une session consacrée à la poursuite de l'examen du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et à ses travaux futurs.

125. L'examen des propositions de réforme du système du PCT a progressé à l'occasion de la sixième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, tenue en mai, et de l'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2004, d'un certain nombre de modifications du règlement d'exécution du PCT.

126. Avec 122 898 demandes internationales reçues en 2004, le PCT a établi un nouveau record, outre qu'il a franchi la barre des 100 000 demandes pour la quatrième année consécutive. Le nombre de demandes reçues a augmenté de plus de 10% par rapport à 2003. Le nombre d'états contractants est passé à 124, avec l'adhésion de Saint-Marin. En 2004, le Bureau international a continué de prendre des mesures pour renforcer l'automatisation du système.

Sous-programme 03.1 - Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets

OBJECTIF : Poursuivre le développement du système international des brevets, y compris les lois et les services, ainsi que la réforme du système du PCT conformément aux intérêts et aux politiques des États membres.

Résultat escompté :	Coopération internationale renforcée dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets.
----------------------------	--

127. Des progrès ont été réalisés dans le développement du système international des brevets dans le sens des intérêts et des politiques des États membres et du renforcement de la coopération internationale dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets au cours de la session du SCP tenue en mai 2004, au cours de laquelle les délibérations se sont poursuivies sur les dispositions du projet de SPLT et sur les moyens de rapprocher certaines

¹ La Roumanie ayant ratifié le PLT le 28 janvier 2005, le traité entrera en vigueur le 28 avril 2005.

notions du droit matériel des brevets. Si l'importance que revêt la poursuite des travaux au sein du SCP a été largement reconnue, les États membres ont exprimé des vues différentes sur le programme de travail futur du comité. Au cours de l'examen de cette question par l'Assemblée générale en septembre 2004, il a été décidé que le directeur général devrait déterminer les dates de la prochaine session du SCP à l'issue de consultations informelles. Les discussions se sont également poursuivies sur les dispositions du projet de SPLT. Parmi d'autres questions, le Secrétariat a présenté, à la demande du SCP, un projet d'étude préliminaire intitulée "Notion de nouveauté élargie : étude préliminaire concernant la nouveauté et l'effet sur l'état de la technique de certaines demandes en vertu du projet d'article 8.2) du SPLT" pour information et examen par les membres du comité.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information et rapports des réunions du SCP concernant le renforcement de l'harmonisation du droit des brevets :

- Les discussions se sont poursuivies sur les dispositions du projet de SPLT et un accord a été atteint sur certaines d'entre elles.
- Présentation d'un projet d'étude préliminaire sur la notion de "nouveauté élargie".
- Décision de l'Assemblée générale concernant la tenue de consultations informelles à convoquer par le directeur général.

Résultat escompté : Coopération internationale renforcée dans le domaine du dépôt international de micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

128. Les investigations se sont poursuivies au sein de l'OMPI pour recenser les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. En raison d'autres priorités, il a été décidé de ne pas présenter de propositions de révision concrètes pendant l'exercice biennal en cours. L'administration du Traité de Budapest a néanmoins donné lieu à un renforcement de la coopération entre les États membres, les autorités de dépôt internationales et l'OMPI, ce dont témoignent notamment les nouvelles adhésions au traité en 2004.

Indicateurs d'exécution

Décision des États membres d'examiner l'évolution du Traité de Budapest, y compris une révision éventuelle :

Les investigations sur une éventuelle révision du Traité de Budapest se sont poursuivies au sein de l'OMPI, mais aucune décision n'a été demandée de la part des États membres sur cette question.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI, en particulier le PLT.

129. La promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets et de la mise en œuvre de ces traités s'est traduite par un certain nombre d'adhésions.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'États membres adhérant aux traités ou se préparant à y adhérer :

- deux pays (Croatie et Danemark) ont adhéré au PLT, et un certain nombre d'autres pays ont fait part de leur intention de ratifier ce traité dans un avenir proche;
- deux pays (Andorre et Pakistan) ont adhéré à la Convention de Paris;
- deux pays (République d'Arménie et République de Tunisie) ont adhéré au Traité de Budapest et deux nouvelles autorités de dépôt internationales ont été désignées.

Résultat escompté :

Amélioration du système du PCT, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, y compris des procédures simplifiées et rationalisées, la réduction des coûts pour les utilisateurs et le renforcement de la qualité du service.

130. Les travaux se sont poursuivis concernant l'amélioration du cadre juridique et procédural du PCT, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, notamment la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les déposants, le maintien de l'équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services assurés, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du PLT et l'assurance que le système est avantageux pour tous les offices, indépendamment de leur taille.

131. À sa sixième session tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a poursuivi l'examen des propositions de modification du système du PCT et a approuvé un certain nombre de propositions de modification du règlement d'exécution du PCT en vue leur soumission à l'Assemblée de l'Union du PCT. Le groupe de travail a estimé qu'il convenait de poursuivre la réflexion sur un certain nombre d'autres propositions de modification du règlement d'exécution concernant la restauration du droit de priorité, la rectification d'erreurs évidentes, les exigences relatives aux parties manquantes, l'amélioration de la qualité des recherches internationales, la déclaration de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet, une requête unique en inscription de changements au cours de la phase nationale, les exigences en matière de signature et la publication internationale dans plusieurs langues. Le groupe de travail a également examiné certains aspects du droit d'auteur et d'autres droits sur la littérature non-brevet diffusée par les offices de propriété intellectuelle et des propositions relatives à ses méthodes de travail.

Indicateurs d'exécution

L'Assemblée de l'Union du PCT adopte des modifications du règlement d'exécution du PCT afin de mettre en œuvre la réforme :

À sa trente-troisième session (19^e session extraordinaire) tenue en septembre 2004, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2005, concernant la simplification de la procédure de réserve en cas de défaut d'unité de l'invention, la remise de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen, ainsi que des rectifications et des modifications découlant d'autres modifications déjà adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002.

Retour d'information et rapports de réunions (de l'Assemblée de l'Union du PCT, du Comité sur la réforme du PCT et du Groupe de travail sur la réforme du PCT) concernant la réforme du PCT :

Adoption à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT préparées par le groupe de travail.

Satisfaction exprimée par les États membres au sein tant du groupe de travail que de l'Assemblée de l'Union du PCT au sujet des travaux menés par le Secrétariat dans le cadre de la réforme du PCT.

Résultat escompté : Coopération internationale renforcée pour le développement du système international des brevets.

132. Suite à la présentation aux assemblées des États membres de l'OMPI tenues en 2003 de quatre études d'experts sur les incidences du système international des brevets pour les pays en développement, de nouvelles discussions ont eu lieu au sein du SCP et du Groupe de travail sur la réforme du PCT, ainsi que dans le cadre des assemblées des États membres, sur les effets pour les États membres, et notamment des pays en développement et des pays les moins avancés, des propositions relatives au système international des brevets et sur les moyens de renforcer la coopération internationale dans le développement de ce système.

Indicateurs d'exécution

Nombre et qualité des rapports et des études définissant les incidences des propositions relatives au système international des brevets sur les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés :

Voir ci-dessus le compte rendu des travaux du Groupe de travail sur la réforme du PCT et du SCP.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.1 en 2004 : 2 425

Sous-programme 03.2 - Système du PCT

OBJECTIF : Assurer avec rapidité, fiabilité, facilité d'utilisation et un bon rapport coût-efficacité les services de protection de la propriété intellectuelle dont doit s'acquitter le Bureau international en vertu du PCT et contribuer à renforcer davantage le système du PCT.

Résultat escompté : Gains de productivité dans les opérations du Bureau international relatives au PCT.

133. La productivité des opérations du PCT au sein du Bureau international s'est considérablement accrue en 2004. Le règlement d'exécution modifié du PCT qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 imposait que toutes les nouvelles demandes internationales soient traitées conformément au nouveau système alors que, en vertu de dispositions transitoires plus ou moins contraignantes sur le plan juridique, les demandes déposées avant le 1^{er} janvier 2004 devaient être traitées en totalité ou en partie selon l'ancien système, et ce jusqu'en juillet 2006, mois au cours duquel il ne restera plus de demandes à traiter selon l'ancien système. En conséquence, l'ensemble du personnel du PCT a dû traiter les demandes en parallèle selon deux séries de règlements d'exécution, d'autres dispositions et de pratiques. En outre, le nombre de demandes reçues a été supérieur de 11,5% par rapport à 2003, alors que l'effectif total du PCT a diminué de 5% au cours de la même période et que les dépenses totales du PCT ont été réduites de 1,5%.

Indicateurs d'exécution

Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :

Ce rapport s'est établi à 387:1, ce qui témoigne d'une augmentation importante (10%) du grain de productivité par rapport au chiffre de l'exercice biennal 2002-2003, qui était de 353:1.

Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :

Par rapport à 2003, les dépenses du PCT ont diminué de 1,5% alors que le nombre de demandes selon le PCT a augmenté de 11,5%.

Résultat escompté :

Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité des documents ci-après dans les proportions suivantes : demandes internationales : 130 500 en 2004 et 143 000 en 2005; demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : 6500 en 2004 et 7000 en 2005; rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité (au titre des chapitres I et II) : 121 000; brochures à publier : 121 000 en 2004 et 131 000 en 2005.

134. Le nombre de demandes internationales reçues en 2004 (122 898) a été inférieur au nombre escompté (130 500), mais nettement supérieur au chiffre de 2003 (110 277). Le nombre de demandes déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (7047) a été plus élevé que prévu (6500) et a même dépassé en 2004 le nombre de demandes prévu pour 2005 (7000).

135. Cela étant, aucun rapport préliminaire international (chapitre II) sur la brevetabilité n'a été reçu ni traité en 2004, étant donné que, compte tenu du délai applicable en vertu du nouveau système, ces rapports ne commenceront à être établis par les administrations chargées de l'examen préliminaire international qu'au cours du premier semestre de 2005, et il n'en sera par conséquent rendu compte que dans le cadre des activités menées en 2005. Un certain nombre d'opinions écrites ont été établies par les administrations chargées de la recherche internationale en 2004 sur des demandes déposées exclusivement à compter du 1^{er} janvier 2004, mais aucune de ces opinions n'a pu être convertie par le Bureau international en rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre I) étant donné que, compte tenu du délai applicable en vertu du nouveau système, ces rapports ne commenceront à être établis par le Bureau international qu'au cours du premier semestre de 2005.

136. Comme au cours des dernières années, le nombre total de brochures publiées a continué d'augmenter, dépassant 157 000 en 2004, dont 30% environ par suite d'une publication et d'une communication tardives par les administrations internationales de documents devant être publiés.

Indicateurs d'exécution

Nombre de demandes internationales et de rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité reçus et traités, et nombre de brochures publiées :

- 122 898 demandes internationales ont été reçues en 2004, ce qui représente une augmentation de 11,5% par rapport à 2003;
- 113 756 rapports (à savoir 55 778 rapports d'examen préliminaire international établis en vertu du système du PCT antérieur à 2004 et 57 978 opinions écrites établies depuis janvier 2004 (en vertu du nouveau système) devant être converties en rapport préliminaires internationaux sur la brevetabilité en 2005 uniquement);
- 112 526 brochures contenant les nouvelles demandes selon le PCT et 44 809 brochures contenant des informations manquantes ou des documents supplémentaires, pour la plupart des rapports de recherche internationale établis tardivement par certaines administrations internationales, soit un total de 157 335 brochures. Ces chiffres font apparaître une augmentation globale de 5% par rapport à 2003.

Traitement en temps voulu (publications et rapports compris) des demandes internationales :

Toutes les publications et les autres documents ont été distribués en temps voulu. Tous les documents reçus tardivement d'un certain nombre d'offices et d'administration, en particulier des rapports de recherche internationale, ont été traités de manière urgente afin de les publier et de les communiquer dans les meilleurs délais après leur réception par le Bureau international.

Nombre de demandes internationales traitées par le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

Le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a reçu 7 047 demandes internationales, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2003.

<u>Résultat escompté :</u>	Amélioration du fonctionnement du système du PCT, y compris la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les utilisateurs et la fourniture d'un service de qualité.
-----------------------------------	--

137. Les opérations du système du PCT ont été améliorées au Bureau international suite au renforcement des mesures en 2004 à la nouvelle organisation mise en place au cours de l'exercice biennal précédent. Cela a permis de traiter de manière approprié le nombre croissant de demandes à la fois selon l'ancien et le nouveau système avec moins de personnel et de ressources. Toutes les modifications du règlement d'exécution du PCT et de tous les autres textes juridiques (ces dernières étant généralement soumises à l'obligation de consultations avec les offices et les administrations intéressés) ont été promulguées, mises en œuvre et notifiées aux offices, aux administrations et aux utilisateurs, selon que de besoin. De nombreuses informations ont été reçues en retour des offices et des utilisateurs et des réponses, observations et explications adaptées ont été fournies en temps voulu.

138. L'examen des procédures à simplifier s'est poursuivi en 2004, concernant notamment la réception et le traitement des documents de priorité établis par certains offices récepteurs. Une nouvelle procédure partiellement automatisée a été mise en place, qui a permis au Bureau international de faire face, sans porter préjudice aux droits des déposants, à une augmentation constante du volume de ces documents communiqués en nombre imprévu par certains offices récepteurs dans de nouveaux formats.

Indicateurs d'exécution

Mise en œuvre de toutes les modifications du règlement d'exécution du PCT adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en rapport avec la réforme du PCT :

Toutes les modifications ont été intégralement mises en œuvre en temps voulu.

Promulgation et mise en œuvre des modifications apportées aux instructions administratives du PCT :

Toutes les modifications nécessaires apportées aux instructions administratives ont été promulguées et mises en œuvre en temps voulu.

Retour d'information et rapports de réunions (notamment de l'Assemblée de l'Union du PCT et des administrations internationales du PCT) sur les questions sans rapport avec la réforme :

Des informations ont été reçues en retour des offices, des administrations et des utilisateurs dans le cadre des processus de consultation engagés par communication postale, sur des forums électroniques ou en rapport avec les sessions du Groupe de travail sur la réforme du PCT ou les réunions des administrations internationales tenues en 2004.

Résultat escompté : Promotion d'une meilleure connaissance du système du PCT, amélioration des échanges bilatéraux entre le Bureau international et les offices de propriété industrielle et des échanges avec les utilisateurs.

139. Une prise de conscience et une connaissance accrues du fonctionnement et des avantages du système du PCT parmi ses utilisateurs, les agents de propriété industrielle, les gouvernements et les organisations intergouvernementales a été favorisée par le programme de séminaires et de stages de formation, l'établissement continu de nouvelles filières de communication avec davantage de parties prenantes dans un nombre croissant d'offices, l'utilisation accrue du site Web du PCT et des outils connexes pour diffuser l'information pertinente sur le PCT dans davantage de langues et sous différents formats aisément accessibles aux utilisateurs.

Indicateurs d'exécution

Meilleure qualité et plus grande quantité de l'information relative au PCT et meilleure accessibilité de cette information :

- une nouvelle page en japonais a été créée sur le site Web du PCT afin d'assurer un accès plus aisé et plus pertinent aux informations juridiques et générales sur le PCT spécialement destinées aux utilisateurs japonais;
- outre les mises à jour hebdomadaires du site Internet, le Guide du déposant du PCT a été considérablement révisé afin de tenir compte de toutes les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT et à d'autres textes juridiques qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004;
- la PCT Newsletter a continué de paraître sur une base mensuelle, sous forme électronique et sur papier;
- 110 séminaires, séances de formation et présentations sur le PCT ont été organisés à l'intention de quelque 8700 participants, dans 16 pays (Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États Unis d'Amérique, Finlande, France, Indonésie, Japon, République de Corée, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse) et dans sept langues (français, allemand, anglais, coréen, espagnol, finnois, japonais);
- un forum à l'intention des diplomates a été organisé au siège de l'OMPI en français, en anglais et en espagnol;
- les grands utilisateurs du système du PCT aux États-Unis d'Amérique ont participé à une table ronde au siège de l'OMPI, ainsi que des représentants de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'Office européen des brevets;

- à l'occasion de la 40^e série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, des séances d'information spécifiquement consacrées au PCT ont été données à quelque 40 fonctionnaires nationaux et d'autres délégués en français, en anglais et en espagnol.
- La législation nationale de 12 États a été analysée du point de vue de sa conformité avec le PCT.

Nombre d'offices de propriété industrielle, d'utilisateurs et de groupes d'utilisateurs avec lesquels des échanges de vues ont lieu régulièrement :

Des conseils et des informations juridiques ont été échangés avec les représentants d'États contractants et d'autres États en près de 2200 occasions. Environ 4% de ces contacts ont eu lieu avec des pays les moins avancés, 15% avec certains pays d'Europe et d'Asie, 37% avec des pays en développement et 44% avec des pays industrialisés.

Résultat escompté : Règlement efficace et rapide des problèmes juridiques survenant dans l'administration du système du PCT ou dans le traitement des demandes par le Bureau international.

140. Le Bureau international a apporté des réponses adaptées aux problèmes juridiques liés au traitement des demandes selon le PCT par les déposants, leurs mandataires, les offices récepteurs, les administrations internationales et le Bureau international. Près de 12 000 demandes de renseignement ont été présentées, portant sur un large éventail de questions allant d'informations sur des aspects juridiques et de procédure à des interprétations juridiques extrêmement complexes. En outre, des conseils juridiques et des solutions ont été apportés sur 1688 demandes selon le PCT au sujet desquelles le déposant et son mandataire, les offices ou les administrations intéressés ou le personnel du Bureau du PCT sollicitaient un avis particulier.

Indicateurs d'exécution

Nombre et qualité des solutions proposées :

Des avis juridiques ont été donnés sur 1688 demandes selon le PCT, à la satisfaction de toutes les parties en cause.

Retour d'information et rapports sur les problèmes résolus :

Dans la plupart des cas, les demandes ont franchi l'étape suivante de la phase internationale ou nationale. Dans les cas où elles ne l'ont pas fait, la procédure du PCT, et l'assistance du Bureau international sous forme de conseils juridiques spécialement adaptés au PCT ont constitué un avantage important pour les déposants et leurs mandataires dans la mesure où ils n'auraient pas pu obtenir ces conseils auprès d'autres offices ou administrations.

Résultat escompté : Amélioration de la productivité dans la traduction des abrégés et des rapports d'examen préliminaire international, et introduction de la traduction des opinions fondées sur la recherche internationale.

141. La productivité de la traduction des abrégés et des rapports s'est accrue parallèlement à l'augmentation du nombre de demandes reçues. Étant donné que, dans le cadre du nouveau système du PCT, la traduction des opinions écrites établies par les administrations chargées de la recherche internationale ne doit débiter qu'au premier semestre de 2005, on ne dispose pas de données pour 2005. Il en sera rendu compte au sujet des activités menées en 2005.

Indicateurs d'exécution

Augmentation du nombre de traductions dans chaque catégorie :

En 2004 ont été traduits 129 649 abrégées (soit une augmentation de 0,3% par rapport à 2003 (129 280), 10 755 rapports d'examen préliminaire international (soit une diminution de 28,8% par rapport à 2003 (15 106)) et 1739 rapports de recherche internationale. L'effectif est resté le même qu'en 2003.

Résultat escompté :

Mise en œuvre rapide et efficace des modifications du système du PCT et amélioration de l'efficacité des services fournis en vertu du PCT, y compris l'évaluation des tendances concernant les demandes de brevet déposées dans le monde entier.

142. Outre les modifications juridiques dont il est rendu compte ci-dessus, toutes les autres modifications du système du PCT entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 ont été mises en place dans les délais, grâce à des changements de procédure interne et des séances de formation dispensées au Bureau international. De nouveaux instruments de mesure interne ont été mis au point afin de suivre les tendances de dépôt par déposant et par pays. Un nouveau rapport statistique a été créé et publié sur le site Web de l'OMPI dès le deuxième semestre de 2004 et a été mis à jour de manière régulière.

Indicateurs d'exécution

Élaboration et mise en œuvre de politiques, pratiques, bases de données et systèmes de gestion de projets appropriés :

- de nouvelles politiques et pratiques administratives ont été mises en place au Bureau du PCT; une utilisation plus rationnelle de l'espace a été adoptée et le matériel nécessaire au personnel du PCT a été redistribué; le suivi des tendances de dépôt des déposants a entraîné des changements dans les procédures internes et une certaine restructuration;
- un nouveau rapport statistique sur le PCT est disponible sur le site Web de l'OMPI depuis le second semestre de 2004 et mis à jour de manière régulière.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.2 en 2004 : 61 793

Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

OBJECTIF : Assurer l'utilisation efficace de la CIB dans un environnement électronique et en promouvoir l'utilisation dans le monde entier pour le classement et la recherche des informations relatives aux inventions ainsi que pour la recherche de l'information en matière de brevets.

Résultat escompté :

Augmentation de l'efficacité de la CIB en tant qu'outil de recherche de la documentation de brevets résultant de la réforme de la CIB.

143. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a poursuivi l'examen des projets de révision de la CIB destinés à améliorer la classification et à tenir compte du progrès technique. Les recommandations du groupe de travail ont été examinées par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC à ses deux sessions tenues en février et octobre 2004. Le comité a approuvé un certain nombre de ces modifications, qui seront incorporées dans la huitième édition de la CIB à publier en 2005.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications élaborées en vue de leur introduction dans la huitième édition de la CIB :

Plus de 300 entrées dans dix sous-classes de la CIB ont été approuvées en vue de leur incorporation dans la huitième édition de la classification.

Résultat escompté : Adaptation de la CIB à l'environnement électronique.

144. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé plusieurs documents de base pour la réforme de la CIB, notamment "Le nouveau guide d'utilisation de la CIB"; "Les principes directeurs pour le classement des documents de brevet" et "La procédure de révision du niveau élevé de la CIB". Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a poursuivi l'élaboration de données électroniques pour la CIB après sa réforme, s'agissant notamment de définitions relatives au classement et de renvois indicatifs.

Indicateurs d'exécution

Achèvement de la période de base de la réforme de la CIB :

Sur les 19 tâches relatives à la réforme de la CIB, 17 ont été achevées.

Résultat escompté : Utilisation d'outils de classement et de traduction automatiques par les offices de brevets.

145. La phase de conception du projet CLAIMS, qui visait à assurer l'appui informatique à la réforme de la CIB, a été achevée. Les composantes du projet relatives aux outils de classement automatisé, aux outils de traduction assistée par ordinateur et aux moteurs de recherche dans la CIB en langage naturel ont été mises en œuvre et ces outils ont été mis à la disposition du personnel de l'OMPI, des offices de propriété industrielles et d'autres utilisateurs. Les composantes relatives au nouveau système RIPCIS de gestion de la CIB, qui permet d'assurer la maintenance et la révision de la CIB ont passé les phases d'essai et de mise en œuvre.

Indicateurs d'exécution

Élaboration d'outils automatisés pour faciliter la tenue à jour et la révision de la CIB et la création de bases de données pour le classement :

Les outils automatisés facilitant le classement et la recherche ont été mis en service, à savoir l'instrument de classement IPCCAT élaboré dans une version en ligne et une version autonome et fonctionnant en français, en allemand, en anglais, en espagnol et en russe et le système de recherche en langage naturel TACSY, qui comprend des fonctions améliorées de recherche dans la CIB en français et en anglais.

Résultat escompté : Extension de la documentation minimale du PCT en vue de la poursuite de l'amélioration des recherches internationales.

146. Une étude sur la partie non-brevet de la documentation minimale du PCT a été réalisée sous l'angle de son extension à la documentation relative aux savoirs traditionnels. Cette étude a débouché sur des recommandations à la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT visant à intégrer certaines revues relatives aux savoirs traditionnels dans l'état de la technique consultable. En septembre 2004, la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT a approuvé l'intégration de nouvelles revues dans la documentation minimale du PCT.

Indicateurs d'exécution

Nombre de sources d'information non-brevet figurant dans la documentation minimale du PCT :

Onze revues relatives aux savoirs traditionnels ont été intégrées dans la documentation minimale du PCT.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.3 en 2004 :	1 747
---	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 03 en 2004 :	65 965
--	---------------

Programme principal 04 - Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

147. Les activités visant à améliorer la protection juridique disponible pour les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques aux niveaux national et internationale ont porté essentiellement sur les aspects suivants : i) le développement du droit international concernant les droits de propriété industrielle connexes (sous-programme 04.1); ii) le fonctionnement, le développement et la promotion des systèmes d'enregistrement international pour faciliter l'acquisition et le maintien en vigueur de ces droits dans différents pays (sous-programme 04.2); et iii) le développement et la promotion des systèmes de classement reconnus au niveau international pour faciliter certaines procédures d'acquisition et de maintien en vigueur de ces droits (sous-programme 04.3). Les principaux faits intervenus en 2004 dans les domaines susmentionnés sont indiqués ci-dessous :

- la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver la convocation en mars 2006 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT);
- l'augmentation du nombre de parties au TLT;
- l'augmentation du nombre de parties aux systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne;
- l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye et l'entrée en vigueur du règlement d'exécution commun de l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et de l'Acte de 1934;
- l'entrée en vigueur des modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, prévoyant notamment l'introduction de l'espagnol comme langue supplémentaire du système de Madrid;
- une nette augmentation du nombre de demandes d'enregistrement international de marques;

- la poursuite des activités de promotion des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI;
- l'utilisation accrue de l'automatisation dans le cadre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne;
- la diminution des dépenses découlant de la publication en interne des versions imprimée et sur CD-ROM de la Gazette OMPI des marques internationales, ainsi que des DVD ROMARIN;
- la poursuite de la baisse du nombre de demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels;
- une augmentation du nombre de parties aux classifications de Nice, Vienne et Locarno et de l'utilisation de ces classifications;
- la poursuite de l'amélioration des systèmes de classifications internationales et de leur publication.

Sous-programme 04.1 - Développement du droit international et des services

OBJECTIF : **Élaborer des principes et des règles de droit harmonisés dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques ainsi que des pratiques administratives connexes, et promouvoir une reconnaissance et une mise en œuvre étendues des traités et recommandations administrés par l'OMPI.**

Résultat escompté : Révision du TLT.

148. Les travaux de révision du Traité sur le droit des marques (TLT) ont progressé comme prévu. Au cours de la période considérée, le Comité du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions, qui ont permis de progresser sur plusieurs points essentiels du processus de révision. En conséquence, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la convocation en mars 2006 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un TLT révisé.

Indicateurs d'exécution

Adoption du TLT révisé par une conférence diplomatique :

Le SCT a tenu deux sessions (avril et novembre) au cours desquelles il a examiné et arrêté un certain nombre de projets de dispositions pour un TLT révisé.

L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la convocation en mars 2006 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un TLT révisé.

Résultat escompté : Extension de la portée géographique du TLT.

149. La portée géographique du TLT s'est étendue au cours de la période considérée, deux nouveaux États ayant adhéré au traité. À la fin de 2004, 33 États étaient parties au TLT.

Indicateurs d'exécution

Nombre de nouvelles Parties contractantes :

Deux nouvelles parties contractantes en 2004 (Allemagne et Turquie).

Résultat escompté :

Harmonisation plus poussée des règles ou principes directeurs concernant le droit des marques et les pratiques administratives connexes.

150. En 2004, les travaux d'harmonisation des règles ou principes directeurs concernant le droit des marques et des pratiques administratives dans ce domaine ont été axés sur l'évaluation des données recueillies auprès des États membres dans le cadre d'une questionnaire sur le droit et la pratique en matière de marques. Les données reçues ont été synthétisées dans un projet de document récapitulatif qui a été distribué aux États membres pour commentaires et examen. Les réponses reçues ont été difficiles à synthétiser compte tenu de la nécessité d'éviter une interprétation ambiguë. Toutefois, les informations reçues en retour des membres du SCT sur le projet de document de synthèse ont été très largement positives. Ce document servira de base aux délibérations sur les travaux futurs possibles du SCT, qui pourraient déboucher en temps utile sur des recommandations ou des principes directeurs concernant les points à l'étude.

Indicateurs d'exécution

Nombre de recommandations ou directives en préparation ou adoptées :

Les informations contenues dans quelque 22 000 réponses communiquées par les États membres à un questionnaire sur le droit et la pratique en matière de marques ont été résumées par le Secrétariat et présentées au SCT dans le document SCT/13/5 Prov.2 afin de permettre des domaines d'activité futurs au sein du SCT en vue de l'élaboration éventuelle de recommandations ou de principes directeurs sur les questions traitées.

Résultat escompté :

Meilleure compréhension par les États membres des principes régissant les indications géographiques et les dessins et modèles industriels.

151. Les indications géographiques et les dessins et modèles industriels font l'objet de conceptions juridiques diverses au niveau national. Afin de mieux comprendre les principes qui sous-tendent ces conceptions, les activités ont consisté à mettre des compétences à la disposition des administrations et des milieux intéressés des États membres dans le cadre de contacts bilatéraux et multilatéraux. La demande d'appui constante de la part des gouvernements et du secteur privé est un bon indicateur de la pertinence de cette activité.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des États membres :

Offre d'un État membre (Italie) d'accueillir un colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques. Offre de six États membres (Autriche, Jamaïque, Koweït, Mexique, République dominicaine, Sainte-Lucie) (gouvernement, milieux universitaires ou secteur privé), de deux organisations intergouvernementales (OIV et OMD) et de quatre ONG (Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV), Association des industries de marque (AIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) et Institut européen de l'administration publique (IEAP)) de participer à des activités de sensibilisation et de formation.

Résultat escompté : Application renforcée des recommandations communes sur la protection des marques et autres objets de propriété industrielle.

152. Les recommandations communes concernant la protection des marques notoires et la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet sont des directives adressées aux autorités législatives et judiciaires nationales. Elles sont appliquées de manière sélective par les autorités nationales des États membres, au cas par cas, soit pour étayer des décisions judiciaires, soit pour inspirer de nouvelles dispositions législatives. Au cours de la période considérée, il est apparu que l'évaluation du degré d'application des recommandations communes est entravée par l'absence de mécanisme de suivi ou de compte rendu systématique de leur application par les États membres. La question des moyens à mettre en œuvre pour obtenir des informations claires et complètes sur le degré d'acceptation et d'application des recommandations communes par les États membres devra peut-être être soumise au SCT pour examen.

Indicateurs d'exécution

Nombre de nouveaux pays appliquant les dispositions des recommandations communes :

Il est évident qu'en l'absence de mécanisme de suivi ou de compte rendu systématique de l'application des dispositions des recommandations communes par les États membres on ne saurait donner d'indication précise du nombre de pays ayant mis en œuvre les recommandations communes.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.1 en 2004 : 1 794

Sous-programme 04.2 – Systèmes d'enregistrement international

OBJECTIF : Fournir avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, et favoriser le développement et l'utilisation des systèmes d'enregistrement international.

Résultat escompté : Exécution rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité, sans augmentation du montant des taxes, d'un volume d'opérations estimé comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
– Système de Madrid		
Demandes internationales	26 000	28 000
Renouvellements	7 000	7 500
Total : enregistrements et renouvellements	33 000	35 500
Désignations postérieures	7 800	8 100
Autres modifications	64 200	66 800
Refus et notifications y relatives	112 600	118 200
– Système de La Haye :		
Demandes internationales	4 000	4 000
Renouvellements	3 900	4 100
Total : dépôts et renouvellements	7 900	8 100
Nombre total de dessins et modèles contenus dans les dépôts	20 500	21 500
Modifications :	4 000	4 200

Système de Madrid

153. L'expansion récente du nombre de parties à l'Union de Madrid a donné lieu à une augmentation importante de la demande en faveur de services au titre du système de Madrid. En 2004, le Bureau international a reçu, indexé et fait entrer dans la phase d'examen 29 482 demandes internationales (soit une augmentation de 5610 (23,5%) par rapport à 2003 et enregistré, notifié et publié 23 382 enregistrements internationaux (soit une augmentation de 1532 (7,0%) par rapport à 2003). Au cours de la même période, le Bureau international a également traité (c'est-à-dire, reçu, examiné, enregistré, notifié et publié) 7345 renouvellements (soit une augmentation de 708 (10,6%) par rapport à 2003), 9759 désignations postérieures (soit une augmentation de 1016 (11,6%) par rapport à 2003) et 48 150 autres modifications d'enregistrements existants (soit une diminution de 6271 (11,7%) par rapport à 2003). Le Bureau international a également traité 124 917 refus et notifications correspondantes reçues des offices des Parties contractantes.

154. Au cours de la période considérée, le traitement des demandes internationales est devenu plus complexe par suite des nouveaux aspects de la procédure internationale entrés en vigueur à la fin de 2003 ou en 2004. Il s'agit notamment de la déclaration d'intention d'usage dans les demandes désignant les États-Unis d'Amérique (à compter de novembre 2003), des revendications d'ancienneté et au prescriptions d'ordre linguistique en vertu du système de la marque communautaire dans les demandes désignant la Communauté européenne (à compter d'octobre 2004) et de l'utilisation de l'espagnol en tant que langue supplémentaire du Protocole de Madrid (à compter d'avril 2004). Compte tenu de l'accroissement de la complexité des procédures, le volume de travail du Bureau international a augmenté. L'examen a été rallongé, les programmes d'appui informatique ont dû être ajustés et le volume du travail de traduction à entreprendre s'est considérablement accru, comme cela était prévu.

155. La charge de travail supplémentaire découlant des facteurs susmentionnés a été en partie absorbée par le service d'enregistrement de Madrid grâce à la réaffectation de fonctionnaires provenant d'autres secteurs du Bureau international et, en particulier, du service d'enregistrement de La Haye, où la demande a baissé. Par ailleurs, un examen minutieux des procédures de travail internes dans le cadre du système de Madrid a été entrepris aux fins de rationalisation. À cet égard, un certain nombre de mesures ont été prises et ont permis

d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité en 2004. Des mesures supplémentaires concernant l'organisation du travail et l'automatisation des procédures internes au titre du système de Madrid devraient également avoir un impact positif sur l'efficacité et la productivité à partir de 2005.

156. Conformément au règlement d'exécution commun modifié qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004, la première édition trilingue (français, anglais et espagnol) de la *Gazette OMPI des marques internationales* a été publiée le 20 mai 2004 (Gazette n° 8/2004). Parallèlement, la version imprimée de la Gazette a commencé à être publiée sur une base hebdomadaire (au lieu de tous les quinze jours). À compter du n° 5/2004, la Gazette a été entièrement imprimée en interne à l'OMPI.

157. Une nouvelle version plus conviviale de la base de données ROMARIN publiée sur DVD, contenant des informations sur tous les enregistrements internationaux en vigueur sur le registre de Madrid, a été lancée en novembre 2004 (à partir du disque n° 10/2004). Cette nouvelle version du ROMARIN a également été publiée en ligne. La version en ligne est mise à jour de manière quotidienne.

158. Les offices des Parties contractantes ont été incités à communiquer avec le Bureau international par des moyens électroniques. À la fin de 2004, les offices de six Parties contractantes (soit deux de plus qu'en 2003) transmettaient régulièrement au Bureau international les demandes internationales et les autres communications par voie électronique. Environ 20% des demandes déposées en 2004 ont été envoyées au Bureau international par ce moyen. À la fin de 2004, les offices de 32 Parties contractantes (soit quatre de plus qu'en 2003) recevaient les notifications officielles du Bureau international sous forme électronique.

159. En novembre 2004 s'est tenue la réunion annuelle ordinaire des utilisateurs du système MECA (Madrid Electronic CommunicAtions), qui a donné lieu à l'habituel échange d'informations et à l'examen des problèmes et des solutions concernant l'utilisation des techniques de l'information dans le cadre des procédures du système de Madrid.

Système de La Haye

160. Le 1^{er} avril 2004, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur. Cependant, le nombre de demandes internationales selon le système de La Haye a continué de diminuer. Cette tendance se faisait déjà sentir au cours de l'exercice biennal 2002-2003 et est liée à l'entrée en vigueur, en avril 2003, du système du dessin ou modèle communautaire enregistré.

161. À la fin de 2004, le nombre de demandes de d'enregistrement de dessins et modèles industriels reçues par le Bureau international était de 1376 (soit une diminution de 37,0% par rapport à 2003), alors que le nombre d'enregistrements était de 1415 (soit une diminution de 42,8% par rapport à 2003). En ce qui concerne les renouvellements d'enregistrements internationaux, le total s'établissait à 3591 (soit une augmentation de 3,7% par rapport à 2003).

162. La diminution globale de l'activité d'enregistrement au titre du système de La Haye a permis de restructurer le Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels et de réaffecter des membres du personnel de l'équipe de La Haye à l'équipe de

Madrid. Cette mesure a pu être prise bien que l'entrée en vigueur d'un nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye et d'un nouveau règlement d'exécution commun, en avril 2004, ait rendu la procédure d'examen selon le système de La Haye plus complexe et ait rendu nécessaire une adaptation des systèmes informatiques d'appui.

163. Ainsi que le prévoit le règlement d'exécution commun, le *Bulletin des dessins et modèles internationaux* a commencé à être publié sur le site Web de l'OMPI à compter du n° 4/2004, daté du 28 mai 2004.

Système de Lisbonne

164. En 2004, le Bureau international a reçu cinq nouvelles demandes internationales. À la fin de 2004, 854 appellations d'origine avaient été enregistrées selon le système de Lisbonne, dont 781 étaient encore en vigueur, contre 779 en 2003.

165. Le Bureau international a réalisé de nouveaux progrès dans la constitution d'une base de données électronique des appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne. Cette base de données, intitulée "Lisbon Express" devrait être publiée en ligne au début de 2002.

Indicateurs d'exécution

Nombre de dépôts, de renouvellements et d'autres inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :

– Système de Madrid	
Demandes internationales	29 482
Enregistrements internationaux :	23 382
Renouvellements :	7 345
Total (enregistrements et renouvellements) :	30 727
Désignations postérieures :	9 759
Autres modifications :	48 150
Refus et notifications correspondantes :	124 917
– Système de La Haye	
Demandes internationales	1 376
Enregistrements internationaux :	1 415
Renouvellements :	3 591
Total (enregistrements et renouvellements) :	5 006
Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes :	8 931
Modifications :	2 541

Respect des délais pour les enregistrements internationaux et d'autres inscriptions :

Dans le système de Madrid, le délai moyen requis pour le traitement d'une demande internationale ne contenant aucune irrégularité jusqu'à l'inscription de l'enregistrement correspondant était de deux mois environ (59 jours). Le délai de traitement moyen pour l'inscription d'une désignation postérieure était de 37 jours. Le délai de traitement moyen pour l'inscription des autres modifications apportées à des enregistrements existants était de 36 jours.

Dans le cadre du système de La Haye, le délai de traitement moyen pour l'inscription d'un enregistrement international était de 19 jours et de 10 jours pour l'inscription de modifications apportées à des enregistrements existants.

Comparaison entre l'augmentation des activités d'enregistrement et les dépenses liées à cette augmentation :

Dans le système de Madrid, le nombre d'enregistrements internationaux a augmenté en 2004 de 7% par rapport à 2003, alors que le temps passé par le personnel pour l'examen et la traduction des demandes internationales (non compris l'espagnol, qui n'était pas encore une langue de travail en 2003) a augmenté de 2%.

En ce qui concerne les modifications apportées à des enregistrements internationaux, le Bureau international a enregistré, en 2004, 10,6% de renouvellements supplémentaires, 11,6% de désignations postérieures supplémentaires et 11,7% d'autres modifications en moins par rapport à 2003. Le temps consacré par l'équipe compétente à l'examen requis a augmenté de 3,1%.

Le nombre de refus inscrits au registre international a diminué de 7,5% en 2004 par rapport à 2003, alors que le temps passé par l'équipe compétente du Bureau international pour procéder à l'examen nécessaire a diminué de 12,2%.

Dans le système de La Haye, le Bureau international a inscrit, en 2004, 42,8% d'enregistrements internationaux en moins, 30,8% de modifications d'enregistrements internationaux en moins et 3,7% de renouvellement en plus. Le nombre de fonctionnaires du Bureau international affectés à l'examen requis a diminué de 39,2%.

En 2004, les dépenses autres que les dépenses de personnel liées aux systèmes d'enregistrement international ont diminué de 600 000 francs suisses environ par rapport à 2003. Cette diminution des dépenses découle principalement de la publication en interne, à compter de 2004, des versions imprimée et sur CD-ROM de la Gazette OMPI des marques internationales, ainsi que des DVD ROMARIN.

Résultat escompté : Portée internationale accrue des systèmes de Madrid et de La Haye.

166. En 2004, le nombre de Parties contractantes de l'Union de Madrid est passé de 74 à 77 et le nombre cumulé de Parties contractantes des trois Actes de l'Arrangement de La Haye est passé de 36 à 39. Cette évolution a abouti à la répartition géographique suivante :

- Union de Madrid : 43 membres en Europe, 19 en Asie et Pacifique, 12 en Afrique et trois dans les Amériques;
- Arrangement de La Haye : 23 membres en Europe, neuf en Afrique, cinq en Asie et Pacifique et deux dans les Amériques.

167. Au cours de la période considérée, le Bureau international a entrepris des activités de sensibilisation visant à faire plus largement connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leur utilisation, notamment en organisant des séminaires et des programmes de formation à l'intention des experts en marques et des offices nationaux et en participant à des séminaires, cours de formation, ateliers et réunions organisés par l'OMPI en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle, des organisations intergouvernementales, des ONG ou d'autres entités. L'objectif de ces activités de promotion est triple, à savoir : améliorer l'utilisation des systèmes de Madrid et de La Haye par les déposants de demandes et les titulaires d'enregistrements de marques et de dessins ou modèles industriels des Parties contractantes; inciter les Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid à adhérer au Protocole de Madrid et les Parties contractantes de l'Arrangement de La Haye à adhérer à son Acte de Genève de 1999; et inciter de nouvelles parties contractantes à adhérer aux systèmes de Madrid et de La Haye.

168. En 2004, l'OMPI a organisé plusieurs séminaires pour expliquer les procédures du système de Madrid à des représentants du secteur privé (propriétaires de marques ou agents de propriété industrielle) et aux offices nationaux de propriété industrielle et les tenir informés de faits survenus récemment. Trois de ces séminaires, deux en anglais et un en français, se sont tenus au siège de l'OMPI et un autre s'est tenu à Madrid en espagnol.

169. Par ailleurs, des missions consultatives et d'autres réunions ont été organisées à l'intention des utilisateurs effectifs ou potentiels du système de Madrid en Azerbaïdjan, au Brésil, en Chine, à Chypre, dans la Communauté européenne, aux États-Unis d'Amérique, en Iran (République islamique d'), au Japon, en Jordanie, au Kenya, en Lettonie, en Namibie, au Pakistan, au Pérou, au Royaume-Uni, en Suède, en Syrie, en Thaïlande et au Viet Nam, et, à l'intention des utilisateurs effectifs ou potentiels du système de La Haye, en Azerbaïdjan, au Brésil, dans la Communauté européenne, aux États-Unis d'Amérique, en Iran (République islamique d'), au Japon, en Jordanie, au Kirghizistan, en Lettonie, en Moldova, en Norvège, en Ukraine et au Viet Nam.

170. L'OMPI a également participé à des séminaires et conférences organisés par des organisations intergouvernementales, des ONG ou des organismes du secteur privé. En ce qui concerne le système de Madrid, ces réunions se sont tenues en Argentine, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en Italie, en Jordanie, au Portugal, au Royaume-Uni et dans la Communauté européenne (office d'Alicante). En ce qui concerne le système de La Haye, elles ont eu lieu aux États-Unis d'Amérique et dans la Communauté européenne.

171. Les pages du site Web de l'OMPI consacrées au système de Madrid, disponibles en français, en anglais et en espagnol, ont été révisées afin de les rendre plus dynamiques et conviviale en termes de contenu, d'accessibilité et d'affichage des documents. Les informations sur le système de Madrid publiées sur le site Web sont actualisées en permanence. La Madrid Newsletter a été lancée à l'automne 2004.

Indicateurs d'exécution

Nombre de nouvelles Parties contractantes du Protocole de Madrid et des actes les plus récents de l'Arrangement de La Haye (Acte de Genève et Acte de 1960) :

Trois États (Kirghizistan, Namibie et République arabe syrienne) et une organisation intergouvernementale (Communauté européenne) ont adhéré au Protocole de Madrid en 2004. La Communauté européenne est la première organisation intergouvernementale à adhérer au Protocole. À la fin de 2004, le Protocole de Madrid comptait 66 Parties contractantes. Sur les 77 membres de l'Union de Madrid (76 États et une organisation intergouvernementale), 45 étaient liés à la fois par l'Arrangement et par le Protocole, 11 étaient liés par le seul Arrangement et 21 par le seul Protocole.

Quatre États (Croatie, Égypte, Hongrie et Namibie) sont devenus parties à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye en 2004. Par ailleurs, la Turquie a déposé son instrument d'adhésion à ce traité en 2004, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2005. À cette date, le nombre de Parties contractantes de l'Acte de Genève s'élevait à 16. Deux États (Croatie et Niger) ont adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye en 2004. Au 1^{er} janvier 2005, l'Acte de 1960 comptait 31 Parties contractantes. La Hongrie a dénoncé l'Acte de 1934 avec effet au 1^{er} février 2005, ramenant à 15 le nombre de Parties contractantes de cet acte.

Résultat escompté : Amélioration du cadre juridique d'obtention de la protection des marques selon le système de Madrid et des dessins et modèles industriels selon le système de La Haye.

172. Les systèmes d'enregistrement international doivent évoluer et s'adapter aux nouvelles situations et aux besoins en constante évolution des utilisateurs. En 2004, plusieurs modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid sont entrées en vigueur, et l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye a commencé de produire ses effets.

Indicateurs d'exécution

Adoption et mise en œuvre de nouvelles procédures ou de procédures modifiées pour le système de Madrid et le système de La Haye :

Le 1^{er} avril 2004 est entrée en vigueur une série de modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid qui a abouti à l'introduction de l'espagnol en tant que langue supplémentaire du système de Madrid et a permis l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid, qui a ainsi pris effet.

Plusieurs modifications ont aussi été apportées aux instructions administratives, concernant l'accès aux formulaires officiels et non officiels à utiliser pour les procédures dans le cadre du système de Madrid. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Le 1^{er} avril 2004 est entré en vigueur le règlement d'exécution commun de l'Acte de 1999, de l'Acte de 1960 et de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye, qui a remplacé les règlements d'exécution des actes de 1960 et 1934 et a donné effet à l'Acte de Genève de 1999.

Le *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid* (publication OMPI n° 455) a été mis à jour de manière à le rendre plus simple et convivial et à incorporer les modifications du règlement d'exécution commun et des instructions administratives. La première édition du guide en espagnol a été publiée en novembre 2004. De la même manière, le *Guide pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels* (publication OMPI n° 857) a été entièrement révisé en 2004, à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, à l'Acte de 1960 et à l'Acte de 1934 et des instructions administratives.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.2 en 2004 : 16 637

Sous-programme 04.3 - Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

OBJECTIF : Fournir aux offices de propriété industrielle et autres utilisateurs des outils efficaces pour le classement des marques et des dessins et modèles industriels aux fins de la gestion et de la recherche des droits sur les marques et sur les dessins et modèles industriels.

Résultat escompté : Amélioration et mise à jour des classifications internationales.

173. Les travaux de révision de la classification de Nice se sont poursuivis en 2004 en vue de la publication d'une nouvelle (neuvième) édition de la classification en 2006, qui tiendra compte en particulier des changements et de l'évolution des techniques et des pratiques commerciales.

174. Des outils de classement actualisés ont été diffusés conformément aux prévisions, afin de répondre aux besoins des offices de propriété industrielle et des autres utilisateurs des classifications dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications introduites ou préparées aux fins de leur introduction dans les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno :

Un Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a adopté 43 entrées nouvelles et modifications de la huitième édition de la classification de Nice.

Entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2004, d'une nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno, en français et en anglais, publiée sur l'Internet dans les deux langues.

Publication en janvier 2004 de la version 1.4 du CD-ROM NIVILO:CLASS intégrant la nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno en français et en anglais.

Distribution aux membres de l'Union de Nice et aux observateurs auprès du Comité d'experts et du Groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice de deux nouvelles recommandations (n^{os} 16 et 17), également publiées sur le site Internet de l'OMPI. Ces recommandations ont trait à cinq nouvelles indications de produits ou services qui ne figurent pas encore dans la liste alphabétique de la classification de Nice.

Résultat escompté : Acceptation plus large et utilisation plus efficace des classifications internationales.

175. Des informations générales et des conseils sur l'application des classifications internationales ont continué d'être dispensés dans le cadre de réunions, échanges de correspondance, rapports de classement, publications de recommandations, organisations de cours de formation et exposés à l'intention des offices de propriété industrielle et du grand public.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'offices de propriété industrielle utilisant les classifications internationales :

Deux États sont devenus liés par l'Arrangement de Nice (Arménie et République arabe syrienne). À la fin de 2004, l'Arrangement de Nice comptait 74 Parties contractantes et les offices de propriété industrielle de 152 États et trois organisations utilisaient la classification de Nice.

Un État (Arménie) est devenu lié par l'Arrangement de Vienne. À la fin de 2004, l'Arrangement de Vienne comptait 20 Parties contractantes et les offices de propriété industrielle de 50 États et trois organisations utilisaient la classification de Vienne.

Un État (Belgique) est devenu lié par l'Arrangement de Locarno. À la fin de 2004, l'Arrangement de Locarno comptait 44 Parties contractantes et les offices de propriété industrielle de 56 États et quatre organisations utilisaient la classification de Locarno.

Dans le cadre du Service de classement pour les marques de l'OMPI, 145 rapports contenant des conseils sur la manière de classer les indications des produits ou services ont été remis sur demande à des offices de propriété industrielle.

Nombre de personnes formées à l'utilisation des classifications internationales et retour d'information sur l'efficacité de la formation :

Une formation sur la classification de Nice a été dispensée à l'intention du personnel des offices de propriété industrielle nationaux du Bhoutan et de Sri Lanka et, sur la classification de Vienne, au personnel de l'office national du Cambodge.

Organisation à Genève d'une réunion à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle nationaux de la Géorgie, du Kirghizistan, de la République de Moldova et de l'Ukraine (sur la classification de Locarno) et de la République de Corée (sur la classification de Vienne).

Organisation d'une réunion des représentants de l'office national de la propriété industrielle du Burundi (sur les trois classifications internationales) à Genève.

Présentation des classifications internationales aux participants du cours de spécialisation de troisième cycle en propriété intellectuelle à l'Académie mondiale de l'OMPI, à Genève.

Informations générales et conseils dispensés sur la classification de Locarno à l'intention de représentants d'une ONG à Paris.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.3 en 2004 : 485

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 04 en 2004 : 18 916

PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Droit d'auteur et droits connexes

176. En 2004, ce programme a été axé sur le renforcement du système international du droit d'auteur et des droits connexes moyennant une gestion plus efficace des œuvres littéraires et artistiques et d'autres objets de protection. Toutes les parties intéressées, créateurs, gouvernements, industries, société civile et consommateurs, ont été encouragées à jouer un rôle actif dans les partenariats avec l'OMPI.

177. À la demande de différents États membres, l'OMPI a aidé des pays en développement à optimiser l'utilisation du système du droit d'auteur et des droits connexes aux fins du développement économique. Les activités principales sont les suivantes : participation de l'OMPI à un groupe de travail sur l'élaboration d'une nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays de la CEI à Saint-Petersbourg en septembre 2004; un cours de formation conjoint pour la région Asie et Pacifique sur la création de valeur sur la base des œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale à Singapour, en août 2004; établissement d'un "Guide de la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes" dans lequel des auteurs de renom donnent un aperçu des grands principes juridiques et commerciaux en jeu dans la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes et la gestion collective de ces droits; et assistance consultative aux pays en ce qui concerne les dispositions des conventions de Berne et de Rome.

178. Alors que les activités juridiques et normatives sont restées au centre des travaux de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur, l'Organisation a également aidé les États membres à s'adapter par d'autres moyens à l'environnement numérique. L'OMPI a poursuivi l'examen de certaines questions économiques et techniques relatives aux industries et aux entreprises fondées sur le droit d'auteur, telles que les techniques de gestion numérique des droits et leurs incidences sur les exceptions et limitations au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi que d'autres modèles de licences, comme les logiciels ouverts. En 2004, le dialogue s'est également étendu avec secteur privé, notamment avec les représentants des consommateurs et de la société civile.

Sous-programme 05.1 – Développement du droit international du droit d’auteur

OBJECTIF : Améliorer la protection du droit d’auteur et des droits connexes, et faciliter la création d’un consensus en ce qui concerne la législation internationale sur le droit d’auteur et son évolution.

Résultat escompté : Meilleure compréhension du WCT et du WPPT, plus nombreuses adhésions à ces traités et mise en œuvre de ces traités.

179. Les activités de promotion et de fourniture de conseils en ce qui concerne le Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT) et le Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) se sont poursuivies en 2004, et le nombre de parties aux deux traités a augmenté.

180. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les fonctionnaires des États membres, des organisations intergouvernementales et des ONG, y compris des organismes du secteur privé et des universités. Des questions telles que les politiques, les technologies, l’accès et l’application des droits ont été débattues avec les utilisateurs, les créateurs et les milieux commerciaux. La contribution de la protection du droit d’auteur à la création de richesses et son utilisation au service de la gestion culturelle ont été soulignées à ces occasions.

Indicateurs d’exécution

Nombre de pays ayant adhéré au WCT et au WPPT et ayant mis en œuvre ces traités :

Six nouvelles Parties contractantes au WCT (Arménie, Botswana, émirats arabes unis, Jordanie, Kazakhstan et République de Corée), portant le nombre total à 50.

Six nouvelles Parties contractantes au WPPT (Ex-République yougoslave de Macédoine, République d’Arménie, République du Botswana, République d’Indonésie, République du Kazakhstan et Royaume hachémite de Jordanie), portant le nombre total à 48.

Nombre de pays demandant et recevant des conseils aux fins de la mise en œuvre des deux traités :

Neuf pays ont reçu des conseils sur la mise en œuvre des deux traités.

Réunions et missions organisées par l’OMPI sur des questions de fond relatives au droit d’auteur :

48 missions de fonctionnaires ont été organisées dans le cadre de 18 séminaires, conférences et consultations organisées au niveau international et 14 aux niveaux régional, sous-régional et national, dans un total de 41 pays. Ces manifestations ont été organisées par des autorités gouvernementales et semi-gouvernementales, des universités, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé.

Un voyage d’étude d’un représentant d’un pays en développement.

Résultat escompté : Projet de traité éventuel sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

181. En 2004, les assemblées des États membres de l’OMPI ont passé en revue l’état d’avancement des consultations sur les questions en suspens relatives à la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles et décidé des mesures à prendre. Plusieurs pays ont instamment demandé que ces questions soient réglées sans attendre afin qu’un nouveau traité puisse être élaboré. Les États membres sont convenus de maintenir la question à

l'examen lors de leurs sessions annuelles de 2005. En 2004, des réunions ont aussi été organisées avec les principaux acteurs des secteurs public et privé. À cet égard, l'OMPI a tenu une réunion d'information sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles à son siège, en novembre 2004. À cette occasion, une étude présentant des conclusions sur le transfert des droits des artistes interprètes ou exécutants aux producteurs œuvres audiovisuelles², a été soumise à l'examen de l'ensemble des délégations.

Indicateurs d'exécution

Progrès réalisés en vue d'une nouvelle convocation de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles :

Réunion d'information sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles tenue en novembre 2004.

Résultat escompté : Projet de traité éventuel sur la protection des organismes de radiodiffusion.

182. En 2004, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion compte tenu de l'incidence des techniques numériques et autres technologies nouvelles et de l'utilisation croissante de l'Internet. En septembre 2004, les assemblées des États membres de l'OMPI ont invité le SCCR à accélérer ses travaux en vue de la conclusion d'un traité sur les organismes de radiodiffusion. Un texte de synthèse révisé contenant des projets de dispositions de traité a été établi pour la douzième session du SCCR en novembre 2004 sur la base des propositions présentées par 16 États membres de l'OMPI et la Commission européenne et ses États membres afin de promouvoir le consensus et de faciliter les délibérations du comité. Les conclusions du président du SCCR prévoyaient que des consultations régionales seraient organisées sur demande des États membres.

Indicateurs d'exécution

Progrès réalisés en vue de la convocation d'une conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion :

Le traité sur les organismes de radiodiffusion était le principal point à l'ordre du jour de la session du SCCR tenue en novembre 2004. Un texte de synthèse révisé a été établi pour faciliter les délibérations du SCCR.

Résultat escompté : Débat de fond sur la protection des bases de données non originales.

183. Le SCCR a poursuivi l'examen d'une protection internationale des bases de données non originales qui reconnaîtrait et protégerait l'investissement substantiel réalisé dans la création et la maintenance de ces bases de données tout en veillant à préserver un accès abordable aux revues scientifiques et techniques et aux autres ressources d'information du domaine public. Le comité a décidé de revenir sur cette question en 2005.

² Document AVP/IM/03/4 Add.

Indicateurs d'exécution

Progrès réalisés en vue de l'élaboration d'une recommandation sur les travaux futurs relatifs à la protection des bases de données non originales :

Poursuite des délibérations du SCCR sur la protection de l'investissement requis par la création et la mise à jour des bases de données non originales. L'examen de cette question sera approfondi lors des sessions de 2005.

Résultat escompté :

Délibérations fructueuses et échange de données d'expérience sur certaines ou l'ensemble des questions suivantes : législation applicable aux questions internationales de droit d'auteur, gestion collective, exceptions et limitations, protection technique, gestion des droits dans l'environnement numérique, droit de suite, propriété des œuvres multimédias, systèmes d'enregistrement, protection du folklore par le droit d'auteur, responsabilité des fournisseurs de services sur l'Internet.

184. Le SCCR est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session un point concernant les exceptions et limitations aux droits aux fins de l'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées.

185. En novembre 2004, l'OMPI a participé à une réunion organisée par l'Accessible Technology Group (ATG) de Microsoft et le Digital Accessible Information System Consortium (Daisy Consortium) des États-Unis d'Amérique afin d'examiner les incidences pour les non-voyants et les malvoyants des derniers progrès techniques et des innovations futures.

Indicateurs d'exécution

Nombre de nouvelles questions examinées par le SCCR :

Proposition relative à l'examen des exceptions et limitations aux droits aux fins de l'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées.

Travaux préparatoires entrepris par le Secrétariat en ce qui concerne l'examen des questions récentes :

Les participants de la réunion organisée par Microsoft comprenaient des responsables internationaux d'organismes facilitant la lecture par les personnes handicapées dans plus de 20 pays développés et en développement, des milieux internationaux de l'édition, de l'Initiative du W3C pour l'accessibilité sur le Web et d'organisations internationales telles que l'OMS et l'OMPI.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 05.1 en 2004 : 2 652

Sous-programme 05.2 - Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur

OBJECTIF : Faciliter la création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur, consolider les connaissances et favoriser le dialogue en ce qui concerne les modèles et les instruments de gestion du droit d'auteur et des droits connexes et la promotion de la sensibilisation du public.

Résultat escompté : Amélioration de la coopération internationale et de l'utilisation, par les États membres, de l'information sur la gestion, les pratiques et les modèles commerciaux applicables à des œuvres protégées par le droit d'auteur, y compris le commerce électronique.

186. L'OMPI a lancé une étude portant sur deux cas particuliers dans lesquels la gestion numérique des droits pouvait contribuer efficacement à l'application des exceptions et limitations dans l'environnement numérique. Deux catégories de bénéficiaires sont envisagées dans l'étude, à savoir les formateurs de l'enseignement à distance et les malvoyants. L'étude sera achevée en 2005.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participants d'une conférence internationale sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique :

Le plus grand nombre de participants à une conférence internationale organisée en 2004 a été atteint à la conférence intitulée "Wizards of OS : The Future of the Digital Commons" tenue à Berlin.

Nombre de participants à des réunions et des séminaires sur le droit d'auteur dans l'environnement Internet et dans le commerce électronique :

Le nombre moyen de participants aux réunions et séminaires sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique s'est élevé à 150 en 2004.

Produits d'information mis au point par l'OMPI sur le sujet, y compris la gestion des droits dans l'environnement numérique :

Étude sur l'utilisation des dispositifs de gestion numérique des droits pour mettre en œuvre les limitations et exceptions dont l'achèvement est prévu en 2005.

Résultat escompté : Amélioration de l'information sur la concession de licences pour les diverses catégories de produits du droit d'auteur.

187. L'OMPI a publié un guide des licences de droit d'auteur et de droits connexes qui donne une vue concrète de la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes dans un marché mondialisé, portant notamment sur des œuvres littéraires, musicales, graphiques et picturales, des films cinématographiques, des produits multimédias, des supports didactiques et des logiciels. Des auteurs de renommée internationale examinent chaque industrie à tour de rôle et donnent un aperçu des grands principes juridiques et commerciaux en jeu dans la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes, ainsi que de la gestion collective de ces droits.

Indicateurs d'exécution

Produits d'information sur la concession de licences mis au point par l'OMPI à l'intention des différentes catégories d'utilisateurs :

Guide de la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes.

Résultat escompté : Amélioration de l'information sur les systèmes actuels de gestion du droit d'auteur ainsi que sur les pratiques en vigueur et les questions qui se posent dans ce domaine.

188. L'OMPI a coopéré avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par l'élaboration par la CNUDCI d'un guide législatif des sûretés réelles. Ce guide législatif vise à proposer des règles simples et harmonisées pour les sûretés réelles, qui s'appliqueraient à la catégorie la plus large possible d'actifs, y compris des droits de propriété intellectuelle, afin d'optimiser la capacité des titulaires d'utiliser leurs actifs de propriété intellectuelle pour obtenir un financement au meilleur coût.

Indicateurs d'exécution

Produits mis au point en rapport avec les systèmes de gestion du droit d'auteur ainsi que les pratiques et questions y relatives :

Contribution au guide législatif de la CNUDCI proposant des règles simples et harmonisées en matière de sûretés réelles.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue des dirigeants et des responsables politiques au rôle économique du droit d'auteur.

189. Les activités de sensibilisation des différentes parties prenantes se sont poursuivies en ce qui concerne les tendances techniques, juridiques et de politique générale qui sous-tendent les techniques de gestion numérique des droits et une assistance a été assurée s'agissant d'évaluer leurs incidences et leurs utilisations potentielles aux fins de la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. À cet effet, l'OMPI a participé à des manifestations telles que la conférence internationale sur le droit d'auteur au service de la créativité dans l'Union européenne élargie, organisée par la Commission européenne et la présidence irlandaise du Conseil de l'UE à Dublin, et à l'atelier du Digital Media Project sur l'héritage analogique à l'ère du numérique tenu à Barcelone.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'activités nationales de sensibilisation du public organisées par les États membres :

De nombreux États membres ont organisé des activités à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, notamment des activités de sensibilisation au droit d'auteur et aux droits connexes.

Débats d'orientation avec des représentants de gouvernements et des chefs d'entreprise sur l'importance économique du droit d'auteur :

L'OMPI a participé à une conférence internationale organisée par la Commission européenne et la présidence du Conseil de l'UE.

Résultat escompté : Meilleure connaissance du rôle de l'OMPI en tant que premier lieu international de débat sur l'orientation et l'élaboration des politiques à mener dans le domaine du droit d'auteur.

190. Le dialogue avec le secteur privé s'est étendu, notamment avec les consommateurs et la société civile, lors des réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information prévu à Tunis en 2005 et dans le cadre du Trans-Atlantic Consumer Dialogue.

191. Dans le domaine du logiciel ouvert, l'OMPI a recueilli des informations, suivi l'évolution internationale et participé à des séminaires et conférences au niveau international afin de faire mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion des modèles de licences ouvertes. L'OMPI a aussi organisé des ateliers de formation sur les tendances du logiciel ouvert.

Indicateurs d'exécution

Documents établis pour le Sommet mondial sur la société de l'information :

L'OMPI a participé à deux réunions d'information consacrées au Sommet mondial sur la société de l'information.

Contributions à des conférences internationales importantes sur les questions de droit d'auteur :

L'OMPI a participé à une réunion du Trans-Atlantic Consumer Dialogue.

Programmes de formation mis au point par l'OMPI ou auxquels l'Organisation a participé :

Quatre ateliers de formation ont été organisés par l'OMPI sur les tendances du logiciel ouvert. Atelier sur la formation en propriété intellectuelle à l'intention des diplomates tenu au Caire en décembre 2004; colloque régional Asie et Pacifique sur les questions émergentes en matière de protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique tenu à New Delhi en octobre 2004; table ronde ministérielle tenue à Dar Es Salaam en août 2004; et réunion régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle et des bureaux de droit d'auteur d'Amérique latine tenue à Mexico en mars 2004.

Résultat escompté : Meilleure compréhension par les États membres des avantages concurrentiels des industries fondées sur le droit d'auteur.

192. Un cours de formation pour la région Asie et Pacifique sur la création de valeur à partir des œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale a été organisé conjointement avec le Secteur du développement économique à Singapour en août 2004.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'études nationales sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur, avec l'aide de l'OMPI :

Cours de formation tenu à Singapour pour la région Asie et Pacifique sur la création de valeur à partir du droit d'auteur et des droits connexes dans l'industrie musicale.

Résultat escompté : Meilleure évaluation des actifs de droit d'auteur.

193. Les liens avec les principaux bénéficiaires des exceptions et limitations au droit d'auteur, en particulier les malvoyants, les services d'archives et les bibliothèques, ont été renforcés. L'OMPI a pris part à différentes réunions et séminaires sur les meilleurs moyens d'exercer ces exceptions tout en veillant à la protection du droit d'auteur.

Indicateurs d'exécution

Produits d'information et instruments pratiques mis au point par l'OMPI :

Le Congrès mondial de la FIAB sur la bibliothéconomie et l'information tenu en août 2004 et la réunion de Microsoft sur les bibliothèques pour les malvoyants et les personnes souffrant d'un handicap visuel tenue en novembre 2004 ont favorisé l'échange d'informations entre l'OMPI et les autres participants.

Résultat escompté : Renforcement de l'infrastructure d'appui à l'intention des créateurs et des entreprises fondées sur le droit d'auteur dans les États membres.

194. Dans le domaine des industries du contenu numérique, telles que la musique et l'édition en ligne, l'OMPI a coopéré avec l'OCDE en vue de l'établissement de ses rapports sur les industries de contenu numérique sur large bande, en particulier l'industrie musicale.

Indicateurs d'exécution

Aide à la création d'institutions auprès des communautés créatives :

Assistance fournie à l'OCDE pour l'établissement de ses rapports sur les industries de contenu numérique sur large bande.

Résultat escompté : Meilleure connaissance du droit d'auteur chez les créateurs et dans le public.

195. L'OMPI a publié un guide des traités de droit d'auteur et de droits connexes administrés par l'OMPI et un glossaire relatif au droit d'auteur et aux droits connexes qui précise et explique les principes juridiques consacrés dans les traités de droit d'auteur et de droits connexes administrés par l'OMPI et leur lien avec les questions politiques, économiques, culturelles et techniques.

Indicateurs d'exécution

Activités de formation et documents d'information émanant de l'OMPI :

Un guide des traités de droit d'auteur et de droits connexes ainsi qu'un glossaire ont été publiés.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 05.2 en 2004 : 529

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 05 en 2004 : 3 181

PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Centre d'arbitrage et de médiation

196. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI gère différents services liés à la médiation et l'arbitrage en matière de propriété intellectuelle et assure des services d'arbitrage et médiation pour le règlement des litiges commerciaux comportant des aspects de propriété intellectuelle. En 2004, outre la production de nouveaux documents destinés à faire mieux connaître les modes extrajudiciaires de règlement des litiges, le Centre a été saisi d'un certain

nombre de procédures d'arbitrage et de médiation. Dans le domaine plus précis des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, l'administration des litiges par le Centre a contribué à la protection des droits attachés à des marques. La plupart des litiges de cette catégorie ont été soumis en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Le Centre a également été désigné comme institution de règlement des litiges par sept organismes supplémentaires d'enregistrement de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) et a franchi le cap des 12 500 noms de domaines visés par les litiges administrés par l'OMPI au titre des principes UDRP. Le Centre a continué d'ajouter des fonctions sur son site Web, qui, en 2004, figurait parmi les pages Web de l'OMPI les plus visitées.

Sous-programme 06.1 – Services d'arbitrage et de médiation

OBJECTIF : Renforcer la protection de la propriété intellectuelle grâce au règlement des litiges de propriété intellectuelle par l'arbitrage et la médiation.

<p>Résultat escompté : Augmentation du nombre de litiges soumis à la procédure classique d'arbitrage et de médiation.</p>
--

197. Étant donné qu'ils requièrent un règlement des litiges neutre, rapide et économique, en particulier dans un contexte international, les contrats de licence et autres transactions de propriété intellectuelle se prêtent bien à l'inclusion de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges. Le Centre a été saisi de sept litiges mettant en œuvre des clauses d'arbitrage ou de médiation. Un médiateur désigné par l'OMPI, disposant des compétences juridiques et techniques requises, a aidé deux grands fabricants d'électronique internationaux à parvenir à un accord dans le litige portant sur une atteinte à un brevet. Les autres procédures de médiation et d'arbitrage confiées au Centre portaient sur des litiges relatifs à des licences de brevet, de marques et de droit d'auteur, un litige professionnel mettant en cause des conseils en brevets et un accord de financement d'une manifestation culturelle. Les montants en jeu dans les litiges administrés par le Centre à ce jour se sont échelonnés entre 20 000 euros et plusieurs centaines de millions de dollars É.-U.

198. Outre l'administration de litiges, le Centre a produit et diffusé des informations sur les possibilités de règlement extrajudiciaire de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Cette activité a notamment donné lieu à l'organisation de trois ateliers sur l'arbitrage et la médiation de l'OMPI. Le Centre a publié une brochure qui décrit la procédure d'arbitrage de l'OMPI et la contribution que ce mode de règlement des litiges peut apporter au bon déroulement des transactions de propriété intellectuelle. Il a également publié une nouvelle édition de son *Guide de la médiation de l'OMPI*, mis à jour afin d'inclure des exemples concrets, et a contribué à un volume publié par la CNUCED sur l'arbitrage et la médiation de l'OMPI. Avec l'adjonction permanente de nouveaux contenus, le site Web du Centre a attiré un grand nombre de visiteurs. En outre, quelque 3 000 demandes d'information ont été reçues et traitées, en ligne pour la plupart.

Indicateurs d'exécution

Nombre de litiges relevant des règlements de l'OMPI :

Sept procédures d'arbitrage ou de médiation ne portant pas sur des noms de domaine.

Nombre de demandes de nomination d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI :

Trois demandes de nominations d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI dans d'autres litiges ont été traitées.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 06.1 en 2004 : 1 746

Sous-programme 06.2 - Politiques et procédures en matière de noms de domaine

OBJECTIF : Améliorer et mettre en œuvre le cadre juridique de la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet

Résultat escompté : Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD.

199. En tant que principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre a été saisi de 1179 litiges de ce type au cours de la période considérée, soit une augmentation de quelque 7% par rapport à l'année précédente. Le nombre de langues dans lesquelles le Centre a administré des litiges depuis l'entrée en vigueur des principes UDRP, en décembre 1999, est passé à 12, pour des parties provenant de 124 pays. Le mécanisme UDRP s'applique principalement aux noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD), tels que .com, .net et .org, mais de plus en plus de services d'enregistrement de ccTLD adoptent les principes UDRP ou des versions adaptées de ces principes.

200. Afin de faciliter le dépôt et le traitement des litiges relatifs aux noms de domaines, le Centre tient à jour une infrastructure administrative et juridique en ligne, qu'il a continué d'étoffer en 2004. Le Centre a également organisé deux réunions de spécialistes des noms de domaine et un atelier sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Les manifestations organisées par le Centre en 2004 ont attiré au total 230 participants de 45 pays.

201. Dans le cadre de ses travaux d'élaboration de politiques, le Centre a représenté l'OMPI dans ses discussions avec l'ICANN et ses diverses parties prenantes sur tous les aspects de propriété intellectuelle du système des noms de domaine. Ces discussions ont porté notamment sur le suivi des recommandations faites par les États membres de l'OMPI dans le cadre du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet examiné lors des sessions du SCT et de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le Centre a également représenté l'OMPI en qualité d'observateur auprès du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet créé en novembre 2004 par le Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies pour étudier la question de la gestion de l'Internet et proposer des mesures à prendre d'ici 2005.

Indicateurs d'exécution

Mise en œuvre des recommandations et des décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI relative à des questions telles que celles soulevées par les processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet :

Les décisions de l'Assemblée générale sur le deuxième processus de consultations sont toujours à l'étude à l'ICANN.

Nombre de litiges relatifs aux gTLD réglés : 1 109.

Résultat escompté : Protection effective de la propriété intellectuelle dans les ccTLD.

202. Non seulement le Centre a administré 14 litiges relatifs à des noms de domaine selon les règlements d'arbitrage et de médiation, mais il a traité 70 litiges relatifs à des ccTLD selon les principes UDRP. La part des litiges de ce type dans le total des plaintes traitées par l'OMPI a progressé de 37% par rapport à l'année précédente. Il a également contribué à la création de politiques de règlement des litiges pour un certain nombre de services d'enregistrement dans des ccTLD qui ont sollicité l'avis du Centre sur le contenu et la rédaction de ces instruments. Les sept services d'enregistrement qui ont désigné le Centre en tant qu'institution de règlement des litiges en 2004 ont porté à 43 le nombre des domaines pour lesquels le Centre exerce ces fonctions.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'améliorations apportées dans la conception ou l'administration des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, y compris les procédures de règlement des litiges, dans le cadre de l'administration des ccTLD :

Le Centre a contribué à la mise en œuvre de mécanismes en ligne de règlement des litiges pour sept ccTLD supplémentaires.

Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés : 70.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 06.2 en 2004 : 728

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 06 en 2004 : 2 474

PROGRAMME PRINCIPAL 07 - Questions diverses de propriété intellectuelle

203. Ce programme porte des questions de propriété intellectuelle interdépendantes qui sont au centre du débat international, à savoir : la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (ou folklore), les aspects des ressources génétiques touchant à la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle dans les sciences de la vie et l'application des droits de propriété intellectuelle.

204. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI a progressé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives pratiques en matière de renforcement des capacités, de conseils juridiques et politiques et de protection défensive contre la délivrance illégitime de brevets sur les savoirs traditionnels et est convenu d'élaborer les éléments de base pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il a également demandé et passé en revue une série de projets de dispositions définissant des objectifs de politique générale et des principes fondamentaux pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. La nécessité d'associer le maximum de parties prenantes est restée au centre des préoccupations de l'IGC, la liste des ONG spécialement accrédités auprès du comité ayant dépassé la centaine en 2004.

205. L'OMPI a poursuivi ses activités d'appui et de contribution au débat international général dans le domaine de sciences de la vie et a favorisé une compréhension pratique de ces questions. En 2004, l'accent a porté sur l'apport de contributions impartiales et informatives à d'autres processus internationaux auxquels il a été demandé à l'OMPI de participer. Des contributions techniques et des services d'experts ont également été fournis à une série de processus et de débats de politique générale se rapportant à la propriété intellectuelle, notamment dans les domaines de la biotechnologie agricole, de la santé publique et de la bioéthique.

206. En ce qui concerne les questions et stratégies en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, la compréhension des principes et la mise en œuvre des obligations dans ce domaine ont fait l'objet d'activités de promotion soutenues. La coopération avec les organisations intergouvernementales et les ONG au sujet de leurs propres programmes en matière d'application des droits de propriété intellectuelle a aussi été poursuivie. En septembre 2004, l'Assemblée générale de l'OMPI a passé en revue le rôle du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) et l'a encouragé à poursuivre ses travaux. Compte tenu du rôle central du pouvoir judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle, le comité, en 2004, est convenu de l'importance mondiale de la formation judiciaire continue et de la spécialisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de sensibiliser les autorités judiciaires de tous niveaux aux questions d'application des droits de propriété intellectuelle.

Sous-programme 07.1 - Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

OBJECTIF : Permettre aux détenteurs de savoirs traditionnels et aux gardiens des cultures traditionnelles de tirer des avantages tangibles de la protection juridique de leurs savoirs traditionnels, de leurs expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et des ressources génétiques associées.

Résultat escompté :	Renforcement du dialogue international sur la façon de protéger juridiquement les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et de les valoriser en tant qu'actifs de communautés autochtones et locales; détermination et formulation des éléments d'un consensus international sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle et les éléments des ressources génétiques relevant de la propriété intellectuelle.
----------------------------	--

207. À ses sixième et septième sessions, le comité intergouvernemental a réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'un cadre international plus clair et mieux construit et a mené de nombreuses initiatives concrètes de renforcement des capacités, d'orientation juridique et en matière de politique générale et de protection défensive contre l'obtention illégitime de brevets portant sur les savoirs traditionnels. L'IGC est convenu d'élaborer des résultats concrets sous forme de deux séries de projets de synthèse des objectifs de politique générale et des principes fondamentaux pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Ces dispositions dégagent et restituent l'essence du vaste débat de politique générale et de l'analyse politique entrepris par l'IGC. Les projets de dispositions ont été retenus comme base des travaux au sein de l'IGC, qui a adopté un processus spécifique de consultation et de commentaires allant jusqu'en 2005. Ces dispositions doivent être complétées par la description des options de politique générale et des mécanismes utilisés en pratique pour donner effet aux objectifs et principes. Ces travaux ont contribué à la formation d'un consensus sur le contexte et la substance de la protection au profit des détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles, tout en favorisant potentiellement la convergence sur le ou les instruments nécessaires pour affirmer ces principes et leur donner effet.

208. Les principaux progrès accomplis au sein de l'IGC, qui définissent une plate-forme pour la poursuite du débat politique et juridique au niveau international sont les suivants :

- établissement de projets d'objectifs de politique générale et de principes fondamentaux susceptibles de favoriser la délimitation de l'espace politique et juridique dans lequel viendrait s'inscrire la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et des savoirs traditionnels;
- analyses et enquêtes définitives sur l'expérience nationale et les options de politique générale pour la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et des savoirs traditionnels;
- systématisation des sources d'information législative et de politique générale sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des représentants des communautés traditionnelles;
- élaboration de tableaux analytique et de dispositions législatives pour promouvoir la compréhension et la coordination des formes *sui generis de protection*;
- création d'une base de données sur les principes suivis pour la gestion de la propriété intellectuelle dans le contexte de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels connexes et du partage des avantages qui en découlent, et élaboration de projet de documents d'information sur les questions concrètes de propriété intellectuelle qui se posent lors de la conclusion de conditions convenues d'un commun accord pour l'utilisation des ressources génétiques;

- renforcement de la base de la protection défensive des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, y compris la création d'un portail en ligne pour faciliter la reconnaissance des savoirs traditionnels aux cours des procédures d'examen en matière de brevets, et modifications techniques apportées au système international des brevets. Ces activités ont suscité des réactions dans d'autres instances de l'OMPI, en particulier le système du PCT et l'Union de l'IPC;
- une étude détaillée, commandée par la Conférence des Parties à la CDB sur les options et les bases juridiques des exigences de divulgation dans les demandes de brevet portant sur des inventions relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels, a été accueillie avec satisfaction par la Conférence des Parties et a débouché sur une nouvelle invitation adressée à l'OMPI concernant le suivi des travaux sur cette question essentielle.

209. En coordination avec les travaux de l'IGC, des activités permanentes de renforcement de capacités et d'information générale ont été mises en œuvre à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, des autorités nationales et des organismes régionaux, notamment : des conseils sur les possibilités de protection sui generis à l'intention de plusieurs organismes régionaux et autorités nationales; un appui pratique et une contribution technique à des instances régionales et internationales créées et accueillies par un certain nombre de pays en développement; une série de brochures d'initiation, de publications, d'études, d'enquêtes, d'informations juridiques et de publications dans des revues extérieures, avec des mentions et une utilisation de plus en plus fréquentes des documents de l'OMPI dans la société civile et la littérature universitaire; la participation à des débats sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles organisés par des représentants de la société civile, des experts ou des universitaires; et l'appui à de nombreux cours de formations et séminaires organisés par des ONG, des institutions des Nations Unies, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres institutions d'enseignement et de formation.

210. La nécessité d'élargir et de rendre accessibles au plus grand nombre de parties prenantes les travaux de l'IGC a constitué une préoccupation majeure. Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer la participation d'un nombre croissant d'ONG accréditées représentant les communautés locales et autochtones. Plus de 100 ONG ont été officiellement accréditées auprès de l'IGC; un site Web spécifique a été créé pour présenter les vues des ONG sur les travaux du comité intergouvernemental; et l'IGC a demandé l'élaboration d'une proposition spécifique concernant l'établissement d'un fonds de contributions volontaires destiné à financer la participation des communautés locales et autochtones à ses travaux.

Indicateurs d'exécution

Réactions des participants des forums et des consultations sur la politique à suivre, en particulier des représentants des communautés autochtones et locales et d'autres détenteurs de savoirs traditionnels, en ce qui concerne leur capacité à protéger juridiquement les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques et à en tirer parti :

Retour d'information des participants des forums et consultations de politique générale :

- participation accrue d'un large éventail d'ONG aux travaux de l'IGC, le nombre d'ONG spécialement accréditées auprès du comité ayant dépassé la centaine;
- acceptation des projets de séries d'objectifs et de principes de protection comme base matérielle des travaux devant déboucher sur des résultats concrets au niveau international;
- demande croissante de consultations et d'ateliers aux niveaux national et régional et d'autres manifestations visant à élaborer des contributions ciblées aux travaux du comité.

Retour d'information des États membres sur les questions de fond :

- En ce qui concerne l'étude technique de l'OMPI sur les exigences de divulgation relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels dans le domaine des brevets, la Conférence des Parties à la CDB a pris note avec satisfaction de cette étude et considéré son contenu comme "utile en ce qui concerne les aspects relatifs à la propriété intellectuelle dans les mesures destinées aux utilisateurs";
- en réponse à l'encouragement de la Conférence des Parties à la CDB d'accélérer les travaux de l'IGC sur ce projet, l'IGC a continué d'examiner les principes directeurs concernant les aspects de propriété intellectuelle des conditions convenues d'un commun accord en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

Résultats des réunions internationales sur la politique à suivre convoquées par l'OMPI :

- Les travaux de l'IGC à ses sixième et septième sessions sont passés des enquêtes, échanges de données d'expérience concrètes et débats de politique générale à l'élaboration de textes spécifiques pour encadrer les initiatives en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Ce changement qualitatif prononcé a conduit à l'élaboration et à la présentation de deux séries de projets de dispositions, concernant l'un la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et l'autre celle des savoirs traditionnels.
- L'IGC a été à l'origine de l'établissement d'un fonds de contribution volontaire destiné à financer la participation des communautés autochtones et locales à ses travaux.

Résultat escompté :

Mise en œuvre de mesures et d'instruments concrets précis dans les États membres pour favoriser la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle, renforcer la capacité à tirer parti concrètement de la protection juridique et gérer les aspects des ressources génétiques se rapportant à la propriété intellectuelle au bénéfice des détenteurs des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.

211. En dépit de lourdes contraintes budgétaires, de nombreuses activités d'assistance juridico-technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques connexes, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore ont continué d'être mises au point et exécutées, à la demande des parties prenantes. Des observations et des informations générales sur la protection des expressions du folklore, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques connexes ont également été fournies à différents pays et organisations intergouvernementales demandeurs.

212. La question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles est de plus en plus profondément incorporée aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI. Des informations d'ordre général ou portant sur le renforcement des capacités ont été fournies aux détenteurs de savoirs traditionnels, aux autorités nationales et aux organes régionaux, y compris la publication d'articles et d'études, ainsi que l'appui à de nombreux programmes de formation et séminaires organisés par des ONG, d'autres institutions des Nations Unies, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres établissements d'enseignement et de formation. L'OMPI a également contribué à une série d'activités de coopération et de renforcement des capacités, telles que le programme de bourses pour les Autochtones à Genève, le 10 juin 2004, et a fourni un appui à la coopération directe Sud-Sud sur des questions relatives à la protection et à la préservation des savoirs traditionnels.

213. L'élaboration d'instruments concrets s'est poursuivie, dans le cadre d'un dialogue avec les principales parties prenantes, tels qu'un guide pratique des expressions culturelles traditionnelles ou un projet d'instrument à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, afin de s'assurer que leurs intérêts sont pris en considération et préservés dans le cadre de toute fixation de leurs savoirs. Les activités de sensibilisation ont été complétées par la publication de deux brochures sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles destinées au grand public, ainsi que d'une série de notes d'information et d'études plus spécialisées.

214. Le dialogue entre le Secrétariat de l'OMPI et d'autres instances des Nations Unies, notamment avec la CDB, la FAO et l'UNESCO, s'est intensifié conformément au conseil donné par les États membres. En conséquence, la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques connexes, ainsi que le respect et la reconnaissance de ces trois types d'éléments, est de plus en plus étroitement incorporée au programme mondial de développement. Cela favorisera le développement des instruments actuels ou l'élaboration de nouveaux instruments adaptés aux besoins particuliers des pays en développement, compte tenu de la nécessité d'assurer un équilibre approprié entre la propriété intellectuelle et les autres questions.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'instruments de politique générale et d'instruments pratiques effectivement utilisés :

- La collaboration entre l'OMPI et la CDB et le PNUE a atteint un nouveau niveau après la réception par la Conférence des Parties à la CDB, à sa septième réunion tenue en février 2004, d'une étude technique sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent transmise par le Secrétariat sur demande de l'IGC. Suite à l'invitation de la septième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, un programme de travail a été adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI sur les options en matière de dispositions types, de pratiques et de mesures d'incitation, notamment, se rapportant aux questions relatives à l'interaction entre l'accès aux ressources génétiques et les exigences de divulgation dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle.
- La participation de l'OMPI au Groupe interinstitutions sur les questions autochtones s'est renforcée depuis 2003, avec la participation à des réunions à New York en mai 2004, et l'importante contribution apportée au Groupe de travail sur les populations autochtones réuni à Genève en juillet 2004. En conséquence, le sous-secrétaire général de l'ONU aux affaires économiques et sociales a demandé au Secrétariat de l'OMPI d'appeler l'attention des États membres de l'OMPI, à la septième session de l'IGC, sur certaines recommandations tirées des objectifs du Millénaire et les peuples autochtones intéressant l'OMPI.
- Le PNUE et l'OMPI ont lancé une étude conjointe sur les aspects de propriété intellectuelle de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels et du partage des avantages qui en découlent, qui contenait une analyse approfondie des coûts et des avantages des différentes conceptions, sur la base de trois études de cas en Inde, au Mali et au Nigéria.

Preuve d'avantages précis découlant de l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle par les détenteurs des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques :

Le nombre croissant de demandes de formation, de commentaires et de conseils émanant de détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et de gardiens de ressources génétiques témoigne d'une prise de conscience accrue des avantages découlant de l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle, de même que l'augmentation du nombre de fois où les activités de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques connexes ont attiré l'attention d'autres instances, appartenant ou non au système des Nations Unies.

Résultat escompté : Mise en place de mécanismes juridiques plus efficaces pour protéger les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les aspects des ressources génétiques relatifs à la propriété intellectuelle.

215. Le dialogue politique international peut permettre de créer des mécanismes juridiques de protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des aspects de propriété intellectuelle des ressources génétiques plus efficaces. Les activités d'assistance techniques peuvent également aider les pays en développement à mieux tirer parti des instruments existants et le renforcement de la coordination dans le système des Nations Unies peut améliorer l'efficacité des instruments existants ou futurs.

216. Dans le passé, l'OMPI a élaboré un ensemble d'analyses et d'études de portée générale sur l'utilisation des lois et mécanismes juridiques existants, ainsi que des projets de dispositions et de législation types, tout en sensibilisant les États membres et les détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et en laissant les options ouvertes pour la suite des discussions et des études. Cette phase initiale a permis de cerner et de cibler les concepts et questions clés relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Les travaux de l'IGC et les activités de secrétariat découlant des indications données par le comité sont passés cette année à une phase plus pratique, axée sur des dispositions et des mesures concrètes et ciblées. Cette transition peut également être considérée comme le résultat des études préparatoires réalisées par le Secrétariat de l'OMPI et des séries de projets d'objectifs de politique générale et de principes fondamentaux qui ont fait l'objet d'un processus de commentaires et de rédaction très ciblé.

Indicateurs d'exécution

Réactions des États membres et des autres parties prenantes sur l'utilité des analyses et des études réalisées par l'OMPI sur des textes de loi types et proposés, ainsi que des ateliers de l'OMPI sur les aspects juridiques et techniques de la protection juridique :

Les travaux de l'IGC ont été largement cités et directement utilisés dans un nombre croissant de processus législatifs ou généraux et d'études et de propositions émanant des milieux universitaires et d'ONG, et ont contribué à former et à établir des partenariats productifs avec les institutions et processus coopérant au niveau international.

Les réunions suivantes tenues par d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies ont eu pour principal objet les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ou les ressources génétiques connexes :

- étude extérieure sur les travaux de l'Institut international des ressources phylogénétiques sur les aspects techniques et généraux des ressources génétiques, mars 2004;
- atelier régional de l'OMC sur certaines questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle tenu à Kuala Lumpur en avril 2004;
- séminaire sur la protection de la propriété intellectuelle et l'accès aux ressources phylogénétiques organisé par la Fédération internationale des semences à Berlin en mai 2004;
- atelier régional de l'OMC à l'intention des pays africains tenu en Afrique du Sud en juin 2004;
- contribution à un séminaire OEB/OMPI sur les arrangements et les négociations internationaux en matière de propriété intellectuelle : chances et risques;
- réunion d'experts intergouvernementaux de l'UNESCO tenue à Paris en septembre 2004;
- atelier du TransAtlantic Consumer Dialogue (TACD) sur l'avenir de l'OMPI tenu à Genève en septembre 2004;

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.1 en 2004 : 1 578

Sous-programme 07.2 - Propriété intellectuelle et sciences de la vie

OBJECTIF : Soutenir et promouvoir un débat éclairé et l'élaboration en connaissance de cause des orientations à suivre à propos des questions de propriété intellectuelle liées aux sciences de la vie.

Résultat escompté : Promotion des débats internationaux et de l'évolution des politiques nationales en ce qui concerne les sciences de la vie et les questions de propriété intellectuelle.
--

217. Le programme et budget pour 2004-2005 contient un nouveau sous-programme consacré à la propriété intellectuelle et les sciences de la vie afin de coordonner les activités permanentes de l'OMPI en matière d'appui et d'apport d'information aux débats internationaux de politique générale dans ce domaine. Les progrès rapides réalisés dans les sciences de la vie ont provoqué un vaste débat international sur le rôle approprié et l'incidence réelle des droits de propriété intellectuelle sur les techniques des sciences de la vie et ce qu'ils impliquent en termes d'éthique, de développement et de politique de la santé. En 2004, l'OMPI a renforcé son soutien aux débats internationaux de politique générale et a contribué à favoriser la compréhension pratique de ces questions. Il s'agissait principalement d'établir un cadre approprié pour l'information pratique à la base d'une contribution impartiale et informative en faveur d'autres processus internationaux auxquels l'OMPI avait été activement invitée à participer par ses partenaires internationaux.

218. Des mesures préparatoires ont été prises en vue de créer une série de documents d'information générale, d'enquêtes sur des questions d'actualité et d'études de cas afin d'apporter une contribution factuelle et pragmatique aux débats contemporains cruciaux sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et aux sciences de la vie. Des conseils techniques, des informations pratiques, des services d'experts et des séances d'information ont été dispensés dans le cadre de différentes activités de l'OMPI. L'Organisation a également engagé une série de processus internationaux dans des domaines de débat actuels relatifs à la propriété intellectuelle, tels que la biotechnologie agricole, la santé publique et la bioéthique.

Indicateurs d'exécution

Éventail des questions traitées et qualité de la contribution sur le fond des débats :

Une base d'information concrète et factuelle améliorée est en cours d'élaboration pour informer le choix des politiques relatives à la propriété intellectuelle dans ce domaine de la politique publique. Les fondations ont été jetées en vue de la publication d'une série de documents d'information et d'études empiriques visant à aider les responsables politiques à évaluer les options et à formuler des recommandations au niveau national tout en assurant la pleine compréhension des différentes incidences et possibilités d'action disponibles dans le cadre international.

Étendue de l'engagement en faveur de débats internationaux sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et aux sciences de la vie :

Contributions aux travaux d'autres organismes des Nations Unies : Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique; réunions de l'UNESCO sur un projet de déclaration relative à la bioéthique; série de consultations régionales sur les questions actuelles de propriété intellectuelle organisée par l'OMC; huitième Forum mondial sur la recherche en santé; et travaux de la Commission de la pi, de l'innovation et de la santé publique (CIPHI) de l'OMS. Les contributions au Forum mondial et à la CIPHI portaient sur les moyens d'élargir et de raccourcir la procédure de conception de médicaments, notamment dans le cadre de nouvelles filières d'innovation axées sur la création de nouveaux traitements appropriés pour des maladies jusqu'ici négligées et d'une série de mesures reposant par exemple sur de nouvelles structures d'innovation, des partenariats public-privé et des usages des savoirs médicaux traditionnels qui tiennent compte des lois et pratiques coutumières et les respectent.

Résultat escompté : Renforcement de la capacité, au niveau national, à promouvoir le succès de la politique des pouvoirs publics grâce à une gestion stratégique de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les sciences de la vie.

219. Parmi les activités organisées à la demande des États membres figuraient la présentation d'exposés sur les questions de politique générale relatives à la gestion des innovations financées au moyen de fonds publics dans les techniques de santé; des explications factuelles sur les questions de la brevetabilité de matériel tel que les protéines, l'ADN et les organismes vivants; et des exposés sur la questions actuelles de brevetabilité des biotechnologies à l'intention de représentants de pépinières d'entreprises technologiques.

Indicateurs d'exécution

Éventail des activités et nature du retour d'information s'agissant de l'évolution des politiques dans les États membres en ce qui concerne les sciences de la vie et les questions relatives à la propriété intellectuelle :

Le retour d'information sur ces travaux préliminaires a été positif et l'accent mis sur les matières pratiques et factuelles sans préjuger des questions de politique générale a été particulièrement bien accueilli par les partenaires.

Qualité et incidence des produits d'information élaborés :

Des documents d'information et des études empiriques sont en cours d'élaboration. Leur qualité et leurs incidences ne peuvent donc pas encore être établies.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.2 en 2004 : 382

Sous-programme 07.3 - Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle

OBJECTIF : Répondre aux besoins des États membres en développant et en renforçant leurs systèmes et leurs infrastructures d'application des droits de propriété intellectuelle et favoriser les débats au sein du Comité consultatif sur l'application des droits.

Résultat escompté : Renforcement des capacités des systèmes nationaux et régionaux d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment meilleure compréhension des questions et des stratégies liées à l'application des droits.

220. L'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine de l'application des droits a été coordonnée en réponse aux demandes des États membres et des activités ont été menées conjointement avec d'autres organisations intergouvernementales et des ONG ou indépendamment de celles-ci. Un certain nombre de délégations d'États membres et des représentants du pouvoir judiciaire de la Chine et de la Roumanie ont été reçus afin d'examiner et d'analyser les questions relatives à l'application des droits dans les procédures administratives et les litiges de propriété intellectuelle. L'OMPI a entrepris de promouvoir activement la compréhension des principes et le respect des obligations en matière d'application des droits en participant et en donnant des conférences à une série d'activités de formation organisées dans toutes les régions par d'autres secteurs de l'OMPI à l'intention des

juges, des procureurs et des responsables de l'application des lois. Elle a également donné des conseils sur les stratégies nationales à l'intention de fonctionnaires nationaux des organismes d'application des lois compétents.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information sur l'impact des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'application des droits :

Les fonctionnaires nationaux, notamment au sein des services de la police et des douanes, ainsi que les procureurs se sont familiarisés avec le traitement de la contrefaçon et du piratage. Les juges ont accru leurs compétences en matière de litiges de propriété intellectuelle.

Stratégies lancées ou systèmes introduits dans les États membres dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle :

Amélioration des informations disponibles pour prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur la formation de juges spécialisés et, le cas échéant, la création de tribunaux de propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Plus grande sensibilisation du public à la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

221. L'intérêt du public pour les questions d'application des droits a été renforcé par l'incorporation dans toutes les activités de formation nationales et régionales de points sur : la santé des consommateurs et les risques pour la sécurité; les dangers que présentent les produits contrefaits (denrées alimentaires, médicaments, pièces détachées, etc.); et les incidences économiques et culturelles de la contrefaçon et du piratage.

Indicateurs d'exécution

Nombre de projets et de matériels d'information élaborés au niveau national pour mieux sensibiliser le public à ces questions :

Le lancement du site Web consacré à l'application des droits, avec des liens pointant vers des enquêtes de consommation et des études publiées sur d'autres sites Web, a suscité l'élaboration de matériel d'information au niveau national.

Les bulletins d'information trimestriels sur les manifestations organisées dans le domaine de l'application des droits, qui sont publiés sur le site Web, contribuent aussi à la sensibilisation du public.

Résultat escompté : Plus grande sensibilisation des États membres et autres parties prenantes quant à l'importance de l'application des droits de propriété intellectuelle et échange de données d'expérience aux niveaux national et régional dans le domaine de l'application des droits.

222. Le Secrétariat a convoqué la deuxième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et en a assuré les services. Suite à l'approbation par l'ACE de l'approche thématique suggérée, des exposés ont été présentés par des magistrats confirmés et de hauts fonctionnaires nationaux de différentes régions et des débats ont eu lieu sur le rôle du pouvoir judiciaire, des autorités parajudiciaires et du ministère public dans les activités d'application des droits. L'ACE a décidé que sa prochaine session porterait sur l'enseignement et la sensibilisation, y compris la formation, l'accent étant mis sur les domaines de l'application des droits constituant des sujets de préoccupation communs pour les États membres.

223. Afin d'améliorer l'efficacité de l'application des droits, les activités de formation nationales et régionales destinées aux organes d'application de la loi ont été axées sur la coopération aux niveaux national et international et entre les secteurs public et privé.

Indicateurs d'exécution

Échange d'information au sein du forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle :

Les échanges d'informations ont principalement eu lieu dans le cadre de diverses réunions, organisées soit par l'OMPI soit par d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.

Résultat escompté :

Coordination et coopération avec d'autres organisations concernées ainsi qu'avec le secteur privé.

224. L'OMPI a coopéré étroitement avec un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et leurs différents programmes consacrés à l'application des droits de propriété intellectuelle. Parmi les principales activités menées à cet égard, on citera la contribution et la participation au premier Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon organisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Interpol avec le concours de l'OMPI et ses activités de suivi à Rome et à Shanghai; la participation à l'Atelier itinérant de l'OMS sur les médicaments contrefaits; la participation à deux sessions consacrées au projet de convention de La Haye sur les accords d'exclusivité du choix du tribunal; et la participation à la Journée de la lutte contre la criminalité de la propriété intellectuelle au cours de la Conférence internationale d'Interpol sur la criminalité financière. Dans le cadre de sa coopération permanente avec la Commission européenne, la Division a apporté une assistance à la mise en œuvre et au respect des obligations juridiques à l'occasion de quatre manifestations de formation et d'éducation à l'application des droits de propriété intellectuelle organisées au titre de son programme TAIEX ainsi que des projets régionaux d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS) de la Commission européenne pour la protection de la propriété intellectuelle dans les Balkans occidentaux.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'activités conjointes avec d'autres organisations et avec le secteur privé :

17.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.3 en 2004 : 1 126

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 07 en 2004 : 3 086

PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Coopération avec les pays en développement

225. En 2004, les priorités et les orientations des activités de l'OMPI en faveur du développement ont été radicalement revues. Tout en conservant les activités traditionnelles d'appui institutionnel, humain et juridique, l'accent a été mis sur une étroite coopération avec

les gouvernements bénéficiaires afin de les aider à tirer davantage parti des actifs de propriété intellectuelle contribuant aux objectifs de développement nationaux. À cet effet, les activités ont été centrées sur l'acquisition de technologie et la création d'actifs de propriété intellectuelle, d'emplois et de revenus et ont mis l'accent sur l'intégration des stratégies de propriété intellectuelle dans les objectifs de développement durable, en conciliant les buts économiques et les objectifs sociaux. Ces activités se sont inscrites dans le contexte plus large des objectifs du Millénaire des Nations Unies et une attention particulière a été attachée aux besoins particuliers des PMA.

226. Le programme de coopération pour le développement de l'OMPI était notamment inspiré des principes suivants : réponse aux besoins et souhaits exprimés par les États membres et les groupes d'États membres ainsi que d'autres acteurs et parties prenantes; adaptation à l'évolution de l'environnement et des situations des États membres; supervision des États membres de la conception à la mise en œuvre des activités; et recours, dans la mesure du possible, à des experts locaux et régionaux.

227. La période considérée a été une phase critique dans l'évolution du système de propriété intellectuelle, marquée par des débats sur la propriété intellectuelle à l'OMPI, à l'OMC, à l'OMS et à la CDB, ainsi que dans d'autres instances internationales. Outre les États membres, les activités ont aussi été menées en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

228. Quelque 98 activités nationales et 54 activités régionales ont été organisées en 2004, dont la fourniture de conseils juridiques, d'assistance technique et d'aide à l'automatisation, et la fourniture de conseils sur l'application et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Quelque 124 pays ont bénéficié de ces activités, avec 12 000 participants. Environ 300 missions et 49 voyages d'étude ont été organisés, 19 sociétés de perception des droits d'auteur ont été créées ou assistées par l'OMPI et du matériel et des logiciels ont été fournis à 39 pays. Cinq plans d'action ciblés par pays et un plan d'action ciblé par région ont été mis en œuvre. Quelque 44 pays en développement ont reçu des conseils juridiques de l'OMPI, notamment sous forme de 45 projets de lois, 33 commentaires et huit consultations. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, 87% des participants du cours d'enseignement à distance de l'OMPI provenaient de pays développement et de pays en transition. Des fonctionnaires de 83 pays en développement ont reçu une formation spécifique sur la propriété intellectuelle. Un programme spécifique d'élaboration des politiques a permis de dispenser des séances de formation à quelque 800 fonctionnaires nationaux, professeurs d'université et juges de 38 pays.

Sous-programme 08.1 - Renforcement des capacités aux fins du développement

OBJECTIF : Renforcer la capacité des États membres à développer, protéger, faire respecter, gérer et exploiter commercialement la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique, social et culturel.

Résultat escompté :	Diffusion de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique.
----------------------------	---

229. Les activités ont favorisé une meilleure compréhension de l'importance économique de la propriété intellectuelle et de la contribution que peut apporter le système de la propriété intellectuelle au développement économique et social. Elles ont notamment pris la forme de réunions organisées aux niveaux national et régional, de missions consultatives, de préparation d'études et d'autres matériels de promotions et modules didactiques. Des conseils concrets ont été donnés aux différents créateurs et utilisateurs du système de la propriété intellectuelle concernant les possibilités de créer de la valeur économique à partir de leurs droits, afin de leur permettre de s'implanter sur les marchés nationaux et étrangers.

230. Un autre domaine d'activité important a été l'amélioration des capacités institutionnelles pour administrer les systèmes de propriété intellectuelle à l'aide de systèmes informatiques modernes, de nouveaux outils d'administration et de gestions des droits de propriété intellectuelle et de nouveaux moyens d'assurer des services à valeur ajoutée grâce à l'information technique sur les actifs de propriété intellectuelle et à leur commercialisation. Un appui a été apporté aux offices de propriété intellectuelle pour rationaliser les fonctions administratives et autres à l'aide de l'informatique et mettre en valeur les compétences et les capacités professionnelles et administratives dans le cadre d'ateliers, des missions consultatives d'experts, de formation en cours d'emploi, de voyages d'étude et de fourniture de matériel. En conséquence, de nombreux offices de propriété intellectuelle ont bénéficié de l'assistance technique de l'OMPI pour améliorer leur efficacité et leur efficacité et fournir de services à valeur ajoutée en plus des activités traditionnelles d'enregistrement. L'amélioration de l'administration et des autres services a permis aux offices de propriété intellectuelle de répondre à la demande croissante des utilisateurs, en particulier les associations commerciales et les instituts de recherche-développement (R-D), faisant ainsi offices de catalyseurs pour l'innovation et la création d'entreprises au niveau local.

Indicateurs d'exécution

Nombre et nature des initiatives prises au niveau national :

Afrique

- Des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : propriété intellectuelle et développement économique, social et culturel; gestion des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de R-D; et valorisation des résultats de la recherche.
- Un séminaire sous-régional OMPI/Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) sur la pi a été organisé, ainsi que des ateliers régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle, différents aspects de l'application du droit d'auteur et la gestion des entreprises à l'intention des directeurs d'organismes de gestion collective afin de promouvoir les pratiques recommandées dans l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.
- Participation à un comité consultatif sur la réforme du système scientifique, technologique et d'innovation au Nigéria.

Pays arabes

- Trois séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle ont été organisés (dont un à l'intention des diplomates);
- Deux missions consultatives ont été entreprises concernant la protection des produits pharmaceutiques et les aspects de propriété intellectuelle des accords commerciaux.

Asie et Pacifique

- Trois séminaires nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : promotion de l'utilisation du système de la propriété industrielle (Vientiane); droit d'auteur et gestion collective (Phnom Penh); et les techniques de l'information au service du développement (Téhéran);
- Un cours de formation sur la création de valeur à partir des œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale s'est tenu à Singapour;

- 10 missions consultatives ont été réalisées par 16 experts de l'OMPI : sept sur le système de la propriété industrielle et trois sur des consultations bilatérales;
- Les activités visant à améliorer la connaissance de la propriété intellectuelle ont donné lieu à la traduction de traités et publications de l'OMPI au Cambodge, au Pakistan, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam.

Amérique latine et Caraïbes

- Deux séminaires régionaux sur la propriété intellectuelle ont été organisés (à l'intention des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle et des juges et des procureurs, respectivement).
- Trois séminaires sous-régionaux ont été tenus sur les brevets et les techniques d'examen, et sur les demandes d'enregistrement de marques.
- Cinq séminaires nationaux sous-régionaux ont eu lieu sur l'application des droits de propriété intellectuelle (huit pays);
- Neufs missions de programmation ont été réalisées afin de planifier les activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux, y compris un programme de coopération pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avec l'Espagne et l'OEB;
- Quatre missions ont été entreprises pour participer à des activités organisées par des offices de propriété intellectuelle, y compris la participation d'un conférencier (sur les marques, les notions générales de propriété intellectuelle et l'application des droits);
- Activités concernant l'automatisation des systèmes de propriété intellectuelle, notamment : 14 missions auprès d'offices de propriété intellectuelle nationaux (11 pays); élaboration d'un système automatisé à l'intention d'un bureau national du droit d'auteur; abonnement à l'Internet pour un office de propriété intellectuelle; achat de matériel de bureau pour un office de propriété intellectuelle; et expédition d'ordinateurs à neuf offices de propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
- Deux missions ont été entreprises sur l'application des droits de propriété intellectuelle;
- Deux voyages d'étude ont été réalisés par des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle dans d'autres offices de la région;
- Compilation, classement et numérisation des marques dans un office de propriété intellectuelle national;
- Signature et application d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) sur la promotion de la propriété industrielle en tant que moteur du développement économique en Amérique latine.
- Recensement des éléments communs dans la pratique des demandes d'enregistrement de marques parmi les offices de propriété intellectuelle andins en vue de l'éventuelle adoption de procédures harmonisées.

Résultat escompté : Décideurs des pays en développement en mesure de formuler des politiques, en particulier en rapport avec des questions de propriété intellectuelle émergentes.

231. L'aide à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de propriété intellectuelle est restée une priorité. Une série de manifestations nationales et régionales a été organisée afin d'améliorer la compréhension des incidences des questions de propriété intellectuelle sur le plan des politiques générales et permettre aux décideurs de formuler des politiques et stratégies de propriété intellectuelle orientées vers l'avenir, conformément aux objectifs de développement nationaux. En conséquence, un nombre croissant de pays en développement ont mis en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies orientées vers l'action afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique autochtone et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle. Par ailleurs, certains pays s'efforcent également d'incorporer les questions de politique de propriété intellectuelle dans les plans nationaux de développement. Un appui a également été fourni aux gouvernements sur les questions relatives à la politique de pi dans le contexte de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux et de leur mise en œuvre ultérieure au niveau national. Des progrès ont été réalisés dans l'aide apportée aux décideurs concernant l'élaboration d'une législation moderne de propriété intellectuelle et la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'application des droits. À cet égard, des délibérations ont été organisées sur les questions

cruciales de politique générale relatives à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), concernant notamment la nécessité d'élaborer des politiques de propriété intellectuelle adaptées et l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social.

Indicateurs d'exécution

Nombre de réunions organisées à l'intention des décideurs à l'échelon national, régional ou international, et retour d'information sur la formulation des politiques :

Afrique

- Deux tables rondes de haut niveau sur la propriété intellectuelle et les politiques publiques ainsi que sur des questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été organisées;
- séance d'information à l'intention des ambassadeurs et des représentants permanents africains auprès de l'ONU à New York sur les activités de l'OMPI en Afrique à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) et le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement;
- missions consultatives dans 16 pays au cours desquelles des entretiens ont eu lieu, notamment, avec les ministres chargés de la santé, du commerce et de l'industrie, de la législation, de la culture et de la science et de la technologie;
- participation aux réunions suivantes : réunion des Ministres des finances; réunion ministérielle de l'OAPI sur la santé publique; table ronde à l'intention des pays lusophones sur la promotion de la propriété intellectuelle et de la protection du droit d'auteur et des industries culturelles; réunions de l'Union Africaine (UA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et du NOPADA pour intégrer la propriété intellectuelle aux stratégies de développement régional en Afrique.

Pays arabes

- une mission a été entreprise pour dispenser des conseils sur les questions liées à la protection des produits pharmaceutiques;
- deux séminaires sous-régionaux ont été organisés sur l'application des droits de pi dans les pays membres du Conseil de la coopération du Golfe et sur les marques et le système de Madrid;
- Des séminaires nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : propriété intellectuelle et traités administrés par l'OMPI, à l'intention de fonctionnaires nationaux; droit d'auteur et droits connexes; propriété intellectuelle et Accord sur les ADPIC, organisé conjointement avec l'OMC;
- deux séminaires itinérants sur la protection du droit d'auteur et la lutte contre le piratage.

Asie et Pacifique

- Plusieurs entretiens ont eu lieu, notamment, avec les ministres chargés de la santé, du commerce et de l'industrie, de la législation, de la culture et de la science et de la technologie;
- un atelier national sur l'Accord sur les ADPIC a été organisé à Yangon;
- un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore s'est tenu à Daeduk;
- des colloques régionaux ont été organisés sur le droit d'auteur dans les établissements d'enseignement et les bibliothèques (Hong Kong) et les questions émergentes de la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique (New Delhi).

Amérique latine et Caraïbes

- un séminaire régional s'est tenu à l'intention des directeurs d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur des pays d'Amérique latine;
- un cours régional de haut niveau sur les aspects de la négociation et les techniques de propriété intellectuelle a été organisé conjointement par l'OMPI et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- un séminaire national a été organisé sur le transfert de technologie, les droits de propriété intellectuelle et les politiques commerciales;
- des missions ont été entreprises dans les buts suivants : signature et application de l'accord OMPI/CEPALC; entretiens avec les représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à New York; conseils aux gouvernements sur les stratégies de propriété intellectuelle, la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle et la législation relative au droit d'auteur; représentation de l'OMPI

- ou participation en qualité de conférencier aux séminaires nationaux non organisés par l'OMPI; participation au groupe de travail sur le projet de coopération pour le développement des Caraïbes; et participation à la 30^e session de la CEPALC.
- coopération avec les pays des Caraïbes dans le cadre du projet de coopération pour le développement des Caraïbes signé en 2003

Résultat escompté : Coopération des offices de propriété intellectuelle avec des fédérations d'industries, des chambres de commerce, des institutions universitaires ou de recherche, y compris des universités, et des PME en vue d'établir des liens et de mettre au point des programmes axés sur une utilisation durable du système de la propriété intellectuelle aux fins de la croissance économique.

232. En facilitant l'établissement de liens entre les autorités chargées de l'application des droits de propriété intellectuelle et les offices de propriété intellectuelle, l'OMPI a contribué à améliorer la protection de la propriété intellectuelle au niveau national. En outre, des liens et des mécanismes de coopération essentiels ont été forgés avec les différents acteurs du secteur - offices de propriété intellectuelle, milieux universitaires, instituts de recherche, PME, chambres de commerce et d'industrie -, ainsi que les milieux de la création, afin d'aider les titulaires de droits à mieux recenser, élaborer, protéger et gérer les savoirs qu'ils créent, détiennent ou utilisent, ce qui est crucial pour leur réussite commerciale.

Indicateurs d'exécution

Nombre de liens et de programmes ayant pour objectif d'intensifier et d'encourager le développement, la protection et la gestion des actifs de propriété intellectuelle au niveau national :

Afrique

- un projet pilote a été lancé dans quatre pays africains pour démontrer le rôle que peuvent jouer les indications géographiques dans la promotion des produits agricoles et de l'artisanat; un plan de coopération pour la mise en œuvre de ce projet a été signé par l'OMPI, l'OAPI et l'Institut national de la propriété industrielle (France); le Ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'est récemment associé au projet, qui devrait être étendu à d'autres pays;
- réseaux de recherche en propriété intellectuelle : un projet d'appui aux chercheurs d'Afrique centrale en matière de création, de propriété et d'exploitation de la recherche en matière de santé et de ses résultats a été mis au point avec le Réseau universitaire international de Genève (RUIG), l'OAPI et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); l'un des objectifs du projet consiste à établir un lien entre les institutions chargées de la propriété intellectuelle et les autres institutions chargées de la science, de la technologie et de la recherche; ce projet rassemble quelque 14 instituts de R-D d'Afrique centrale.
- un document de politique générale de l'Université de Moi (Kenya) sur la propriété intellectuelle a été lancé en 2004. cette initiative visait à créer un lien entre l'Institut kényen de la propriété industrielle (KIPI) et l'Université de Moi.
- des séminaires nationaux ont été organisés sur la concession sous licence d'actifs de propriété intellectuelle, la promotion du dépôt de demandes de brevet et la compétitivité des PME.

Pays arabes

- des missions ont été entreprises en vue d'assister à la Conférence sur les aspects juridiques des accords de l'OMC et les pays en développement, ainsi qu'à l'Institut d'études diplomatiques;
- un séminaire régional sur la propriété intellectuelle au service de la croissance économique a été organisé;
- Des séminaires nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants et du corps enseignant de l'université; l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles; la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes et des membres des médias, cours organisé avec un gouvernement et une université;

Asie et Pacifique

- un séminaire national sur les PME a été organisé à Colombo;
- des ateliers régionaux ont été organisés sur les techniques de l'information et l'automatisation des offices de propriété intellectuelle (Makati) et sur la propriété intellectuelle à l'intention des dirigeants de PME et des

- institutions d'aide aux PME (Shanghai);
- un voyage d'étude portant sur différents aspects de l'administration de la propriété intellectuelle, y compris l'automatisation, a été organisé à l'intention de deux délégués de la Thaïlande;
 - 10 missions consultatives sur l'automatisation et la création d'un office de propriété intellectuelle ont été entreprises par 14 experts de l'OMPI;
 - 12 études nationales ont été menées à bien, à savoir : six études sur des universités, conduites par des experts nationaux et internationaux de Chine, d'Inde, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour et de Thaïlande; trois études pour rassembler des informations sur les PME dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), conduites par trois experts nationaux au Bangladesh, aux Maldives et au Pakistan; et trois études sur la création d'entreprises pour l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), menées par des experts nationaux en Indonésie, aux Philippines et à Singapour.
 - élaboration d'un guide de l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle.
 - achat de 25 ordinateurs équipés de logiciels et d'autres matériels de bureaux pour le Forum du Pacifique Sud et neuf pays, à savoir le Bhoutan, le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Myanmar, la République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka et la Thaïlande.

Amérique latine et Caraïbes

- Cinq réunions nationales ont été organisées sur les thèmes suivants : la gestion collective du droit d'auteur et des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants; la propriété intellectuelle et l'économie du secteur audiovisuel; les indications géographiques; la propriété intellectuelle et les PME; et l'utilisation de la documentation en matière de brevets aux fins du progrès technique;
- les missions suivantes ont été entreprises : planification des activités de coopération entre un office de propriété intellectuelle et les sociétés de gestion collective; participation à trois manifestations nationales (radiodiffusion et droit d'auteur, indications géographiques et propriété intellectuelle à l'intention des artisans); participation à une réunion régionale organisée par l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI); participation en tant que conférencier à des manifestations non organisées par l'OMPI (sur le droit d'auteur, sur les notions générales de propriété intellectuelle à l'intention des universités et sur les inventions technologiques);
- élaboration de sept études nationales sur les PME par des experts locaux;
- poursuite de la mise en œuvre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les pays d'Amérique centrale, et notamment l'installation du logiciel Sistema de Gestión de Sociedades (SGS) élaboré par la Sociedad General de Autores y Editores (SGAE) pour la gestion de ses opérations, qui est régie par un accord OMPI/SGAE;

Résultat escompté

Renforcement des connaissances des décideurs, des universitaires, des inventeurs, des institutions de recherche, des institutions culturelles et des entreprises privées sur la façon de gérer les actifs de propriété intellectuelle dans un intérêt économique.

233. La mise en valeur des ressources humaines est restée une priorité, compte tenu de leur importance dans la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle et des mécanismes d'application et dans l'élaboration, la protection et la gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre de programmes portant sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, et efficacité de ces programmes :

Afrique

- l'OMPI a financé la participation de 162 fonctionnaires à différentes réunions organisées sur diverses questions de propriété intellectuelle, qui ont réuni 1523 fonctionnaires au total;
- 10 voyages d'étude ont été organisés pour 19 fonctionnaires de bureaux du droit d'auteur et d'offices de propriété industrielle;
- un projet sur l'évaluation des avantages du système de la propriété intellectuelle a été mis en œuvre, qui consiste à examiner les politiques, pratiques et stratégies actuelles en matière de propriété intellectuelle aux

fins de l'élaboration, de la gestion et de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle pour recueillir des données empiriques pouvant être utilisées comme instrument stratégique pour prendre des décisions en connaissance de cause dans le domaine de la propriété intellectuelle; ce projet vise à établir un diagnostic de la situation économique, sociale, culturelle et technologique dans chaque pays; il permettra à l'OMPI d'évaluer l'utilisation de la propriété intellectuelle pour stimuler et promouvoir le progrès économique, social, culturel et technologique; Les résultats de chacune de ces évaluations serviront à élaborer, en coopération avec le pays concerné, d'un plan visant à renforcer la contribution de l'OMPI dans les principaux secteurs de l'économie. Ce programme a déjà été lancé dans cinq pays et sera étendu aux pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Pays arabes

- Une conférence régionale sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle a été organisée.
- Des séminaires nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : la propriété intellectuelle à l'intention des parlementaires et des journalistes; l'application des droits de pi à l'intention des juges, des procureurs et des agents des douanes; et les conventions de Paris et de Berne.
- Sept voyages d'études à l'intention de juges et un autre dans un office de propriété industrielle ont été organisés.

Asie et Pacifique

- Des ateliers nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : application des droits (Hanoi et Ho Chi Minh Ville); système de Madrid (Téhéran); la propriété intellectuelle à l'intention des enseignants de facultés de droit (Téhéran); l'application du droit d'auteur et des droits connexes (Colombo).
- Un atelier sous-régional sur les avantages économiques de la protection des marques (Bangkok) et un atelier sous-régional sur l'importance économique des marques et du système de Madrid (Islamabad) ont été organisés.
- Un séminaire sur la concession de licences de brevets internationales s'est tenu à Tokyo.
- Des cours de formation ont été organisés sur les thèmes suivants : administration de la propriété industrielle, application des droits de propriété intellectuelle, techniques de l'information, examen des actifs de propriété intellectuelle, application du droit d'auteur et des droits connexes (le tout à Tokyo) et droit d'auteur et droits connexes, organisés conjointement avec la CISAC (Kuala Lumpur).
- Un appui financier a été fourni pour la participation de trois conférenciers de l'OMPI à un atelier régional sur le classement des marques (Tangerang), un séminaire national sur les indications géographiques (Djakarta et Bandung) et une réunion sur la science et la technologie à Islamabad.
- 18 délégués de la région Asie et Pacifique ont bénéficié de trois voyages d'étude sur la gestion collective.
- Deux bourses d'études à long terme ont été accordées pour six mois au Japon.
- Sept missions consultatives ont été réalisées par 12 experts de l'OMPI : quatre sur l'examen des demandes de brevet et de marques et trois sur la gestion collective et l'application du droit d'auteur et des droits connexes.

Amérique latine et Caraïbes

- Des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : brevets et droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants (deux ateliers au niveau régional); droit d'auteur et droits connexes; commercialisation des inventions; et propriété intellectuelle et nouvelles techniques de l'information (six ateliers au niveau national).
- Trois missions de coordination ont été entreprises concernant la coopération avec l'Espagne et des ONG dans le domaine du droit d'auteur et de la gestion collective, et une mission a été entreprise sur l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle.
- Participation d'un conférencier à trois manifestations non organisées par l'OMPI sur les notions générales de propriété intellectuelle et de droit d'auteur.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 08.1 en 2004 : 12 961

Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers

OBJECTIF : Aider les États membres qui sont des pays en développement ou des PMA, grâce à des services d'appui particuliers, à atteindre leurs objectifs en matière de propriété intellectuelle et de développement.

Résultat escompté : Large accès à l'information en matière de législation relative à la propriété intellectuelle mise à disposition par l'OMPI.

234. Les informations et la documentation disponibles dans la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), la base de données de législation en matière de propriété intellectuelle, ont continué d'être étoffées. En 2004, des modifications techniques ont encore amélioré certaines fonctions de la base de données. En raison de cette modification, les statistiques d'utilisation pour 2004 ne seront pas disponibles avant 2005.

Indicateurs d'exécution

Degré d'utilisation des collections et des publications ayant trait au droit de la propriété intellectuelle tenues par l'OMPI :

La base de données CLEA comptait 3348 entrées bibliographiques et 2476 documents en texte intégral concernant la législation de 92 pays, de la Communauté européenne et de la Communauté andine, ainsi que de traités et de conventions administrés ou non par l'OMPI. La structure et l'interface de CLEA ont été améliorées et la nouvelle application offre des fonctions de recherche et de consultations plus conviviales permettant un accès plus rapide et plus aisé aux documents.

Résultat escompté : Législation nationale des pays en développement et des PMA conforme aux normes internationales.

235. Des conseils juridiques ont été dispensés à des PMA et des pays en développement, concernant en particulier les flexibilités existantes au sujet des dispositions relatives aux licences obligatoires, des limitations et exceptions au droit d'auteur, de la brevetabilité, de la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et de l'importation parallèle.

Indicateurs d'exécution

Nombre de projets de lois et de règlements, commentaires, avis sur la compatibilité et autres avis juridiques fournis par l'OMPI :

44 pays en développement ont bénéficié de conseils juridiques de l'OMPI sous la forme de 45 projets de loi, 33 commentaires, huit consultations et d'autres types d'avis juridiques. L'assistance juridico-technique de l'OMPI a été centrée sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, en particulier dans plusieurs PMA d'Afrique et d'Asie, ce qui supposé des discussions fréquentes et approfondies sur les moyens qui permettraient aux pays en développement, même s'ils adhèrent aux normes internationales, de rendre ces normes plus accessibles, compte pleinement tenu des préoccupations nationales relatives par exemple à la politique industrielle et au développement économique et social. Ces activités ont été suivies de l'élaboration de solutions juridiques novatrices en étroite concertation avec les pays en question.

Résultat escompté : Utilisation des techniques de l'information en tant que moyen de renforcer l'efficacité des offices de propriété intellectuelle.

236. Les activités déployées dans ce domaine ont notamment consisté en la fourniture de conseils sur tous les aspects de la modernisation des opérations et des processus administratifs dans les offices de propriété intellectuelle et les organismes de gestion collective, y compris la simplification des processus d'exécution des tâches, l'introduction ou l'amélioration de systèmes d'automatisation personnalisés et la constitution de bases de données nationales de propriété intellectuelle. Elles ont également donné lieu au recensement et à l'analyse des besoins d'automatisation et de maintenance, notamment dans le cadre d'un examen des procédures de travail et d'une évaluation des ressources humaines et financières. Les activités complémentaires ont notamment porté sur la formation du personnel, le transfert des connaissances techniques et de la propriété de l'OMPI à l'office concerné, un appui technique permanent et des évaluations de viabilité périodiques.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'offices de propriété intellectuelle mettant en place de nouveaux systèmes d'automatisation ou modernisant les systèmes existants :

Des logiciels d'automatisation ont été installés et mis en service dans les offices de propriété intellectuelle de 24 pays : Asie et Pacifique (deux); Afrique (six); Amérique latine (10); pays arabes (trois); certains pays d'Europe et d'Asie (trois).

Des évaluations des besoins en matière d'automatisation ou des visites consultatives ont été organisées dans 21 pays. Asie et Pacifique (six); Afrique (quatre); Amérique latine (cinq); pays arabes (quatre); certains pays d'Europe et d'Asie (deux).

Des visites de suivi et des évaluations et mesures postérieures à l'installation ont été organisées dans les offices de propriété intellectuelle de 16 pays : Afrique (quatre); Amérique latine (six); pays arabes (quatre); certains pays d'Europe et d'Asie (deux).

Résultat escompté : Meilleure perception par les décideurs et les groupes d'utilisateurs des PMA de l'importance des questions de propriété intellectuelle et renforcement de la capacité des PMA de bénéficier du système de propriété intellectuelle.

237. L'assistance apportée par l'OMPI aux PMA a consisté notamment à faciliter un dialogue entre les professionnels de la propriété intellectuelle et des acteurs essentiels, tels que ministres et autres hauts fonctionnaires de pays développés, de pays en développement et de PMA, d'organisations intergouvernementales et de la société civile, afin de les aider à mieux recenser les questions de développement de la propriété intellectuelle intéressant les PMA et les moyens d'y répondre.

238. C'est dans ce contexte que s'est tenue, en octobre 2004, la Conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés, organisée en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée, afin d'examiner l'intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de développement des PMA. La conférence a porté essentiellement sur le renforcement des partenariats stratégiques et la coopération du secteur privé pour mettre la propriété intellectuelle au service du développement, ainsi que le rôle des gouvernements et du secteur privé. Les thèmes ci-après ont notamment été abordés :

économie de la propriété intellectuelle; reconnaissance des marques et commercialisation des produits des PMA; rôle des marques et des indications géographiques; propriété intellectuelle et politiques publiques; et application des flexibilités dans le système international de la propriété intellectuelle et des échanges commerciaux. La conférence a adopté la Déclaration ministérielle de Séoul invitant l'OMPI à renforcer son assistance technique aux PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle.

239. Le programme de formation et de consultation sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays les moins avancés qui s'est tenu à Stockholm a fourni aux PMA une occasion supplémentaire d'échanger des idées et des données d'expérience sur la contribution de la propriété intellectuelle à la croissance économique et au développement. Il a également permis à de hauts responsables chargés de la propriété intellectuelle dans des PMA de se familiariser avec les aspects de la propriété intellectuelle relatifs à la législation, à l'application des droits et à la gestion, au niveau tant national qu'international. Ce programme prévoit un mécanisme de suivi, composé d'activités de surveillance et d'évaluation et d'une nouvelle réunion en 2005.

240. Conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en mai 2001, l'OMPI a obtenu des résultats concrets pour les PMA dans cinq domaines importants convenus d'un commun accord, à savoir : la mise en valeur des ressources humaines; les techniques de l'information; les savoirs traditionnels et le folklore; les PME; et la création de sociétés de gestion collective. Dans ce contexte, pour aider les PMA à tirer davantage parti des ressources d'information mondiales, l'OMPI a aidé les offices de propriété intellectuelle à moderniser leur infrastructure informatique. En décembre 2004, 48 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA bénéficiaient d'un matériel informatique neuf et de services de connexion à l'Internet. Dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles ou expressions du folklore, l'assistance de l'OMPI a porté notamment sur l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Cela a permis aux responsables de l'élaboration des politiques et des lois de prendre des décisions cruciales sur la préservation, la protection et la promotion de cet aspect essentiel du patrimoine national et communautaire. À cet effet, une étude a été lancée au Sénégal dans le secteur des expressions culturelles et traditionnelles pour contribuer à la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle adaptées dans ce domaine.

241. Plusieurs manifestations nationales ont été organisées pour les PMA en coopération avec l'OMC, le CCI et la CNUCED, ainsi qu'avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'OAPI. En concertation avec le programme des PME et le CCI, un nouveau manuel de formation sur la négociation de licences de technologie a été publié. Ce manuel donne des conseils pratiques aux personnes et aux entreprises qui s'occupent de questions de technologie dans les PMA.

Indicateurs d'exécution

Nombre et nature des actions lancées au niveau national :

Les progrès suivants ont été accomplis dans la réalisation des activités de l'OMPI en faveur des PMA :

- du matériel informatique et des connexions à l'Internet ont été installés dans 48 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA;
- une formation professionnelle a été dispensée à l'intention de plusieurs PMA dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits connexes;

- des PMA ont participé à plusieurs séminaires ou ateliers sur la création de sociétés de gestion collective des droits d'auteur et les sociétés existantes ont été renforcées;
- dans le domaine des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques, les intérêts particuliers des PMA ont été examinés dans le cadre de nombreuses réunions nationales, régionales et interrégionales, y compris au sein de l'IGC; des études spécifiques par pays ont été lancées pour les PMA;
- des informations essentielles ont été mises à disposition en vue d'aider les PME des PMA dans leurs activités inventives et novatrices.

Un deuxième forum annuel sur la propriété intellectuelle au Soudan a été organisé par l'OMPI en coopération avec l'Université de Khartoum et l'Association soudanaise du corps judiciaire et des employeurs. De hauts fonctionnaires, y compris des ministres et des vices-ministres, des professeurs d'université et des fonctionnaires des douanes ont participé à ce forum.

Nombre de principes directeurs, documents d'orientation, profils nationaux et autres documents de référence publiés sur les questions de propriété intellectuelle et les PMA :

- des notes portant sur des questions spécifiques ont été établies sur demande des PMA;
- les versions française et anglaise des "données essentielles de propriété intellectuelle concernant les pays les moins avancés" ont été mises à jour et publiées sur l'Internet;
- l'ouvrage intitulé "Exchanging Value Negotiating Technology Licensing Agreements" a été publié et distribué aux PMA et à certains organismes de Nations Unies.

Résultat escompté : Utilisation accrue des sociétés de gestion collective par les créateurs et les artistes.

242. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre d'activités prévues conjointement avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) et d'autres organisations ou institutions.

243. Plusieurs réunions se sont tenues aux niveaux national et régional pour renforcer la sensibilisation du grand public et des titulaires de droits à l'importance et au rôle des organismes de gestion collective, l'accent étant placé sur leurs incidences culturelles et économiques (Cambodge, Niger et Sri Lanka). Des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans des pays déterminés à créer des organismes de gestion collective et d'autres manifestations ont porté sur le droit d'auteur et la gestion d'entreprise à l'intention des conseils d'administration et des directeurs d'organismes de gestion collective existants (Bénin et Kenya).

244. L'OMPI a participé à des réunions qu'elle a organisées à l'intention des artistes interprètes ou exécutants au Malawi en coopération avec la Fédération internationale des musiciens (FIM) et la Société française de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM). Des séminaires nationaux sur les sociétés d'artistes interprètes ou exécutants se sont également tenus au Brésil et au Paraguay, ainsi qu'un cours de formation au Chili. Deux autres cours de formation importants sur les droits et les sociétés des artistes interprètes ou exécutants se sont tenus respectivement à Madrid, en coopération avec la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) et la Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE), et à Tokyo, en collaboration avec le Centre japonais pour l'administration des droits des artistes interprètes ou exécutants (CPRA) et le Conseil japonais des organisations d'artistes interprètes ou exécutants (GEDIANKYO).

245. Des services consultatifs et techniques, y compris l'installation de logiciels, ont été assurés pour renforcer les activités principales des organismes de gestion collective, et complétés de cours de formation. D'autres activités ont porté sur la formation d'un formateur du Malawi à l'automatisation, au développement et à l'installation du logiciel Africos, qui a été mis en place en Côte d'Ivoire, en Zambie et en Ouganda en 2004. Des cours de formation complémentaires ont été dispensés et des programmes de coopération ont été mis en œuvre au Burkina Faso à l'intention de fonctionnaires du Burundi et du Tchad et au Malawi à l'intention de fonctionnaires de l'Éthiopie. D'autres cours de formation régionaux sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont eu lieu en Malaisie et à Singapour.

246. La nécessité d'intégrer efficacement les techniques numériques aux opérations de gestion collective a été examinée, ainsi que l'accès aux bases de données et aux réseaux de diffusion internationaux. L'élaboration en cours du système d'automatisation pour les organismes de gestion collective est étroitement liée à l'accès à ces bases de données et des discussions et des réunions supplémentaires sont prévues à cet égard. La question de la fourniture de systèmes sur mesure pour la documentation nationale et le répertoire international est au cœur du débat, notamment pour les organismes de gestion collective nouvellement créés. L'OMPI a participé avec des organisations partenaires à des réunions consacrées à ces questions.

247. Les activités de formation à l'intention du personnel des organismes de gestion collective ont été inspirées par la nécessité d'améliorer les procédures techniques, administratives et de saisie des données, ainsi que les notions générales de droit d'auteur et de droits connexes, y compris la gestion d'entreprise. Ces activités devraient avoir un impact positif sur l'efficacité de fonctionnement des organismes de gestion collective à long terme, et améliorer la répartition des redevances aux titulaires de droits, comme cela a déjà été le cas dans certains pays.

248. L'OMPI a publié une brochure produite conjointement avec la CISAC et l'IFFRO, intitulée "De l'artiste au public". Cette brochure explique le système de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le domaine des principales industries culturelles : musique et enregistrements sonores, imprimerie et édition, film et télévision, arts visuels et photographie, œuvres dramatiques et théâtre.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'organisations de gestion collective créées ou renforcées :

Deux organismes de gestion collective pour les titulaires de droits connexes (artistes interprètes ou exécutants) ont été créés au Costa Rica et en République dominicaine, et une société de droit d'auteur au Cap Vert.

Au total, 28 pays ont bénéficié de séances de formation portant sur des questions théoriques et pratiques liées à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, à savoir : Argentine, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Fidji, Indonésie, Mexique, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 08.2 en 2004 :	6 485
---	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 08 en 2004 :	19 446
--	---------------

PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

249. Une importante contribution a été apportée au renforcement et à l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle dans les pays concernés et à leur développement technique, économique, social et culturel. L'accent a porté sur l'interaction entre la propriété intellectuelle et la créativité, l'innovation, la compétitivité, l'investissement et le transfert de technologie.

250. Plusieurs pays de la région ayant adhéré à l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 et d'autres étant candidats à l'adhésion, l'OMPI a intensifié sa coordination avec l'Union européenne pour l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle.

251. À cet égard, l'OMPI a fourni des services d'experts à l'occasion de 20 manifestations organisées et financées par le Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) relevant de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne dans les 10 nouveaux membres d'Europe centrale, baltes et méditerranéens de l'Union européenne.

252. L'OMPI a également entrepris de coopérer avec le programme CARDS, qui recouvre l'aide technique et financière apportée par l'Union européenne aux Balkans occidentaux. L'OMPI a ainsi envoyé des conférenciers à huit manifestations financées par le programme CARDS.

253. Par ailleurs, la coordination avec les organisations œuvrant dans la région a continué d'être encouragée et améliorée (par exemple, avec l'OEB, l'Office eurasiens des brevets (OEAB), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle des pays membres de la CEI, l'Office de la marque communautaire, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Coalition for Intellectual Property, représentant le secteur privé). Le renforcement de la coordination et de la coopération avec toutes ces institutions a eu un effet démultiplicateur sur l'assistance technique fournie par l'OMPI aux 30 pays de la région.

OBJECTIF : Renforcer la capacité des États membres à utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle pour leur développement économique, social et culturel.

Résultat escompté : Conformité des législations nationales des pays concernés avec les normes internationales applicables et les tendances observables sur le plan mondial.
--

254. L'OMPI a continué de fournir une assistance à l'élaboration de lois de propriété intellectuelle nouvelles ou actualisées, répondant aux normes et tendances internationales actuelles et conformes à l'Accord sur les ADPIC. Des conseils juridiques de ce type ont été dispensés à cinq pays ainsi que pour la nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays membres de la CEI. En outre, des consultations ont eu lieu avec plusieurs gouvernements concernant l'adhésion à des traités administrés par l'OMPI. En 2004, quelque 22 États membres ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Nombre de lois nationales tenant compte des conseils et des avis de l'OMPI :

Cinq.

Résultat escompté : Renforcement des mécanismes administratifs et judiciaires pour l'application des droits de propriété intellectuelle.

255. Environ 500 fonctionnaires d'administrations de propriété industrielle et du droit d'auteur, du pouvoir judiciaire, des milieux juridiques, de la police et des douanes ont reçu une formation à l'occasion d'un séminaire sous-régional et de deux séminaires nationaux, ainsi que de voyages d'étude, qui leur ont permis de renforcer leurs connaissances sur les moyens de lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon d'actifs de propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nouveaux mécanismes pour l'administration et l'application des droits dans les États membre :

Plusieurs gouvernements mettent en œuvre des mesures pour améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Efficacité accrue des administrations chargées de la propriété intellectuelle.

256. Plusieurs administrations nationales de propriété intellectuelle ont renforcé leurs infrastructures et accru leur efficacité dans le cadre de divers projets et activités d'assistance (missions consultatives d'experts, formation, voyages d'étude, fourniture de matériel, de supports d'information et de logiciels).

Indicateurs d'exécution

Satisfaction des utilisateurs grâce à des services rapides, faciles à utiliser et économiques :

Plusieurs gouvernements ont fait état d'une plus grande satisfaction exprimée par les utilisateurs.

Résultat escompté : Mise en place d'infrastructures bien organisées en matière d'innovation et de services de propriété intellectuelle connexes efficaces aux niveaux national et régional pour aider les PME.

257. La préparation d'une étude ainsi que la traduction et l'adaptation d'une brochure sur les PME dans 13 pays, en coopération avec le TAIEX, a permis de faire mieux connaître le rôle central des actifs de propriété intellectuelle dans l'obtention et la pérennisation de la réussite sur les marchés intérieurs et internationaux pour toutes les catégories de PME et la gestion des actifs de propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre de projets axés sur les résultats visant les offices de la propriété intellectuelle, les institutions de recherche-développement, les organismes culturels et les entreprises :

Plusieurs projets nationaux visant les PME ont été lancés.

Résultat escompté : Création de nouvelles sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et renforcement des sociétés existantes.

258. Les projets de renforcement des capacités et les autres activités d'assistance technique ont contribué de manière importante à la modernisation des organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Il convient notamment de mentionner à cet égard l'établissement et la traduction de la version russe du logiciel Africos pour les pays membres de la CEI.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'organisations de gestion collective modernisées :

Le logiciel Africos a été installé dans 10 organismes de gestion collective.

Incidence avérée et quantifiable pour les titulaires du droit d'auteur en termes de recettes et de redevances perçues et distribuées :

Ces informations ne sont pas encore disponibles.

Résultat escompté : Intérêt accru et amélioration des connaissances et des compétences en ce qui concerne l'utilisation du système de la propriété intellectuelle à des fins de compétitivité commerciale et constitution d'actifs fondés sur la propriété intellectuelle à des fins de développement économique, social et culturel.

259. Une attention considérable a été consacrée à la sensibilisation à l'importance politique et économique des droits de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de leur rôle de catalyseur dans des domaines essentiels de l'activité économiques des pays concernés. Environ 1000 participants des secteurs public et privé ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle au cours des réunions de sensibilisation organisées par l'OMPI. Différentes publications de l'OMPI traduites en russe et dans d'autres langues de la région ont contribué à ce résultat.

Indicateurs d'exécution

Élaboration de plans stratégiques de gestion des actifs de propriété intellectuelle et d'autres instruments de gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle :

Deux pays ont adopté des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

Incidence avérée et quantifiable pour les détenteurs d'actifs de propriété intellectuelle en termes de recettes et de redevances perçues et distribuées ou autre incidence économique :

Ces informations ne sont pas encore disponibles.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 09 en 2004 : 2 284

PROGRAMME PRINCIPAL 10 - Académie mondiale de l'OMPI

260. Les ressources humaines sont un aspect stratégique crucial des activités visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel. L'Académie mondiale de l'OMPI a contribué à la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de ses trois sous-programmes : enseignement à distance, formation professionnelle et élaboration des politiques.

261. En 2004, un accord-cadre de coopération avec l'Université de Bucarest (Roumanie) a été signé et les accords de coopération existants ont continué d'être appliqués. Des cours de niveau avancé ont été ajoutés au programme d'enseignement à distance et des mesures ont été prises de manière permanente pour améliorer le niveau de formation des professionnels de la propriété intellectuelle dans les États membres.

Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance

OBJECTIF : Fournir les compétences et les connaissances spécialisées requises à un large éventail de groupes cibles, y compris les étudiants et les professionnels, dans le domaine de la propriété intellectuelle et renforcer ces compétences et ces connaissances.

<u>Résultat escompté</u>	Programme d'enseignement de la propriété intellectuelle de grande qualité proposé grâce à des services en ligne conduisant à la délivrance d'un certificat.
---------------------------------	---

262. L'élaboration de nouveaux cours, conduisant à la création d'un programme complet d'enseignement de la propriété intellectuelle, est demeurée une priorité pour l'académie en 2004. Outre les cours avancés existants (Droit d'auteur et droits connexes – DL-201; Commerce électronique – DL-202; savoirs traditionnels – DL-203; et Biotechnologie – DL-204), quatre cours supplémentaires ont commencé d'être élaborés sur des thèmes précis.

263. Les cours ont été élaborés en étroite consultation avec les autres divisions compétentes de l'OMPI et ces travaux seront poursuivis et renforcés en 2005. Une fois achevés, ces nouveaux cours feront partie du programme d'enseignement à distance de l'académie sur la propriété intellectuelle. En raison de contraintes liées aux ressources, le rythme d'élaboration des cours a quelque peu ralenti suite à la décision de ne pas sous-traiter la création de contenu à l'extérieur, comme cela avait été le cas pour les quatre premiers cours avancés.

264. L'accent a été mis sur l'évaluation et l'amélioration de la qualité des cours d'enseignement à distance existants. Cinq ans après son lancement, le cours général de propriété intellectuelle (DL-101) a été considérablement révisé et actualisé. Les cours avancés actuels ont aussi été mis à jour et adaptés en fonction des résultats des essais pilotes. Alors que le processus de révision sur les cours DL-201 et DL-202 a été achevé, les deux autres cours (DL-203 et DL-204) sont encore en cours de modification.

Indicateurs d'exécution

Élaboration de nouveaux modules d'enseignement à distance de la propriété intellectuelle en vue de créer un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle :

L'établissement de quatre nouveaux cours a débuté sur la protection des obtentions végétales, l'artisanat et les arts visuels (à l'intention des PME) et le règlement des litiges de propriété intellectuelle (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI).

Retour d'information de la part des utilisateurs quant à la qualité du programme d'enseignement à distance :

Retour d'information des participants sur les cours avancés DL-201 et DL-202 (respectivement) :

Évaluation du contenu des cours : excellent (33,5%, 17%); très bon (38%, 57%); bon (21,5%, 26%); moyen (7%, 0%).

Évaluation de l'appui didactique : excellent (38%, 52,5%); très bon (40,5%, 43%); bon (21,5%, 4,5%).

Retour d'information de la part des utilisateurs quant à l'utilité du certificat :

Retour d'information des participants sur les cours avancés DL-201 et DL-202 (respectivement) :

Le cours correspondait à leurs objectifs personnels au moment de l'inscription : 100%;

Le cours a eu un impact dans leur institution : (51,5%, 69%);

Taux de réussite au cours (74%, 76%).

Résultat escompté : Existence de cours sur la propriété intellectuelle dans différentes langues et à différents niveaux de spécialisation et facilitation de l'accès à ces cours.

265. Afin d'élargir l'éventail des cours d'enseignement à distance proposés, de faciles à avancés, une initiation à la propriété intellectuelle (DL-101) a été élaborée et mise en œuvre. Ce cours est accessible en ligne sans restriction et diffère des autres cours d'enseignement à distance dans la mesure où il ne nécessite pas d'inscription, de support didactique ou d'examen final. Le nombre total de participants à l'initiation, au cours général DL-101 et aux deux cours avancés (DL-201 et DL-202) a atteint des niveaux sans précédents en 2004.

266. Ayant atteint le niveau universitaire dans les cours avancés, l'académie a considéré qu'elle pouvait passer à l'adoption d'un système de taxes pour ces cours. Un barème de droits a été élaboré, en vue de son application en 2005.

Indicateurs d'exécution

Nombre de modules ou de cours autonomes et de langues dans lesquels ils sont proposés :

- Cours d'initiation DL-001 à la propriété intellectuelle : ouvert sans restriction en français, en anglais, en espagnol et en portugais (traduit en arabe, en chinois et en russe mais non publié en ligne);
- Cours général DL-101 sur la propriété intellectuelle : 14 sessions (deux par an en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnole, en portugais et en russe);
- Cours avancé DL-201 sur le droit d'auteur : deux sessions en anglais et en espagnol;
- Cours avancé DL-202 sur le commerce électronique : une session en anglais.

Nombre de participants ayant achevé chaque cours proposé :

- DL-001 : 850 (cours libre, en ligne depuis le mois de septembre);
- DL-101 : 4991 (soit 50% du nombre total de participants inscrits);
- DL-201 : 52 (soit 81% du nombre total de participants inscrits);
- DL-202 : 49 (soit 80% du nombre total de participants inscrits);

Évaluation par les participants des cours :

Retour d'information des participants du cours DL-101 :

- Le cours a répondu aux objectifs personnels : 98,4%;

- | |
|--|
| - Évaluation du contenu du cours : excellent : 30%; très bon : 47%; bon : 18%; moyen : 4%; insuffisant : 1%;
- Évaluation de l'appui didactique : excellent : 66%; bon : 27%; moyen : 7%. |
|--|

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.1 en 2004 :	2 121
---	--------------

Sous-programme 10.2 – Formation professionnelle

OBJECTIF : Permettre aux professionnels de la propriété intellectuelle de fournir des services juridiques et d'autres services connexes pour répondre aux besoins des États membres

Résultat escompté : Actualisation et renforcement des connaissances du personnel des offices de propriété intellectuelle, des agents de brevets, des représentants d'institutions de recherche-développement et d'associations professionnelles et d'autres professionnels des pays en développement et des pays en transition.
--

267. Le programme de formation des cadres a continué de dispenser une formation de niveaux intermédiaire et élevé aux techniciens des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays en transition. Le cours d'enseignement à distance est demeuré une condition préalable à la participation aux séminaires interrégionaux sur la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits connexes. Compte tenu des demandes et des informations communiquées en retour par la majorité des participants, les deux séminaires interrégionaux ont été améliorés afin d'intégrer des études de cas réels.

268. Le niveau cours OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits connexes a été relevé, son titre a été modifié, de même que sa cible et son format. Le nouveau cours, intitulé Cours de formation avancée OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits connexes dans l'économie mondiale, est destiné aux responsables des bureaux du droit d'auteur, des sociétés de gestion collective et des ministères compétents. La principale amélioration réside dans l'incorporation d'une démarche en quatre étapes, en commençant par une évaluation des besoins, suivie d'un cours à Stockholm, de l'élaboration d'un projet et d'une formation a posteriori dans un pays en développement.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participants formés venant de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché :

Quelque 169 fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition ont reçu une formation.

Évaluation par les participants de l'efficacité de la formation reçue :

Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle :

- 96% des participants ont jugé le séminaire "très utile";
- 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes;
- Le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 81% des participants et partiellement à ceux de 19% des participants.

Séminaire interrégional intermédiaire sur le droit d'auteur et les droits connexes :

- 91% des participants ont jugé le séminaire "très utile";
- 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes;
- Le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 82% des participants et partiellement à ceux de 18% des participants.

Résultat escompté : Conception et mise en œuvre de programmes, en coopération avec des institutions partenaires, notamment des offices de propriété intellectuelle qui répondent aux besoins de la formation professionnelle, compte tenu des politiques nationales et régionales de développement.

269. L'un des aspects importants du programme de formation des cadres concerne toujours la coopération avec les institutions partenaires. Des consultations ont été tenues avec quelque 25 offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux afin d'étudier les possibilités d'harmonisation des programmes de formation mis en œuvre en commun avec ces institutions. Il est envisagé de poursuivre ces consultations.

Indicateurs d'exécution

Nombre de partenariats conclus en matière d'enseignement professionnel :

Aucun partenariat nouveau n'a été conclu. La formation professionnelle a poursuivi son partenariat avec 25 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.

Retour d'information de la part des institutions partenaires :

Les institutions partenaires avec lesquelles des cours conjoints ont été organisés ont été très satisfaites du niveau de compétence des participants, grâce au cours DL-101 et à l'incorporation d'études de cas. Chaque cours proposé a atteint ses objectifs.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.2 en 2004 : 1 435

Sous-programme 10.3 – Élaboration des politiques, enseignement et recherche

OBJECTIF : Intégrer la notion de pluridisciplinarité dans la politique relative à la propriété intellectuelle et parvenir à une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle parmi les décideurs, les conseillers en politique, les diplomates, les enseignants et d'autres membres des secteurs public et universitaire.

Résultat escompté : Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable et renforcement de la capacité des décideurs à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle.

270. En 2004, des sessions de l'académie ont été organisées pour améliorer la compréhension des questions de propriété intellectuelle parmi les décideurs et les conseillers. Parmi les initiatives nouvelles, il convient de citer l'organisation du Colloque OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des enseignants d'université des pays en développement et des pays en transition.

271. Suite au retour d'information positif émanant des précédents participants du Stage de formation de l'OMC à la politique commerciale, quatre séminaires de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (deux en anglais, un en français et un en espagnol) à l'intention des participants suivant le stage de formation de l'OMC à Genève ont été organisées à l'Académie mondiale de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Augmentation du nombre et de la diversité des participants des sessions de l'académie :

- colloque international sur les questions émergentes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, à Washington (14 participants de 14 pays en développement);
- propriété intellectuelle, éducation et formation, protection de la propriété intellectuelle contenue dans les résultats de la recherche scientifique et les innovations techniques, Beijing et Shanghai (en anglais et en chinois, avec 320 participants);
- atelier sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement, Bangkok (Thaïlande) (en anglais, avec 63 participants);
- séminaire national sur la propriété intellectuelle et le développement, Minsk (Biélorus) (en anglais, avec 250 participants);
- colloque OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle, Genève (en anglais, avec 19 professeurs de 19 pays en développement).

Retour d'information de la part des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation de stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle :

Le retour d'information sur les sessions susmentionnées de l'académie a été le suivant :

- colloque international à Washington : le cours a atteint ses objectifs;
- propriété intellectuelle, éducation et formation, en Chine : le contenu a été jugé excellent;
- la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement, à Minsk : le contenu a été jugé très bon;
- colloque OMPI-OMC à Genève :
 - réponses aux besoins : complète : 74%; partielle : 26%;
 - Niveau du cours : trop élevé : 26%; approprié : 74%;
 - Qualité des conférenciers et des exposés : très bonne : 100%.

Résultat escompté : Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique pertinents à formuler des politiques adaptées et efficaces pour la protection, l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle.

272. Conformément à la mission de l'académie consistant à donner aux responsables de l'application des droits les connaissances et les compétences requises en matière de sanction des droits de pi, deux sessions de l'académie sur l'application des droits ont été organisées à l'intention, l'une des membres des organes chargés de l'application des droits, l'autre des juges.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information de la part des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation des politiques touchant à la propriété intellectuelle sur le plan de l'administration et de l'application des droits de propriété intellectuelle :

- le colloque sur la protection et l'application de la propriété intellectuelle tenu à Lusaka (Zambie) (en anglais, avec 110 participants) a atteint ses objectifs.
- le colloque à l'intention des juges roumains tenu à Genève (en anglais, avec sept participants) a été bien accueilli.

Résultat escompté : Mise à la disposition des établissements enseignant la propriété intellectuelle de matériel didactique et de programmes d'enseignement.

273. La fourniture de matériel didactique est demeurée l'un des moyens les plus efficaces de sensibiliser le public et de répondre à une demande croissante des institutions proposant des cours de propriété intellectuelle. À cet effet, l'académie a mis des publications et d'autres documents relatifs à la PI à la disposition de cinq universités et de cinq institutions dans neuf pays.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement proposés :

Une collection de publications de recherche et une collection de documents sur la propriété intellectuelle ont été publiées.

Du matériel didactique sur la propriété intellectuelle a été fourni aux institutions suivantes :

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (Autriche);
- Université de Yaoundé II (Cameroun);
- Université de droit de Gujarat (Inde);
- Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (Italie);
- Université des Nations Unies (Japon);
- Université de Bucarest (Roumanie);
- Office de la propriété intellectuelle (Serbie-et-Monténégro);
- Université du Cap (Afrique du Sud);
- Siège de la police (Zambie);
- Association juridique (Zambie).

Résultat escompté : Coopération effective avec des établissements d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

274. L'année 2004 a marqué la deuxième année d'existence de la maîtrise de droit en propriété intellectuelle, qui est le fruit de la coopération entre l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Université de Turin, le Centre de formation international de l'OIT et le Gouvernement italien. Quelque 33 étudiants ont obtenu la maîtrise, dont 18 provenant de pays en développement ou en transition. La maîtrise en droits de l'homme et droit de la propriété intellectuelle, proposée conjointement par l'académie, l'Institut Raoul Wallenberg et l'Université de Lund (Suède) a continué de prendre de l'importance en 2004.

275. Compte tenu du rôle crucial de la coopération avec d'autres institutions d'excellence, un diplôme de propriété intellectuelle a été lancé à l'Université de Bucarest (Roumanie) en décembre 2004 et plusieurs séminaires ont été organisés conjointement avec d'autres institutions.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords conclus et de programmes communs lancés et mis en œuvre :

- Université de Bucarest (Roumanie) : un diplôme en propriété intellectuelle a été lancé. Au total, 16 étudiants ont suivi ce cours.
- Séminaire à l'intention de 47 étudiants en droit de la Faculté de droit de Washington des l'Université américaine, à Genève, en anglais;
- séminaire à l'intention de 23 étudiants de l'école d'enseignement supérieur de Wagner de l'Université de New York, à Genève, en anglais;
- séminaire à l'intention de 30 étudiants en maîtrise de hautes études commerciales de l'Institut de finance et de gestion (IFM) de l'Université de Genève, en anglais;
- séminaire à l'intention de 102 participants de quatre pays en développement et en transition participant au Cours de formation de l'OMC à la politique commerciale, à Genève, en français, en anglais et en espagnol.

Résultat escompté : Accroissement de la recherche sur la propriété intellectuelle.

276. Des contacts ont été pris avec plusieurs institutions d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle en vue de récapituler les programmes d'enseignement sur la propriété intellectuelle dans certaines universités. Des mesures de suivi sont prises en vue de consolider les résultats en 2005.

277. L'établissement d'un recueil de litiges de propriété intellectuelle a été entrepris en 2004.

Indicateurs d'exécution

Nombre et qualité des programmes de recherche menés en particulier dans les pays en développement :

n.d.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.3 en 2004 : 928

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 10 en 2004 : 4 484

PROGRAMME PRINCIPAL 11 – La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle

278. Plusieurs initiatives prises au cours de l'année 2004 ont permis d'améliorer l'analyse et la compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique. Les méthodologies et les approches ont en outre été affinées.

279. L'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises (PME) étant de plus en plus perçue comme une priorité par les parties concernées dans les États membres, le programme de l'OMPI d'activités de sensibilisation destiné aux PME a été étoffé pour y intégrer l'organisation de manifestations liées au renforcement des capacités. Des contraintes budgétaires importantes ont cependant réduit la capacité du programme de répondre pleinement aux demandes des États membres.

280. De nouvelles mesures ont été prises au cours de l'année 2004 pour entretenir, améliorer et développer encore les relations de l'OMPI avec le monde de l'entreprise et les organisations non gouvernementales (ONG) s'intéressant aux questions de propriété intellectuelle. L'OMPI a accru sa participation aux réunions organisées par ces ONG en vue de donner des informations sur ses travaux et de recenser de nouveaux domaines possibles de coopération avec ces dernières.

281. Des efforts importants ont été consentis au cours de l'année pour augmenter les activités de sensibilisation du public et la production de documents et de produits d'information destinés au public tout en réduisant les coûts liés à ces activités. Certaines ressources ont ainsi été réaffectées à l'élaboration de nouveau matériel de sensibilisation à l'intention de certains publics cibles. Les possibilités offertes par les techniques de l'information ont

également été mieux exploitées pour ce qui est de la création, de la commercialisation et de la diffusion de matériel de sensibilisation. La coopération avec les États membres en matière d'élaboration de campagnes de sensibilisation nationales a encore été renforcée, permettant une diffusion beaucoup plus large de messages fondamentaux concernant la propriété intellectuelle et contribuant à une plus grande reconnaissance de l'OMPI et de ses travaux. L'OMPI a également poursuivi ses efforts de collaboration avec le secteur public et les autres parties prenantes au système de la propriété intellectuelle.

Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement

OBJECTIF: Mieux faire comprendre aux décideurs des États membres l'intérêt d'élaborer et de gérer des politiques et des pratiques d'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au service du développement économique.

Résultats escomptés : Meilleure analyse et compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique.

282. La stratégie adoptée en la matière a consisté à mettre en évidence l'intérêt économique que présente l'utilisation du système de la propriété intellectuelle plutôt que de faire des affirmations de caractère général sur les mérites de ce dernier. L'OMPI a opté pour une approche axée sur le pays et sur le secteur envisagé afin de s'assurer que les circonstances propres à chaque pays soient dûment prises en considération. Une telle approche s'est révélée être la plus à même de mettre en évidence de manière transparente les liens entre actifs de propriété intellectuelle et croissance économique. Priorité a également été donnée à des actions en amont visant à expliquer aux innovateurs, aux entreprises, aux organismes de recherche publique et aux universités comment s'y prendre pour évaluer et tirer le meilleur parti possible de leurs actifs de propriété intellectuelle en vue de conférer une certaine pérennité aux institutions nationales.

Indicateurs d'exécution :

Réalisation de monographies, projets de démonstration et publications; retour d'information de la part des États membres :

Des missions d'enquête, des réunions nationales et régionales et des activités axées sur le lien entre la propriété intellectuelle et le développement économique ont été organisées en collaboration avec des responsables nationaux intervenant dans l'élaboration des politiques macroéconomiques mises en œuvre au niveau national. Des missions ont ainsi été organisées en Chine, en Équateur, en Indonésie, au Panama et à Trinité-et-Tobago.

L'OMPI a organisé ou a participé à plusieurs manifestations nationales ou régionales au cours desquelles le potentiel de création de valeur pour les entreprises des actifs de propriété intellectuelle a été mis en évidence, notamment :

- l'Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies commerciales et de stratégies de recherche (Barbade);
- le Séminaire national de l'OMPI sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité des entreprises équatoriennes sur les marchés nationaux et internationaux (Guayaquil);
- le Séminaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies nationales en matière de gestion des marques (Jamaïque);
- premier Centre régional de haut niveau OMPI-CEPALC sur les questions et les techniques de négociation relatives à la propriété intellectuelle en Amérique latine et aux Caraïbes (Chili);

- une réunion régionale arabe de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme moteur de la croissance économique (Jordanie).

Chaque séminaire traitait de questions importantes pour la région concernée tout en prenant en considération son niveau de développement et les secteurs qui y jouissent d'un avantage comparatif. Une évaluation du bilan de chaque réunion a mis en évidence qu'il était essentiel d'adapter les activités aux besoins de chaque pays et région et de tenir compte de ses atouts.

La question des synergies entre l'OMPI et d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OCDE, le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR) (Royaume-Uni) et d'autres organismes des Nations Unies a été étudiée en vue d'éventuelles coopérations et collaborations concernant des projets liés à la propriété intellectuelle.

Résultats escomptés : Meilleure compréhension et pratique accrue de la gestion des actifs de propriété intellectuelle et de l'élaboration de politiques à cet égard.

283. La coopération avec les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle s'est poursuivie, se traduisant notamment par l'élaboration d'études d'impact, de projets nationaux et de publications sur l'incidence de la protection par la propriété intellectuelle sur les résultats économiques.

284. La coopération de l'OMPI avec des universités de renom et des centres d'études est venue enrichir ses travaux visant à évaluer de manière concrète et fiable, en se basant sur des données empiriques, la mesure dans laquelle les actifs de propriété intellectuelle contribuent au développement économique. De telles études sont susceptibles de préciser et d'expliquer les mécanismes économiques qui interviennent dans le système de la propriété intellectuelle et de fournir des données économiques qui aideront les décideurs à élaborer des stratégies de développement économique.

Indicateurs d'exécution :

Résultats d'évaluation indiquant le degré de compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique et du principe de gestion des actifs de propriété intellectuelle :

Il est trop tôt pour se prononcer sur le degré de compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique. Les études sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur réalisées en coopération avec les gouvernements hongrois, letton et singapourien et selon la méthodologie de l'OMPI ont cependant progressé.

Une étude s'attachant à montrer comment le système de la propriété intellectuelle peut être utilisé pour favoriser la recherche et le développement dans le domaine de la santé a été lancée en Indonésie. Cette étude a essentiellement pour but d'élaborer un plan d'action visant à tirer parti de la propriété intellectuelle pour stimuler la recherche et le développement dans le domaine de la santé en Indonésie.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir une utilisation efficace et rentable du système de la propriété intellectuelle dans la région Afrique, l'OMPI a lancé des projets d'évaluation de l'incidence de l'utilisation de ce système au Ghana, au Kenya, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie.

Au niveau macro-économique, une étude sur l'importance économique et stratégique des brevets et des marques a été entreprise pour faire le point sur la valeur et l'importance de la propriété intellectuelle dans l'économie actuelle et sur l'importance des brevets et des marques pour les stratégies commerciales d'ensemble des entreprises. Elle sera assortie d'une analyse coûts-avantages, d'études de cas et de données empiriques qui contribueront à mettre en relief cette importance. Pour ce qui est des marques, une évaluation des perspectives économiques ouvertes par le système de Madrid est en cours de réalisation.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.1 en 2004 : 746

Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME

OBJECTIFS : Améliorer la perception et la compréhension des institutions publiques, privées et de la société civile du monde entier pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies propres à renforcer l'utilisation stratégique des actifs de propriété intellectuelle par les innovateurs et les PME.

Résultats escomptés : Perception croissante de la propriété intellectuelle comme une priorité des politiques visant à renforcer les moyens des inventeurs, des créateurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des PME.

285. La propriété intellectuelle est de plus en plus perçue comme une priorité sur le plan des politiques générales par les différentes parties prenantes dans les États membres, comme en témoigne le nombre croissant de demandes reçues par l'OMPI pour organiser non seulement des activités de sensibilisation liées à divers aspects de la propriété intellectuelle intéressant les PME, mais aussi des activités de renforcement des capacités ayant trait à cette dernière.

286. D'importantes contraintes budgétaires ont cependant limité, en 2004, la capacité de l'OMPI de répondre à ces demandes. L'Organisation a néanmoins organisé ou participé à une cinquantaine de manifestations à travers le monde auxquelles ont participé quelque 3600 personnes. En outre, un large éventail de bénéficiaires a accédé au contenu du site de l'OMPI consacré aux PME, une moyenne de 60 000 pages ayant été consultées par mois (contre 50 000 pages consultées par mois en 2003). Le nombre total d'abonnés au Bulletin d'information électronique de l'OMPI sur les PME, qui est publié dans les six langues de travail des Nations Unies, a pour sa part augmenté de 106%, passant de 6350 à 13 459.

287. La coopération avec toute une gamme de partenaires extérieurs a encore été renforcée, débouchant notamment, grâce à des fonds mis à disposition par le Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), sur la traduction et l'adaptation, pour neuf pays en transition, des deux premiers numéros d'une nouvelle série intitulée "La propriété intellectuelle au service des entreprises", à savoir un guide sur les marques intitulé "Créer une marque" et un guide sur les dessins et modèles industriels intitulé "L'image : un facteur déterminant". Cette initiative a été étendue à deux pays africains, à un pays de la région des pays arabes et à un pays de chacune des régions Asie et Amérique latine grâce au programme de fonds fiduciaires de la République de Corée. La traduction et l'adaptation de ces petits guides a en outre été entreprise, en collaboration avec divers partenaires nationaux à travers le monde, dans plus de 50 pays, et ce, sans dépense directe de la part de l'OMPI.

288. La coopération interne a également été renforcée, débouchant sur la réalisation d'études conjointes et sur l'organisation, dans la région des pays arabes et dans les régions Afrique, Asie, Europe et Amérique Latine, de manifestations visant à promouvoir l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle par les innovateurs, les entreprises, les personnes actives dans les domaines des sciences et de la technologie et de la recherche-développement, les universités et les associations professionnelles.

289. Pour ce qui est des services de logistique et de la promotion de l'innovation, un total de 56 prix OMPI du meilleur inventeur ont été décernés en 2004 dans le cadre de concours nationaux et internationaux ou de salons tandis que huit trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes étaient remis à des entreprises provenant de six pays et que 14 prix OMPI de la créativité étaient attribués à des auteurs et à des créateurs pour récompenser des créations dans divers domaines tels que la musique, la littérature, la poésie, le cinéma et les dessins et modèles industriels.

290. Dans le cadre de la coopération de l'OMPI avec le Gouvernement suisse, un atelier sous-régional sur la gestion des droits de propriété intellectuelle par les universités et les organismes de recherche-développement a été organisé à l'intention de représentants de telles institutions provenant de 15 pays africains membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Cet atelier, qui s'est tenu à Bamako (Mali), a abordé la question de la nécessité, pour les universités et les organismes de recherche-développement, d'élaborer des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'avoir recours au système de la propriété intellectuelle, et en particulier de s'appuyer sur l'information disponible en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs activités de recherche-développement. Un atelier sur les services d'appui à l'innovation et leur gestion a en outre été organisé pour la quatrième fois consécutive. Cet atelier, qui s'est tenu en novembre 2004, a accueilli 17 participants provenant d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine ainsi qu'un représentant d'une organisation intergouvernementale. La présence des participants provenant des pays d'Europe du sud a été rendue possible par le soutien du programme CARDS de l'Union européenne et de l'Union européenne des brevets (UEB). Parmi les activités proposées au cours de cet atelier figuraient des exposés sur les divers types de services d'appui à l'innovation offerts par des organismes publiques et privées suisses et des universités aux inventeurs, aux innovateurs, aux chercheurs et aux entreprises innovantes ainsi que des visites de quelques-uns de ces organismes.

291. Le Répertoire OMPI des centres d'innovation a été régulièrement mis à jour. Il contenait, fin décembre 2004, des fiches d'information sur plus de 130 centres d'innovation offrant divers services d'assistance destinés à faciliter le partage d'informations et la création de réseaux liant les utilisateurs dans les entreprises, les inventeurs, les centres d'innovation et les responsables de secteurs technologiques. Des liens vers ces centres y figurent également.

292. L'OMPI, dans le cadre de son Initiative en faveur des universités, a continué à mener son action visant à faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle auprès des étudiants, des enseignants universitaires et du personnel des organismes de recherche-développement dans le monde entier. À la fin de l'année 2004, 37 universités de 34 pays (12 universités de la région Amérique latine, sept universités de la région Asie et Pacifique, 12 universités de la région Afrique, quatre universités de la région des pays arabes et six universités de certains pays d'Europe et d'Asie) participaient au programme et un bureau d'information sur la propriété intellectuelle était entré en activité dans chacune d'entre elles. Trente-six universités supplémentaires ont, en 2004, demandé à s'associer au programme. Un nouveau site Internet consacré à l'Initiative de l'OMPI en faveur des universités a été lancé pour faciliter la communication entre les utilisateurs du réseau.

293. Les services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement ont continué à être assurés en 2004. En tout, 1154 demandes de recherches provenant de 39 pays en développement ont été traitées, ce chiffre comprenant les rapports de

recherche et d'examen relatifs à des demandes de brevet relevant du programme ICSEI. S'ajoutent à cela 688 demandes de recherches en ligne à effectuer par l'OMPI et 36 demandes de documents de brevet, soit un total de 298 copies, émanant, respectivement, de 37 et 14 pays en développement.

Indicateurs d'exécution

Nombre de programmes nationaux de sensibilisation destinés aux inventeurs, aux créateurs, au monde de la recherche, aux entrepreneurs et aux PME :

- 22 séminaires nationaux, ateliers et autres activités de sensibilisation ou de formation portant sur la propriété intellectuelle et les PME ont été menés dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine et dans la région des pays arabes et ont attiré, au total, quelque 2500 participants;
- 17 séminaires, programmes d'orientation, conférences ministérielles, conférences de presse et cours de niveau universitaire ont été organisés en Autriche, en Belgique, au Canada, en Espagne, en Italie, en Suède et en Suisse, un total d'environ 1000 personnes ayant participé à ces activités;
- 2 ateliers de l'OMPI portant sur la propriété intellectuelle et le monde de l'entreprise ont été conduits à l'OMPI à Genève et ont accueilli quelque 100 participants;
- des exposés sur la propriété intellectuelle et les PME ont été présentés dans huit réunions organisées par l'OMPI et par d'autres organisations à Genève;
- l'OMPI a poursuivi son initiative en faveur des universités, qui vise à encourager les universités des pays en développement et des pays en transition à nommer des coordonnateurs pour la propriété intellectuelle et à fournir des informations de première main sur des questions de propriété intellectuelle aux étudiants et aux membres du corps enseignant;
- 56 prix OMPI du meilleur inventeur ont été décernés à des inventeurs et à des innovateurs de 31 pays, dont 17 pays en développement;
- 8 trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été remis à des entreprises de six pays, dont trois pays en développement;
- 14 prix OMPI de la créativité ont été attribués à des auteurs et à des créateurs de dix pays;
- 12 séminaires et ateliers sur la propriété intellectuelle, la promotion de l'innovation et de la créativité et sur les services d'information en matière de propriété intellectuelle ont été organisés aux niveaux national, régional et interrégional et on accueilli des participants provenant de 31 pays et des représentants de trois organisations régionales.

Nombre de politiques élaborées ou adoptées sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle et concernant les inventeurs, les créateurs, les chercheurs, les entrepreneurs et les PME :

- Quatre études nationales sur les PME et la propriété intellectuelle ont été achevées en Argentine, au Bhoutan, au Népal et à Sri Lanka.
- Les guides sur les marques et les dessins et modèles industriels ont été traduits en roumain et en turc, leur impression et leur diffusion étant assurée par les offices nationaux de propriété intellectuelle concernés.
- L'OMPI a publié, conjointement avec le Centre du commerce international (CCI), un guide intitulé "Les secrets de propriété intellectuelle : Guide à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices", et ce, en deux versions (anglais et espagnol).
- Une assistance technique a été fournie pour l'élaboration de deux guides sur la propriété intellectuelle, l'un destinée à l'industrie indienne du jouet et l'autre à l'industrie indienne des machines-outils, ces projets ayant tous deux été financés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO).
- Les nombres d'abonnés au Bulletin d'information électronique de l'OMPI sur les PME est passé, en 2004, de 6530 à 13 459, soit une augmentation de 106%;
- 37 universités de 34 pays ont, dans le cadre de l'Initiative de l'OMPI en faveur de l'université, nommé des coordonnateurs pour la propriété intellectuelle tandis que les offices de propriété intellectuelle nationaux nommaient des correspondants auprès des établissements universitaires respectifs de leurs pays.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.2 en 2004 : 3 581

Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé

OBJECTIF : Renforcer la coopération avec le secteur privé pour favoriser une participation plus dynamique de celui-ci à l'activité de programme de l'OMPI.

Résultats escomptés : Mécanismes transparents et appropriés et lignes directrices permettant au secteur privé de jouer un rôle moteur dans les activités de l'OMPI.

294. Afin d'établir un cadre administratif efficace et transparent pour un programme de partenariat de l'OMPI, cette dernière a mené des consultations approfondies avec d'autres organisations des Nations Unies ayant des programmes similaires. L'OMPI pourra ainsi, dans le cadre de ses travaux, s'appuyer sur l'expérience acquise en la matière par ces organisations.

295. De nombreux contacts ont été établis avec des organisations non gouvernementales et de nombreuses rencontres organisées avec leurs représentants, notamment avec ceux de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), l'Association internationale pour les marques (INTA), l'Association communautaire du droit des marques (ECTA) et la Fédération mondiale des chefs d'entreprise (FCEM). Des contacts ont également été établis avec un certain nombre d'associations de consommateurs. Le dialogue avec les ONG concernées par la question de propriété intellectuelle prend de l'ampleur et un nombre croissant d'entre elles demandent à être accréditées auprès de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Adoption de lignes directrices pour la coopération avec le secteur privé :

L'OMPI a continué à affiner et à remanier ces lignes directrices pour faire en sorte que son programme de partenariat avec le secteur privé soit un modèle de bonne gestion.

Résultats escomptés : Recherche de nouvelles sources de financement extrabudgétaire pour accroître les possibilités d'étendre les projets de l'OMPI et d'augmenter les activités visant à consolider la culture de la propriété intellectuelle, à renforcer les ressources humaines et à édifier les infrastructures nationales de propriété intellectuelle.

296. L'OMPI a continué à rechercher de nouvelles sources de financement extrabudgétaire. À cet égard, de nombreuses institutions publiques et diverses parties concernées ont indiqué qu'elles seraient très désireuses de participer à des projets conjoints avec l'OMPI. Des discussions approfondies ont été menées avec la Fondation des Nations Unies en vue de déterminer quels seraient les moyens les plus à même de permettre à l'OMPI de recevoir des ressources de tiers.

Indicateurs d'exécution

Réactions positives des États membres et du secteur privé :

Des parties concernées par les questions de propriété intellectuelle ont, au cours de discussions préliminaires menées à Bruxelles et à New York, exprimé le souhait de travailler de concert avec l'OMPI à la mise en place de partenariats. Il se dégage d'échanges avec les États membres que ceux-ci accueilleraient favorablement un

programme de partenariat bien ciblé.

Montant des contributions acceptées et nombre de projets approuvés :

Plusieurs propositions de projet ont été étudiées en 2004 en vue de leur mise en œuvre en 2005.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.3 en 2004 : 494

Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public

OBJECTIF: Renforcer et promouvoir l'image de l'OMPI; donner aux parties prenantes de l'OMPI un meilleur accès à des informations actualisées et d'excellente qualité sur la propriété intellectuelle.

Résultats escomptés : Produits d'information attrayants, accessibles et conviviaux traitant de sujets relatifs à la propriété intellectuelle.

297. L'OMPI a continué à étoffer, à étendre et à affiner ses activités de sensibilisation et à renforcer son image de marque au moyen d'une large gamme de produits d'information nouveaux ou actualisés destinés au grand public et à certains publics cibles. Le contenu de la Revue de l'OMPI a été enrichi afin d'incorporer davantage d'articles de fond et d'analyses sur la propriété intellectuelle, une place de choix étant accordée à des articles traitant de l'utilisation fructueuse du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement. Les efforts pour toucher les jeunes ont été intensifiés, une brochure explicative sur l'importance de la propriété intellectuelle ayant été préparée à l'intention des étudiants universitaires. L'OMPI a également entrepris l'élaboration d'une série de documents scolaires, avec la rédaction d'un premier volume intitulé "Inventions et brevets". Une copublication de l'OMPI et de deux organisations partenaires explique les avantages que présentent le système du droit d'auteur et des droits connexes et le système de gestion collective du droit d'auteur pour les créateurs et les consommateurs. L'OMPI a pris contact avec une maison d'édition universitaire de premier plan en vue de la copublication d'un livre de référence sur la propriété intellectuelle unique en son genre.

Indicateurs d'exécution

Nombre de produits d'information générale et spécialisés nouveaux, révisés et actualisés :

72 produits nouveaux ont été publiés et 47 autres produits ont été actualisés.

44 États membres ont demandé un total de 78 copies de la série vidéo *Creative Planet*.

Nombre et diversité des produits d'information de l'OMPI communiquant l'image de marque de l'Organisation :

21 691 produits de l'OMPI ont été vendus en 2004. Plus de 1000 dossiers d'information sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été distribués aux offices de propriété intellectuelle, à des organisations non gouvernementales et intergouvernementales et à des missions permanentes à Genève.

Nombre de conférences et de séminaires pour lesquels des supports publicitaires ont été élaborés :

230 produits spécialisés ont été créés à l'intention de divers secteurs de l'OMPI.

Nombre de documents disponibles sur le site Web et nombre de visites sur le site :

Une moyenne de quatre millions de pages par mois ont été consultées sur le site Web de l'OMPI. Plus de 50% des visiteurs sur le site ont accédé à de l'information en langue anglaise. Environ 14% des visiteurs ont accédé à de l'information en langue chinoise. Les versions traduites des publications et documents ont été publiées sur le Web dès le moment où elles étaient disponibles.

Résultats escomptés : Accroissement du nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement et plus large utilisation des techniques de l'information à cet effet.

298. Le nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement a continué de s'accroître. Des négociations avec le moteur de recherche Google ont commencé en vue d'inclure les publications de l'OMPI dans le service GooglePrint, qui sera lancé prochainement. Il en résulterait une visibilité accrue des publications de l'OMPI, de nouvelles perspectives de ventes de ces dernières et un meilleur accès pour le public à de l'information ou à des produits gratuits.

Indicateurs d'exécution

Nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement :

244 590 ont été distribués gratuitement.

Nombre de publications gratuites disponibles sur la librairie électronique du site de l'OMPI :

74 publications gratuites sont disponibles sur la librairie électronique du site de l'OMPI.

Résultats escomptés : Accroissement des activités de commercialisation des produits de l'OMPI.

299. Une étude minutieuse du système informatique utilisé pour commercialiser et distribuer les publications a été entreprise en vue de rationaliser les procédures de travail. Une nouvelle politique de paiement en vertu de laquelle tout achat doit être réglé avant que le document ne soit expédié a été instaurée.

300. Les recettes totales provenant de la vente de produits vendus a diminué, la raison principale en étant que nombre de publications de l'OMPI sont disponibles gratuitement sur son site Web. Plusieurs annulations de commande et d'abonnement s'expliquent de la même manière. En revanche, l'information diffusée par l'OMPI est maintenant accessible à un plus large public. Afin de trouver un compromis entre la mise à disposition gratuite de ses publications et le maintien de ses recettes provenant de la vente de produits d'information, l'OMPI a entrepris de déterminer quels sont les produits qui pourraient être vendus en ligne.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participation à des salons :

Deux membres du personnel étaient présents au Salon du livre de Francfort, qui s'est tenu en septembre 2004.

Nombre de pays dans lesquels il existe des dépositaires de produits d'information de l'OMPI :

11 pays.

Volume de vente des dépositaires :

14 000 francs suisses.

Recettes publicitaires des revues de l'OMPI :

Les recettes publicitaires des revues de l'OMPI se sont élevées à 117 000 francs suisses.

Nombre d'utilisateurs des listes de diffusion de la librairie électronique :

7375 abonnés figuraient sur la liste de diffusion de la librairie électronique.

Produit des ventes des publications de l'OMPI et de la librairie électronique en pourcentage des ventes totales :

Les recettes provenant de la vente de publications se sont élevées à 2,24 millions de francs suisses tandis que celles provenant des ventes de la librairie électronique ont atteint 181 835 francs suisses.

Résultat escompté : Meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI au sein du public.

301. Les activités de coopération visant à faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle au sein des États membres ont été considérablement étendues. Environ 1000 dossiers d'information sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été envoyés à des offices de propriété intellectuelle nationaux, à des organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI et à des missions permanentes à Genève. Quelques universités et entreprises commerciales ont également demandé des dossiers. Quelque 78 enregistrements de la série télévisée *Creative Planet* ont été envoyés aux États membres en vue de leur diffusion sur des chaînes de télévision nationales. Trois spots publicitaires de 30 secondes ont été diffusés sur CNN, sur la BBC et sur d'autres chaînes de télévision au cours de l'année. Plus de 60 États membres ont organisé des activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et les divers programmes de cette journée ont été publiés sur le site Internet de l'OMPI.

302. Exception faite des trois spots publicitaires pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, toutes les productions multimédia et vidéo ont été réalisées en interne, permettant ainsi de faire des économies importantes. Les travaux de modification de la conception du site Web de l'OMPI ont en outre commencé.

Indicateurs d'exécution

Accroissement du volume, de la portée et de la qualité des productions de télévision, des spots publicitaires, des documentaires et des produits d'information vidéo :

La production de films et de produits multimédia a augmenté en 2004. Cette dernière comprenait trois CD-ROM, sept animations "Flash", trois entretiens vidéo, quatre spots ou clips vidéos, quatre productions importantes destinées à être diffusées sur le Web, deux productions vidéo destinées aux conférences et quatre vidéos destinées aux expositions et aux salons.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.4 en 2004 : 4 253

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 11 en 2004 : 9 074

Programme principal 12 – Gestion des ressources

303. L'OMPI a continué à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité de ce programme, qui porte sur les opérations financières, la gestion des ressources humaines et des connaissances, le Service de la conférence, le Service linguistique, le Service d'impression des documents, le Service des achats, le Service des voyages et le Service des bâtiments. Dans ce but, l'Organisation a davantage exploité les possibilités offertes par les techniques de l'information. La rationalisation des procédures administratives s'est en outre poursuivie, de même que les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement par l'adoption de mesures d'économies.

304. En ce qui concerne l'amélioration de la productivité et de l'efficacité, un pas important a été franchi en 2004 avec la mise en service réussie du système de gestion de l'information administrative (AIMS). Le Service linguistique a en outre été doté de nouveaux outils informatiques, notamment des bases de données terminologiques, qui ont permis d'améliorer sa productivité globale.

305. La rationalisation des systèmes administratifs relatifs aux ressources humaines s'est poursuivie, permettant, entre autres choses, de mieux répondre aux besoins en personnel de l'Organisation grâce à des réaffectations internes. Des améliorations ont continué à être apportées au système d'information en ligne du personnel, se traduisant par une gestion plus efficace des droits aux prestations et avantages de ce dernier.

306. Pour ce qui est des mesures d'économies, les frais de téléphonie fixe et mobile ont diminué de 14% par rapport à 2003. Les coûts d'impression ont également été réduits, grâce à une amélioration des capacités internes de l'Organisation en matière d'impression spécialisée et à une production accrue de matériel sur CD-ROM et sur DVD. D'autres économies importantes ont été réalisées sur le plan des dépenses de voyage et des frais de location de bureaux. Une étude a également été entreprise, à la demande de l'OMPI, pour élaborer une autre version du nouveau projet de construction, qui offrirait des caractéristiques similaires à un prix inférieur.

Sous-programme 12.1 – Opérations financières

OBJECTIF : Assurer l'exécution efficace de toutes les opérations financières de l'OMPI.

Résultat escompté : Renforcement de l'efficacité des opérations financières.

307. Une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses a été tenue, et les comptes mensuels et annuels ont été établis conformément au Règlement financier de l'OMPI. Le Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2002-2003 a été envoyé dans les délais aux États membres. La répartition des émoluments complémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid pour 2004 a également été effectuée en temps voulu, de même que les répartitions mensuelles des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye.

308. Le projet AIMS a été mené à terme avec succès. Les modules de dépenses ont été passés à la production, également avec succès, à partir du premier janvier 2004, tandis que les modules de recettes étaient prêts à être mis en service à partir d'octobre 2004. La formation du personnel a été renforcée et certains membres du personnel ont bénéficié d'une formation spécifique afin de consolider l'équipe d'appui informatique. Un effort important doit encore être fait pour améliorer la productivité et l'efficacité du système pour ce qui est des modules de recettes. Le passage à la production des modules de dépenses et de recettes se traduira sous peu par une efficacité, une productivité et une souplesse accrue.

Indicateurs d'exécution

Mise en œuvre réussie des premiers modules du nouveau système d'information financière :

Les modules de dépenses ont été passés à la production à partir du premier janvier 2004 avec succès et dans les délais prévus.

Les modules de recettes étaient prêts à être mis en service en temps voulu et le passage à la production était effectif à partir du 1^{er} octobre 2004.

La formation des utilisateurs du module de dépenses a été renforcée et des membres du personnel de la Division des finances ayant bénéficié d'une formation spécifique sont venus consolider l'équipe de maintenance du système informatique.

Résultat escompté : Probité dans la réalisation de toutes les opérations financières.

309. Toutes les opérations financières ont, en 2004, continué à être exécutées avec une efficacité et une probité absolue conformément au Règlement financier de l'OMPI. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 se sont avérés exacts, qu'ils concernent l'OMPI, niveau, le Projet des Nations Unies pour le développement (PNUD), les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI. Des rapports d'audit positifs ont été établis par les vérificateurs externes des comptes.

Indicateurs d'exécution

Rapport satisfaisant des vérificateurs extérieurs des comptes :

Les vérificateurs extérieurs des comptes ont établi un rapport satisfaisant sur les comptes et ont émis une opinion favorable à leur sujet.

Perception des recettes et règlement des dépenses dans les délais :

Les contributions des États membres ont été recouvrées en temps voulu; les recettes provenant des contributions, taxes et émoluments et autres revenus ont été rapidement comptabilisées; les états de paie mensuels ont été préparés en temps voulu; les fournisseurs ont été payés dans les délais; les comptes mensuels ont été clôturés dans un délai de deux semaines.

Comptabilité conforme aux règlements, règles et normes applicables :

Les vérificateurs des comptes ont établi un rapport satisfaisant et ont approuvé sans réserve tous les comptes.

Répartition entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye :

Les taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye ont été répartis dans les temps.

Résultats escomptés : Sauvegarde des fonds pouvant être investis et obtention d'un rendement maximal en fonction des décisions du Comité consultatif des investissements.

310. Le Comité consultatif des investissements a continué de se réunir de manière régulière et est convenu que, pour ce qui concerne le placement du capital préservé, la meilleure solution consistait à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse, qui offrait, en 2004, un rendement de 2,844%. Pour l'année, le rendement de l'investissement était de 4,1 millions de francs suisses, montant supérieur à ce qui était attendu du fait de la réduction des dépenses et du report de la nouvelle construction.

Indicateurs d'exécution

Rendement obtenu sur les fonds investis :

Le rendement de l'investissement, en 2004, était de 4.1 millions de francs suisses, soit 2,84% de mieux qu'une obligation à dix ans émise par le gouvernement suisse.

Résultat escompté : Complète transparence, reddition de comptes et utilisation effective des ressources.

311. Des rapports financiers satisfaisants ont été fournis en temps voulu aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, favorisant ainsi la transparence, la reddition des comptes et l'utilisation efficace des ressources.

Indicateurs d'exécution

Établissement de rapports financiers et livraison d'informations financières dans les délais aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat :

Les informations financières, y compris celles se rapportant aux taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye, ont été fournies dans les délais aux utilisateurs internes et externes.

Le Rapport de gestion financière 2002-2003 et le Rapport de vérification des comptes ont été diffusés en juillet 2004.

Les taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye ont été répartis entre les États membres dans les temps.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 12.1 en 2004 : 5 974

Sous-programme 12.2 – Gestion des ressources humaines et des connaissances

OBJECTIF : Gérer et mettre en valeur de façon efficace et rationnelle les ressources humaines en tant qu'actif de l'OMPI et améliorer l'accès à l'information des fonctionnaires de l'OMPI et de l'ensemble de la communauté d'intérêts de l'OMPI grâce à la gestion des connaissances.

Résultat escompté : Recrutement efficace et en temps voulu d'un personnel de haut niveau compte tenu de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et de la répartition géographique.

312. Les efforts de limitation des activités de recrutement, engagés à partir de la fin de l'année 2002, se sont poursuivis en 2004, avec pour résultat que seulement 24 nouvelles personnes (six personnes engagées pour une durée déterminée et 18 agents temporaires) ont rejoint l'Organisation, comparé à 66 en 2003 et à 180 en 2002. La diminution du recrutement a eu pour conséquence que les nouvelles nominations n'ont eu qu'une incidence limitée sur la représentation des hommes et des femmes au sein du personnel et sur la répartition géographique de ce dernier. Il a également eu pour effet que les activités ont eu une tendance croissante à porter sur la réaffectation de ressources existantes afin de répondre aux besoins en matière d'organisation.

313. Quatre administrateurs auxiliaires ont été recrutés au cours de l'année 2004, tandis que 18 postes étaient mis au concours (17 postes dans la catégorie des administrateurs et un poste dans celle des services généraux) et que quelque 3030 offres de services de divers type étaient reçues et traitées. Environ 1275 prolongations de contrat de moins d'un an concernant des agents temporaires ont été traitées. Quatre stagiaires ont rejoint le programme spécial de stages de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Nombre de personnes répondant aux besoins de l'Organisation recrutées dans les délais fixés :

29 nouveaux fonctionnaires ont été nommés, à savoir 23 administrateurs et six agents des services généraux. Les besoins supplémentaires de l'Organisation en personnel ont été pourvus grâce au recrutement de six consultants, de cinq nouveaux agents des services généraux temporaires et de quatre stagiaires.

Amélioration de la répartition géographique :

À la fin de l'année 2004, 95 nationalités différentes étaient représentées au sein du personnel contre 94 à la fin de l'année 2003.

Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs principaux ou des catégories supérieures :

A la fin de l'année 2004, le nombre de femmes occupant des postes de catégorie P4 ou des catégories supérieures était de 28%, en légère augmentation par rapport à 2003 (27%).

Résultat escompté : Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tous les fonctionnaires grâce au Système intégré de gestion du personnel (SIGAGIP/HRAccess).

314. Les membres du personnel ont reçu leurs prestations dans les délais et de manière satisfaisante. Cette tâche a été facilitée par la stabilisation du nombre de membres du personnel permanent et d'agents temporaires. L'OMPI a également continué à apporter des améliorations au système d'information en ligne du personnel, ce dernier étant à la disposition des chefs de programmes, des responsables et des membres du personnel.

315. Quelque 394 demandes relatives à l'indemnité pour frais d'études ont été traitées, ce qui représente une augmentation de 8,9% par rapport à 2003. En outre, 380 demandes et renouvellements de cartes de légitimation suisses et de laissez-passer des Nations Unies ont

été établies, 557 attestations et certificats de travail ont été délivrés, 887 rapports périodiques ont été étudiés et des avancements d'échelon dans le grade annuels autorisés, 277 demandes d'indemnités pour charges de famille ont été traitées et 421 demandes d'allocation-logement ont été vérifiées et les montants correspondants versés. L'augmentation totale estimée du volume d'activités liées à l'administration du personnel par rapport à 2003 était de 7,5%.

316. Les procédures d'administration du personnel ont également été affinées, permettant en particulier l'introduction d'aménagements de congés plus souples pour faciliter la réintégration des membres du personnel reprenant le travail après un congé de maladie prolongé.

317. L'administration des services de prévoyance sociale destinés aux membres du personnel, aux agents temporaires et aux retraités de l'OMPI et à leurs familles a été assurée, de même que le suivi de l'évolution des coûts des différents régimes d'assurance et que l'administration de la participation des fonctionnaires et d'autres personnes à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI. Vingt fonctionnaires et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 60 cas de cessation de services ont été calculés, ramenant le nombre total des participants à 1248 membres. Les comptes du personnel retraité ont également été gérés et les compléments de pension versés.

318. L'OMPI a lancé un appel d'offre d'assurance maladie qui s'est conclu par le renouvellement de son contrat avec la société Van Breda et par le gel du montant des primes jusqu'à la fin de l'année 2005. De nouvelles mesures ont été introduites pour limiter l'augmentation des dépenses de santé et d'autres dépenses. Avec quelque 156 adhésions et 164 retraits, le régime collectif d'assurance maladie assurait, fin 2004, 3064 personnes.

319. L'OMPI a également lancé un appel d'offre pour ses trois régimes d'assurance accident, à savoir celui couvrant les accidents professionnels, celui couvrant les accidents non professionnels des membres du personnel actifs ou retraités et celui couvrant les époux et les enfants des membres du personnel actifs ou retraités. Une nouvelle compagnie d'assurance a été choisie pour administrer ces régimes à partir de janvier 2005.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des membres du personnel sur l'administration de leurs droits aux prestations et avantages :

Des retours d'information positifs ont été reçus de la part du personnel en général concernant l'administration des droits aux prestations et avantages.

Résultat escompté :

Amélioration de la compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.

320. L'OMPI a continué à participer activement au processus de réforme du système des traitements et indemnités actuellement en cours au sein du système commun des Nations Unies. Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié (y compris le

barème des traitements du personnel permanent) pour se conformer aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Indicateurs d'exécution

Nombre de modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI :

Le texte de sept dispositions du Statut et règlement du personnel de l'OMPI ont été modifiés en 2004. Douze ordres de service concernant des questions d'administration du personnel ont en outre été publiés.

Résultat escompté : Classement des postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.

321. Quelque 37 postes de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux (représentant environ 4% de l'ensemble des postes à l'OMPI) ont été l'objet d'un exercice de classification. Le directeur général a lancé une révision complète de toutes les descriptions de postes à l'Organisation, tâche qui se poursuivra en 2005. Tous les postes à l'OMPI sont classés conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour chaque catégorie de poste au sein du régime commun des Nations Unies. L'OMPI a introduit, à compter du 1^{er} janvier 2004, le nouveau système informatisé pour les normes de classement des postes dans les catégories professionnelles et spéciales.

Indicateurs d'exécution

Pourcentage des postes classés selon les normes du régime commun des Nations Unies :

Cent pour cent des postes faisant l'objet d'un classement étaient classés selon les normes du régime commun des Nations Unies.

Résultat escompté : Amélioration des normes d'emploi du personnel et des agents temporaires.

322. La mise en place et l'amélioration d'aménagements visant à concilier vie professionnelle et vie privée, telles que le congé de paternité, se sont poursuivis, et les pratiques et procédures visant à garantir une procédure régulière pour les fonctionnaires ont été affinées. Un nouveau système d'évaluation du comportement professionnel des agents temporaire des Services généraux et un système de rapport périodique les concernant ont en outre été conçus et mis en place. Ces rapports périodiques, qui sont établis pour tous les agents temporaires, ont permis un plus grand dialogue entre superviseurs et employés.

323. Les procédures en matière de traitement des plaintes pour harcèlement sur le lieux de travail ont été considérablement améliorées afin de garantir qu'il soit donné la suite qui convient à toute allégation de ce type.

324. Les conditions d'emploi des agents temporaires ont été améliorées. La durée pendant laquelle un agent temporaire en congé spécial pour cause de maternité a droit à son plein traitement a été portée de huit à douze semaines et le congé pour cause de décès et le congé de paternité ont été introduits.

325. L'Organisation a continué à offrir un accompagnement aux membres du personnel aux prises avec des problèmes personnels ou familiaux et à distribuer régulièrement des informations sur divers sujets. L'OMPI a tenu des séances d'information pour faire le point sur certaines questions juridiques relatives aux employés de maison et a régulièrement organisé des activités pour les enfants des membres du personnel.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel et employés :

La souplesse dans les horaires de travail et dans les congés a été bien accueillie à tous les niveaux.

Des retours d'information positifs ont été reçus concernant la diffusion régulière, par le Service d'assistance sociale, de bulletins d'information traitant de sujets tels que les activités estivales destinées aux enfants, l'enseignement et les dépendances.

Des activités ont été organisées tous les mercredis pour environ 15 enfants (comparé à tous les 15 jours en 2003), initiative qui a été appréciée par les membres du personnel ayant des enfants.

Résultat escompté : Fourniture rapide et précise de renseignements et de conseils au personnel sur ses droits et obligations.

326. L'OMPI a continué à axer ses activités en la matière sur l'utilisateur tout en enrichissant le système d'information en ligne utilisé par les chefs de programmes, les responsables et les membres du personnel d'informations relatives à ces derniers. Il en a résulté, en 2004, une diminution de 38,7%, par rapport à 2003, du nombre de demandes d'information par écrit et par téléphone de la part de membres du personnels et de responsables.

327. L'OMPI a dispensé en interne des conseils juridiques portant sur un large éventail de questions relatives au recrutement, aux pensions, aux assurances et aux retraites ainsi que sur des questions sociales. Les pièces relatives aux recours formés devant le Comité d'appel de l'OMPI et le Tribunal administratif de l'OIT ont été préparées et déposées au nom de l'administration.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information du personnel sur les renseignements et conseils donnés :

Les chefs de programme, les responsables et les membres du personnel ont estimé que l'accès amélioré à des informations en ligne était d'une grande utilité.

Résultats escomptés : Amélioration de la qualité du travail grâce à une formation à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information, à la communication, aux langues et dans d'autres domaines en rapport.

328. L'Organisation a continué à offrir des formations visant à améliorer les compétences des membres du personnel en matière de langues, de gestion, de communication et de techniques de l'information. Au total, 36% des membres du personnel de l'OMPI ont participé à des activités de formation, celles-ci représentant une dépense équivalente à 0,35% de la masse salariale totale. Les activités de formation ont dû être réduites au deuxième semestre de 2004 et les formations aux techniques de l'information interrompues en raison des contraintes

financières auxquelles fait face l'Organisation. D'autres programmes qui avaient prévus, tels que ceux ayant trait aux marques et à la gestion du temps, ont été reportés. Le budget consacré aux langues a en outre été diminué de 20% par le biais d'une réduction des heures de cours.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des participants et de leurs supérieurs hiérarchiques :

Des évaluations globales des cours de formation ont permis de conclure à un degré de satisfaction élevé des participants et de leurs supérieurs hiérarchiques.

Nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI :

701 participants ont suivi des cours de langue en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français, en japonais et en russe, des cours d'expression orale et écrite et des cours accélérés en français et en anglais. Des examens d'aptitude linguistique de l'UNESCO et des Nations Unies ont été organisés en anglais, en espagnol et en français dans les locaux de l'OMPI pour 62 fonctionnaires de l'Organisation, 29 d'entre eux ayant réussi l'épreuve.

Résultat escompté : Soins de santé adéquats pour le personnel, les retraités et les délégués.

329. L'extension du réseau de prestataires de soins de santé a permis aux membres du personnel et à leurs familles de bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé à des prix compétitifs. Cette évolution est conforme à la politique de limitation des coûts de l'Organisation. Toutes les demandes en matière de soins de santé des membres du personnel, des retraités et des délégués, ainsi que les demandes de réunions d'information avant et après mission ont été satisfaites.

Indicateurs d'exécution

Nombre de membres du personnel, d'agents temporaires, de retraités et de délégués de l'OMPI bénéficiant de soins; rapports et commentaires émanant de toutes les personnes concernées (fonctionnaires, retraités et délégués) :

Le Service médical de l'OMPI a effectué 5652 consultations et interventions à l'intention de membres du personnel, de retraités, de délégués des États membres et d'invités officiels, a traité 58 urgences, a administré 328 vaccins, a établi 10 certificats médicaux à l'attention d'agents temporaires ou d'autres membres du personnel ayant des contrats particuliers et a tenu 40 réunions d'information avant mission au cours desquelles, notamment, des trousseaux de voyages ont été distribués.

Résultat escompté : Sensibilisation aux avantages des techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail sain et meilleur accès à ces avantages.

330. L'OMPI a continué à mener des programmes de promotion de la santé, à mettre en œuvre des mesures préventives, à appliquer sa politique en matière d'hygiène et à assurer des services de médecine générale et de médecine du travail, favorisant ainsi le bien-être des membres du personnel et contribuant à créer des conditions de travail et un environnement professionnel sains. Plusieurs programmes de promotion de la santé axés plus particulièrement sur la prévention des maladies et sur l'ergonomie des postes de travail ont été

lancés, ainsi qu'une campagne de lutte contre le tabagisme. Une conférence à la pause-déjeuner consacrée à la sécurité alimentaire et à la nutrition a été organisée en décembre 2004. Neuf inspections d'hygiène alimentaire ont été menées dans les diverses cafétérias de l'OMPI et il a été procédé à plusieurs inspections du milieu de travail.

Indicateurs d'exécution

Diminution notable du nombre de cas de maladie en rapport avec le milieu de travail; retour d'information des chefs de programme et des membres du personnel :

Les congés de maladie ont diminué de 18% par rapport à 2003.

Diminution du nombre de doléances concernant des maladies liées au milieu de travail :

Ces statistiques ne sont pas disponibles.

Résultat escomptés :

Accroissement du fonds bibliothécaire d'ouvrages de propriété intellectuelle, notamment des collections électroniques, ainsi que du nombre de langues représentées et fourniture de services d'information aux fonctionnaires de l'OMPI et à l'ensemble des personnes qui ont une communauté d'intérêt avec l'OMPI.

331. Le Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI a assuré des services de bibliothèque à l'intention du personnel de l'OMPI et du public, notamment le prêt de livres et la diffusion interne d'environ 300 périodiques, ainsi que des services de références très complets à l'intention de tous les utilisateurs. Les outils de recherche en ligne ont été abondamment utilisés pour satisfaire des requêtes internes et externes. En raison des restrictions budgétaires, le centre a interrompu temporairement certains services et activités de bibliothèque traditionnels pour se consacrer à la réorganisation du fonds de la bibliothèque.

332. Une révision du fonds de grande envergure et un inventaire complet des collections de livres et de revues ont été entrepris, permettant d'améliorer notablement la qualité des collections et des services de bibliothèque existants. La numérisation de livres, destinée à préserver la collection d'ouvrages historiques, s'est poursuivie. À la fin de l'année 2004, 20 livres d'intérêt historique étaient disponibles sur le site ftp public de l'OMPI.

333. Dans le cadre des activités de gestion des connaissances de l'OMPI, "Synergia", bulletin d'information électronique interne lancé en 2003, a été encore étoffé et a été publié mensuellement. Cette publication informe le personnel des activités de la bibliothèque, présente des techniques de gestion des connaissances, donne des astuces pour effectuer des recherches en ligne efficaces et met en évidence des liens vers de nouveaux outils d'information et des bases de données en ligne qui présentent un intérêt.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'ouvrages de différente nature relatifs à la propriété intellectuelle :

- 300 périodiques, dont 30 constituent des publications essentielles en matière de propriété intellectuelle;
- 25 000 livres, 670 ouvrages ayant été versés à la collection en 2004.

Nombre et types de services électroniques et nouveaux :

- 24 services électroniques (bases de données), dont cinq étaient accessibles depuis l'espace public du site Web de l'OMPI.

Statistiques d'utilisation des services de la bibliothèque, y compris les services de la bibliothèque électronique, et retour d'information des utilisateurs :

- nombre de visites : 730;
- nombre de demandes de référence et de recherche externes : 130;
- nombre de demandes de référence et de recherche internes : 100;
- retour d'information des utilisateurs : 40 communications généralement positives d'utilisateurs internes et externes ont été reçues ainsi que plusieurs notes positives concernant les "initiatives en matière de gestion judicieuse des connaissances", qui portent sur des techniques d'amélioration de la communication (séance de réflexion, jet d'idées sur papier), l'utilisation d'outils conceptuels (schématisation conceptuelle) et la création de bureaux virtuels (espaces de collaboration en ligne personnalisés). Synergia, le bulletin d'information interne des spécialistes des connaissances de l'OMPI, avait un lectorat de 120 personnes.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 12.2 en 2004 : 8 644

Sous-programme 12.3 – Service des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents

OBJECTIF : Gérer les conférences et faciliter la compréhension des délibérations et des publications entre les États membres et au sein du Secrétariat.

Résultat escompté : Fourniture aux délégués et au Secrétariat de services efficaces pour les conférences et autres réunions.

334. Des dispositions d'ordre logistique et administratif ont été prises pour assurer le secrétariat des conférences et réunions tenues à Genève et ailleurs, y compris la fourniture de services de documentation et d'interprétation. Un système de base de données destiné à faciliter le recrutement des interprètes ainsi que l'administration de leurs services a été mis en place. De nombreux documents ont été publiés sur le site Internet de l'OMPI, permettant aux délégués et aux participants d'y avoir facilement accès. Depuis juillet 2004, une nouvelle fonction permet également aux délégués et au public de rechercher facilement des informations sur les réunions.

Indicateurs d'exécution

Satisfaction des délégués quant aux services fournis pour les conférences :

Des retours d'information très positifs ont été reçus de la part des délégués et des membres du personnel de l'OMPI.

Des services d'appui aux conférences ont été assurés pour :

- | | |
|--|------|
| - nombre de réunions à Genève. | 63 |
| - nombre de réunions ailleurs (pour lesquels des documents ont été fournis) | 105 |
| - nombre de contrats établis pour des interprètes free-lance | 430 |
| - nombre de jours de travail d'interprètes | 1516 |
| - nombre de participants aux réunions qui se sont tenues à Genève | 4360 |
| - nombre d'autres réunions (visites, réunions internes, réunions ad hoc, etc.) | 1361 |

Résultat escompté : Amélioration de l'efficacité de la diffusion des documents de réunion et de la publication de ces documents sur le site Web de l'OMPI.

335. Une application de base de données documentaire centralisée et accessible depuis les sites Internet et Intranet de l'OMPI a été lancée en juillet 2004. Cette application permet aux délégués de l'OMPI, aux membres du personnel et au public de rechercher rapidement de l'information sur les réunions qui se tiennent à Genève et ailleurs ainsi que les documents qui s'y rapportent. La production en temps voulu de documents dans les diverses langues a été rendue possible, notamment, par un contrôle continu minutieux du système de suivi des documents.

336. La modernisation des applications de base de données du Service des conférences s'est poursuivie. Les documents de plusieurs réunions du PCT et du Comité permanent des techniques de l'information (CPTI) ont été diffusés uniquement sous forme électronique, d'où une livraison plus rapide et des économies sur les coûts d'impression et d'expédition. L'organisation cherche ainsi à rendre le matériel faisant l'objet d'envois et les documents de plus en plus disponibles par voie électronique grâce à la modernisation du système intégré de gestion et d'envoi de documents.

Indicateurs d'exécution

Diffusion rigoureuse et en temps voulu des documents :

- nombre de documents distribués (toutes langues confondues)	3882
- nombre de circulaires officielles et autres notifications envoyées	541
- nombre de paquets de documents préparés et expédiés	135 472

Les circulaires d'information et autres communications internes ont pour l'essentiel été diffusées au personnel par voie électronique, la distribution d'exemplaires sur papier ayant pratiquement cessé.

Résultat escompté : Liens de télécommunications modernes entre tous les bâtiments occupés par l'OMPI et utilisation économiquement rationnelle des télécommunications.

337. Les frais ont été moins élevés que prévu en raison de l'effet conjugué des mesures de maîtrise des coûts liés aux infrastructures de télécommunications – et en particulier à l'équipement, à l'entretien et à la location de lignes –, des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement et des réductions de tarifs négociées auprès des fournisseurs de services.

Indicateurs d'exécution

Maintien des coûts globaux des télécommunications au niveau de ceux de l'exercice biennal 2002-2003 malgré une utilisation accrue :

Les coûts d'infrastructure en 2004 ont été inférieurs de 4% à ceux de 2003, tandis que les coûts de téléphonie fixe et mobile ont baissé de 14% grâce aux efforts de l'Organisation pour obtenir des tarifs préférentiels au sein d'un marché des communications extrêmement concurrentiel.

Résultat escompté : Gestion efficace et rationnelle des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.

338. Ces services ont été fournis en temps voulu, de manière efficace et à un coût avantageux. Le courrier entrant a été soumis à des contrôles de sécurité et quelque 70 000 pièces de correspondance entrantes et sortantes, télécopies et les messages électroniques compris, ont fait l'objet d'un enregistrement centralisé. Des services de messagers-chauffeurs entre les divers bâtiments occupés par l'OMPI ont été assurés. Le nombre considérable de pièces de courrier sortant (plus de 1,1 million en 2004) a permis de réaliser des économies importantes en frais d'expédition.

339. Les travaux de classement, de conservation – notamment la numérisation de documents ayant une importance historique – et de restructuration du fonds d'archives matérielles se sont poursuivis, permettant des recherches plus aisées. Une nouvelle technologie de serveur de télécopie a été testée avec succès pour ce qui est de la réception électronique, du classement, de l'indexation et de la distribution de messages reçus aux numéros et adresses centralisés de télécopie et de courrier électronique de l'OMPI. Une politique en matière de gestion du courrier informatisé doit être approuvée avant que le système de serveur envisagé ne soit pleinement mis en place.

340. En raison du manque de crédits pour financer le projet relatif au système de gestion électronique des documents, destiné à moderniser le traitement de la correspondance de l'Organisation et à instaurer un environnement intégralement électronique pour la production, la gestion et l'archivage des documents, les activités ont été centrées sur la mise en place d'un serveur de télécopie et d'une technologie de numérisation pour la réception, l'enregistrement, la distribution et la récupération de la correspondance. L'OMPI, sous les auspices du Conseil international des archives, a travaillé activement, de concert avec d'autres organisations des Nations Unies à Genève, à l'élaboration de politiques et de pratiques harmonisées en matière de gestion du courrier informatisé et des archives au sein du système commun des Nations Unies, y compris de normes en matière de traitement des documents sur tous les types de support.

Indicateurs de d'exécution

Exploitation efficace et en temps voulu des systèmes de gestion du courrier informatisé et des archives et distribution en temps voulu du courrier et de la correspondance interne :

La quasi-totalité du courrier, qu'il soit sur papier ou sous forme électronique, a été enregistrée dans un délai d'un jour à compter de sa réception, et ce, malgré le renforcement des contrôles de sécurité.

Utilisation économiquement rationnelle du courrier postal et des autres services de messagerie :

Le poids total du courrier postal a considérablement diminué (passant de 411 tonnes en 2002 à 312 tonnes en 2003 et à 206 tonnes en 2004), entraînant une réduction importante des coûts globaux d'expédition. L'OMPI a à nouveau pu obtenir des tarifs extrêmement avantageux pour les diverses destinations à travers le monde et les diverses catégories de courrier. Les frais liés au courrier postal étaient, en 2004, de 2 967 000 francs suisses, comparé à 3 861 000 francs suisses en 2003 et à 4 344 000 francs suisses en 2002.

Résultat escompté : Traduction de documents dans davantage de langues de travail.

341. L'OMPI a continué à fournir des documents traduits, mis en forme et révisés de haute qualité pour les réunions qui se sont tenues à Genève ou ailleurs. Bien que la demande globale ait été supérieure à celle de 2003, une équipe réduite a pu maintenir un volume de production égal. De nouveaux outils informatiques, notamment des bases de données

terminologiques, ont, à cet égard, été d'un grand secours aux traducteurs, leur permettant de réaliser un rendement de 95%, seul 5% de leur temps étant consacré à des tâches administratives.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des délégués sur la qualité et l'obtention en temps voulu des traductions :

- les délégués et les membres du personnel ont été satisfaits de la qualité et des délais de livraison des traductions;
- des efforts ont été faits pour que les documents soient remis aux traducteurs et mis à disposition des utilisateurs en temps voulu.

Volume de traductions produites conforme aux normes de productivité :

- 110 traductions de lois, règlements, lois types ou projets de lois provenant de 56 pays ou groupes de pays ou établis à leur intention ont été effectuées;
- des documents ont été traduits, révisés ou mis en forme pour la plupart des 63 réunions qui se sont tenues au siège de l'OMPI et pour 105 réunions qui se sont tenues ailleurs, y compris des exposés destinés à des séminaires ou à des cours de formation organisés par le Secrétariat;
- le volume des travaux de traduction, de mise en forme et de révision effectués représentait un rendement global de 95% du temps de travail, seul 5% de ce dernier étant consacré à des tâches administratives.

Résultat escompté : Augmentation du volume du travail d'impression réalisé dans l'Organisation, y compris les brochures du PCT, les publications et les documents.

342. La production de matériel imprimé dans l'Organisation a diminué de 24%, atteignant 71 723 031 exemplaires contre 93 829 854 exemplaires en 2003. Cette diminution est attribuable à une augmentation de la production de CD et de DVD, ceux-ci remplaçant les versions papier de la documentation chaque fois que cela est possible. Dans le même temps, les capacités accrues de l'Organisation en matière d'impression spécialisée ont éliminé la nécessité de confier l'impression de certaines publications à l'extérieur et ont ainsi permis de réaliser des économies supplémentaires.

Indicateurs de d'exécution

Augmentation de la production de l'imprimerie de l'Organisation, y compris l'impression en couleurs :

Le matériel d'impression en couleurs a servi à produire 6 130 757 pages en 2004 (contre 2 142 830 pages en 2003).

Résultat escompté : Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.

343. Les publications, documents et autres textes, qu'ils soient sur papier ou sous forme électronique, ont été livrés dans les délais prévus.

Indicateurs d'exécution

Nombre de publications, documents et autres textes (sur papier ou sous forme électronique) livrés dans les délais prévus :

Tous les documents et publications ont été produits en temps voulu. Aucune plainte n'a été reçue de la part des utilisateurs.

Augmentation du nombre des publications produites sous forme électronique (CD, DVD, etc.)

Environ 13 267 DVD (6000 en 2003) et CD ont été produits et expédiés dans les délais.

Réduction des coûts en faisant réaliser les publications dans le cadre de contrats de sous-traitance (et aussi à l'intérieur de l'Organisation lorsqu'il conviendra) :

Quelque 158 ordres de commande (contre 466 en 2003) ont été émis à l'intention de fournisseurs extérieurs, chiffre qui témoigne de l'augmentation de la production en interne.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 12.3 en 2004 : 18 810

Sous-programme 12.4 – Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments

OBJECTIF : Assurer des services économiques et adaptés en matière d'achats et de voyage; accomplir d'autres tâches de planification administrative et technique et gérer les locaux et la sécurité.

Résultat escompté : Livrer du matériel, des produits et des services de la meilleure qualité possible au meilleur coût et en temps voulu, en utilisant des procédures transparentes et juridiquement adéquates.

344. Le Service des achats a continué à fournir matériel, produits et services à l'appui des activités de l'OMPI; 30 cas ont été préparés et présentés au Comité d'examen des contrats. L'OMPI a eu recours à la sous-traitance lorsque les économies ainsi réalisées ou les besoins le justifiaient. En tout, quelque 1279 ordres de commande ont été émis, 42 contrats représentant une valeur totale de 63 millions de francs suisses ont été établis après que 216 fournisseurs ont été invités à soumissionner, 31 déménagements ont été organisés pour des fonctionnaires et 121 envois par fret aérien ont été réalisés dans le cadre d'activités de coopération ou de développement. Les diverses formalités relatives aux privilèges diplomatiques ont également été accomplies. L'OMPI a en outre assuré la maintenance et la mise à jour de la base de données sur les fournisseurs, 566 nouvelles entrées étant venues s'ajouter aux 3300 noms de fournisseurs qui y figurent. Un inventaire de l'ensemble des actifs de l'OMPI a été entrepris, 47 000 articles ayant été recensés pour une valeur comptable de 50 millions de francs suisses.

Indicateurs d'exécution

Niveau de prix et de qualité du matériel, des produits et des services obtenus :

- un rabais de 575 000 francs suisses a été négocié sur les frais de terminaison relatifs au passage du système WIPOnet de SITA-IBM au Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies;
- des négociations ont débouché sur une diminution des montants réclamés par les sociétés Béric Réalisations SA, Constructions Perret SA et Seydoux-DMB concernant l'ancien bâtiment de l'OMM, ce montant passant de 2,4 millions de francs suisses à 700 000 francs suisses;

- des limitations très strictes en matière de distribution de fournitures ont été mises en place, mesure qui a permis de réduire la consommation de 5% par rapport à l'année 2003;
- l'OMPI a achevé l'élaboration du cahier des charges relatif à projet visant à accorder un contrat à long terme pour la location de photocopieuses multifonctions (copie, télécopie, numérisation). Cette mesure devrait permettre de réaliser une économie d'environ 200 000 francs suisses par année;
- l'Organisation a lancé un appel d'offres international pour des services de langues qui devrait lui permettre de réaliser une économie de 5%.

Résultat escompté : Obtenir pour les voyages des conditions satisfaisantes et avantageuses conformes aux normes de sécurité et aux mesures de sécurité appliquées par le bureau de coordination des mesures de sécurité des Nations Unies.

345. L'OMPI a continué à obtenir des conditions de voyages satisfaisantes et avantageuses, négociant en particulier des tarifs préférentiels auprès des compagnies aériennes qui ont permis de réaliser des économies sur les frais de voyages. En vue d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'autorisation de voyage, l'Organisation étudie la possibilité d'introduire un système de traitement électronique de ces demandes.

Indicateurs d'exécution

Traitement dans les délais de toutes les demandes d'autorisation de voyage et de visas d'entrée :

Quelque 1713 demandes d'autorisation de voyages et 1010 demandes de visas d'entrée ont été traitées dans les délais.

Réduction du temps moyen nécessaire au traitement des autorisations de voyage :

Une proposition a été soumise en vue d'introduire un système d'autorisation de voyage électronique qui permettrait de réduire le délai moyen de traitement de ces autorisations.

Montant des économies découlant des tarifs spéciaux et des accords avec les compagnies aériennes :

Une économie de 1 919 547 francs suisses a pu être réalisée grâce à des tarifs spéciaux négociés auprès des compagnies aériennes.

Résultat escompté : Gérer efficacement les locaux de l'OMPI et assurer efficacement la sécurité des bâtiments.

346. Les politiques de location ont été revues à la lumière des besoins actuels et futurs de l'Organisation. L'occupation de l'ancien bâtiment de l'OMM a permis à l'OMPI de quitter certains bâtiments et, partant, de réaliser des économies. L'Organisation a ainsi quitté les bâtiments Sogival et IBM, ainsi que les places de stationnement et les aires de stockage correspondantes, ces bâtiments ayant été libérés pour le 31 mars 2004, et le bâtiment Union Carbide, qui a été libéré progressivement au cours des trois premiers trimestres de l'année, à l'exception du 7^e étage, d'aires de stockage et de 40 places de stationnement qui doivent être libérés pour le 31 mars 2005. L'OMPI quittera également, avant le 31 juillet 2005, le bâtiment Budé et les places de stationnement louées à l'Hôtel Intercontinental. Des notifications ont en outre été envoyées en vue de la résiliation des baux des bâtiments Casaï (30 avril 2005) et Chambésy (31 décembre 2006).

347. Trente places de stationnement supplémentaires ont été louées au parking Nations depuis le début du mois d'octobre pour compenser les places perdues à la suite des diverses cessations de bail et pour répondre aux besoins des membres du personnel qui ont été réinstallés près du siège de l'OMPI ou à proximité de celui-ci.

348. La réinstallation des membres du personnel du PCT et l'emménagement dans l'ancien bâtiment de l'OMM se sont achevés à la fin du mois de février. Les alarmes, ainsi qu'une extension du système de contrôle d'accès extérieur, ont été reliées, et la gestion du système de sécurité, qui avait été installé peu de temps auparavant, a été confiée au PCT. Un nouveau système de clés a été instauré ainsi que le plan d'accès correspondant. Les questions relatives aux garanties d'entreprises couvrant les défauts devant encore être corrigés dans le hall d'entrée de l'OMM ont été suivies. De la peinture réfléchissante a été appliquée dans les parkings et aux sorties d'urgence pour améliorer la sécurité des membres du personnel.

349. D'autres travaux d'amélioration ont été entrepris, notamment l'aménagement de deux salles de conférence situées au 13^e étage du bâtiment AB et d'un bureau situé au rez-de-chaussée du bâtiment GBI. Des rayonnages ont également été installés dans les espaces de stockage Sablières I et II, pour répondre aux besoins d'archivage du PCT, ainsi que dans les dépôts de la Division des finances, situés dans le bâtiment Giuseppe Motta.

350. Des travaux d'entretien des installations ont été régulièrement accomplis pour assurer leur bon fonctionnement. Un système de climatisation défectueux et des installations électriques obsolètes ont été remplacés au bâtiment AB.

351. Un appel d'offres pour l'attribution d'un nouveau contrat de services de nettoyage et d'entretien qui prendra effet en 2005 a été lancé.

352. Pour ce qui est des services de sécurité, l'accent a été mis sur la sécurité des membres du personnel de l'OMPI et des visiteurs reçus par l'Organisation, cette dernière ayant, à cet égard, appliqué les règles de sécurité renforcées des Nations Unies. Les services de sécurité ont été maintenus au même niveau qu'en 2003. La surveillance du parking souterrain du bâtiment AB a été renforcée à partir de mars 2004, ainsi que celle du hall d'entrée des bâtiments AB et ex-OMM pendant les week-ends et les assemblées de l'OMPI. L'Organisation a continué à mettre au point une stratégie pour contrôler l'accès aux bâtiments par les personnes qui ne sont pas membres du personnel de l'OMPI et a établi des listes des personnes travaillant dans les bâtiments ou ayant le droit d'y accéder. Un conseil de politiques en matière de sécurité (SPB) a été créé en septembre en réaction à la situation à laquelle les organismes des Nations Unies devaient faire face sur le plan de la sécurité et pour superviser les efforts de l'OMPI pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) des Nations Unies et fournir au directeur général des grandes orientations en la matière. Le secrétaire du SPB représente le Conseil aux réunions de l'équipe d'experts de l'OMPI chargée de la coordination de la sécurité, assurant ainsi la coordination entre les politiques générales en matière de sécurité et les opérations.

353. Un exercice d'évacuation a été conduit dans les divers bâtiments occupés par l'OMPI pour familiariser les membres du personnel avec les procédures en matière de sécurité.

Indicateurs d'exécution

Taux d'occupation et nombre de bureaux en réserve, fréquence de la réinstallation des membres du personnel, nombre de locaux loués et coût des locations, nombre d'incidents en rapport avec la sécurité des bâtiments :

- le taux d'occupation de l'ensemble des bâtiments était de 83%. À la fin de l'année 2004, 283 espaces de travail étaient inoccupés, notamment des bureaux dans les bâtiments UC, Casai et Chambésy qui n'avaient pas encore été déménagés, ce déménagement étant prévu pour le premier trimestre de l'année 2005. Une fois terminé ce déménagement, quelque 105 espaces de travail seront inoccupés sur un nombre total de 1435 espaces de travail;
- quelque 330 membres du personnel du PCT ont été réinstallés au début de l'année, achevant ainsi le déménagement des services du PCT à l'ancien bâtiment de l'OMM, qui compte 455 espaces de travail;
- quelque 707 bureaux ont été déménagés, soit pour libérer des bâtiments qui n'étaient plus utilisés, soit par suite d'une réorganisation de certains services;
- à la fin de l'année, les bâtiments administratifs étaient répartis sur sept sites différents (contre 10 auparavant), situés, pour la plupart d'entre eux, à proximité du siège de l'OMPI;
- le montant des loyers et des charges s'est élevé, en 2004, à 15 278 513 francs suisses, ce qui représente une diminution de 11% par rapport à l'année 2003;
- aucun incident majeur lié à la sécurité n'est survenu.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 12.4 en 2004 : 36 455

Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction

OBJECTIF : Poursuivre les travaux relatifs à la nouvelle construction autorisée dans le respect des délais, du budget et du cahier des charges et donner toutes les informations nécessaires aux États membres.

Résultat escompté : Réalisation dans les délais et au meilleur coût du projet relatif à la nouvelle construction.

354. En janvier 2004, l'OMPI a dénoncé le contrat qui le liait au consortium qui avait été retenu pour exécuter les travaux en raison d'un litige survenu entre les deux partenaires du consortium qui les a empêchés d'honorer leurs obligations contractuelles envers l'OMPI. L'OMPI a toutefois été en mesure de s'assurer que le consortium terminait ses travaux préparatoires et fermait le chantier.

355. L'Organisation estimait, en outre, qu'il était devenu nécessaire de réaliser une étude sur les possibilités de réduction des coûts qui s'offraient à elles. À cette fin, les architectes et les ingénieurs du projet ont, à la demande de l'OMPI, entrepris des études supplémentaires sur la question. Les résultats de cette étude ont été présentés dans un rapport remis en juillet 2004. Après que l'OMPI a approuvé des propositions visant à réduire les coûts, les préparatifs du nouveau projet ont commencé avec l'élaboration de nouveaux mandats et de nouveaux documents de soumission, tâche qui a été achevée en fin d'année.

356. Par ailleurs, il a été recommandé, en vue de réduire les coûts, d'étudier les possibilités de financement extérieur. Les résultats de cette étude seront présentés aux États membres en 2005, et une décision de leur part concernant la poursuite du projet et son financement est attendue en 2005.

Indicateurs d'exécution

Avancement des projets de construction en respectant les délais imposés et les contraintes budgétaires :

- L'OMPI a confirmé la résiliation de son contrat avec le consortium le 12 janvier 2004.
- Les travaux préparatoires se sont achevés le 31 mars 2004.
- Le rapport des architectes et des ingénieurs sur les possibilités de réduction des coûts du projet a été présenté le 7 juillet 2004.
- Le budget du projet a été révisé, son coût total s'élevant à 125,5 millions de francs suisses.
- Les documents de soumission révisés concernant le nouveau bâtiment ont été reçus pour vérification en décembre 2004.
- Des possibilités de financement extérieur pour la nouvelle construction sont actuellement à l'étude.
- Les paiements effectués en 2004 au titre des travaux préparatoires pour les services techniques, des honoraires et des frais généraux s'élèvent à 2 572 967 francs suisses.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 12.5 en 2004 :	3 035
---	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du programme 12 en 2004:	72 919
---	---------------

PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Techniques de l'information

357. La réduction des dépenses a continué de constituer l'objectif principal en la matière tout au long de l'année 2004, comme en témoigne les économies importantes réalisées sur le plan des dépenses autres que les dépenses de personnel, le montant qui avait été prévu pour ces dernières étant de 22,2 millions de francs suisses alors que les dépenses effectives se sont élevées à 15,1 millions de francs suisses. Un niveau de dépense aussi bas ne pourra cependant pas être maintenu à long terme car il ne permettrait pas de renouveler des éléments de base de l'infrastructure informatique tels que postes de travail et imprimantes, qui doivent être remplacés tous les cinq ans environ.

358. Au cours de la période considérée, le système de gestion de l'information administrative (AIMS), dernier des grands projets de l'OMPI ayant trait aux techniques de l'information, a été mis en service. La plupart des grands projets ayant trait aux techniques de l'information lancés par l'OMPI au cours des six dernières années ont donc, à ce jour, été réalisés.

Sous-programme 13.1 – Politiques et systèmes informatiques

OBJECTIF : **Élaborer et mettre en œuvre des politiques informatiques tout en assurant l'amélioration constante des systèmes informatiques de l'OMPI afin qu'ils répondent aux besoins des États membres et du Secrétariat.**

<u>Résultat escompté :</u>	Mise en conformité des projets relatifs aux techniques de l'information avec les objectifs déclarés et la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.
-----------------------------------	---

359. La commission de l'OMPI chargée de la politique informatique s'est réunie deux fois et a approuvé un certain nombre de politiques générales importantes en matière d'utilisation, de répartition et de remplacement du matériel informatique au sein de l'Organisation.

La commission a également servi d'instance pour l'établissement d'un dialogue avec les secteurs d'activité de l'OMPI sur l'établissement de priorités dans le domaine des techniques de l'information.

360. Plusieurs modules ont été mis en service avec succès dans le cadre du projet AIMS, qui avait été lancé au cours de l'exercice biennal 2002-2003 en vue de remplacer le système financier obsolète de l'OMPI (FINAUT) et le système BETS (système de suivi des dépenses budgétaires) : les modules de suivi du budget et des dépenses, mis en service au début du mois de janvier 2004, le module de rapports sur l'administration des programmes, mis en service au cours du premier trimestre 2004 et le module de recettes, mis en service en octobre 2004. Les retards dans la mise en service du module ayant trait aux recettes étaient essentiellement dus restrictions budgétaires dont le programme a été l'objet en 2003 et au fait que des conditions de fonctionnement complexes sur le plan technique devaient être mises en place, en particulier une adaptation du système *Peoplesoft* et la conception de 17 interfaces avec des systèmes déjà en place dans d'autres secteurs d'activité de l'OMPI. Tous les modules dont la conception avait été prévue dans le cadre du projet AIMS ont maintenant été mis en service, et ce, à un coût inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initialement approuvé (9,1 millions de francs suisses contre 10,9 millions prévus dans le budget).

361. Les principaux facteurs qui ont permis de mener le projet à terme avec succès, sans retard important et dans le respect du budget sont :

- une collaboration soutenue entre la Section des opérations et de l'appui informatique et la Division des finances pour ce qui est de la planification et du suivi;
- un panachage judicieux de ressources internes et externes (des consultants internes ayant l'expérience voulue et dont les honoraires étaient moins élevés ont été engagés pour la durée du projet);
- le soutien sans faille de la haute direction et des utilisateurs de la Division des finances;
- des prestations de grande qualité de la part du partenaire extérieur retenu pour la réalisation du projet, celui-ci ayant été choisi au terme d'un processus de sélection rigoureux et méthodique;
- la participation des utilisateurs à la conception du système et aux essais auxquels il a été soumis.

362. Quelques enseignements précieux tirés de la réalisation de ce projet :

- le fait de réduire les ressources allouées à un projet en cours ou d'en retarder la mise à disposition sans pour autant modifier la portée ou les échéances de ce projet abouti à une insatisfaction de la part des utilisateurs et a des coûts plus élevés à long terme car il est nettement plus onéreux d'apporter des modifications ultérieures à un projet que de le réaliser comme il se doit dès le départ;
- L'importance de mener des essais d'interface dans l'ensemble des secteurs d'activité ne devrait jamais être sous-estimée car la phase d'essai n'aurait alors pas toute la rigueur souhaitée.

363. Une évaluation interne indépendante et complète du projet WIPOnet s'est achevée mi-2004, cette dernière comprenant une enquête auprès des offices de propriété intellectuelle dans le cadre de laquelle il a leur a été demandé de faire part de leur avis sur ce projet. Le rapport d'évaluation contient 27 recommandations relatives aux pratiques actuelles en matière de techniques de l'information et aux projets à venir.

364. Un certain nombre de règles de sécurité informatique ont été élaborées, approuvées et mises en œuvre. Des mécanismes internes et externes de contrôle de la vulnérabilité ont été instaurés et des systèmes de gestion de la configuration et de contrôle des systèmes informatiques et des applications ont été mis en place.

Indicateurs d'exécution

Évaluations postérieures à la mise en œuvre :

Une évaluation interne indépendante et complète du projet WIPOnet a été réalisée.

Retour d'information des utilisateurs, tels que fonctionnaires de l'OMPI et États membres :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu.

Finalisation et application du Plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information :

Les projets suivants faisant partie du Plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information ont, dans le contexte actuel de réduction des dépenses, été réalisés : le projet de BNPI (bibliothèque numérique de propriété intellectuelle), le projet PCT-SAFE (sécurité des demandes déposées par voie électronique), le projet WIPOnet et le projet AIMS.

Résultat escompté :

Optimisation des ressources dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information.

365. Des progrès satisfaisant ont été accomplis pour ce qui est de l'optimisation des ressources, tant sur le plan de la rationalisation du système et des services que de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des techniques de l'information. Des progrès doivent encore être accomplis en matière de ressources humaines, certains des principaux systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations étant toujours gérés par des individus plutôt que par des équipes.

Indicateurs d'exécution

Avantages quantifiables en termes de coûts ou de performance découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources :

Parmi plusieurs initiatives de ce type prises par l'OMPI, citons le recours aux complexes de stockage acquis dans le cadre du projet IMPACT (gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets) comme espace de stockage partagé pour de nombreuses applications internes de l'OMPI relatives à ses opérations, telles que le courrier électronique.

Augmentation de l'effectif des services pouvant travailler sur différents systèmes :

Peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine.

Finalisation et observation des directives techniques concernant les techniques de l'information :

Des conflits de priorités en matière d'exécution des programmes ont eu pour effet de retarder la mise en œuvre des directives techniques concernant les techniques de l'information. Il est à souhaiter que cette tâche pourra être entreprise au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Résultats escomptés : Actualisation et adaptation des systèmes existants à l'évolution des besoins de l'OMPI.

366. Seules les modifications essentielles ont été apportées aux systèmes opérationnels.

Indicateurs d'exécution

Nombre de plans d'exécution et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications et améliorations apportées aux systèmes :

Des travaux préliminaires sur les procédures de vérification des changements ont été entrepris.

Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète :

Seuls les changements indispensables ont été apportés.

Retour d'information des utilisateurs :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu.

Résultat escompté : Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.

367. Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) plénier s'est réuni en février et a reçu des rapports sur l'état d'avancement des projets AIMS et WIPOnet, de l'initiative visant à relier les réseaux WIPOnet, TriNET et Patnet et des activités de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Il a également été informé de l'évolution des travaux du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG).

368. Le SDWG a tenu des réunions en janvier et en novembre 2004 et a adopté la norme ST.36, une nouvelle norme OMPI en vertu de laquelle il est recommandé d'avoir recours aux ressources XML (eXtensible Markup Language) pour le dépôt, le traitement, la publication et l'échange de tout type d'information relative aux brevets. Le SDWG a également examiné et approuvé la révision des sept standards OMPI existants, notamment ceux qui devaient être modifiés pour être mis en conformité avec la réforme de la classification internationale des brevets (CIB). Le SDWG a élaboré et approuvé deux questionnaires, l'un portant sur les procédures de correction appliquées dans les offices des brevets et l'autre sur l'harmonisation et l'identification des différentes parties des descriptions de brevet. Il a aussi approuvé un projet de renouvellement du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle ainsi que le nouveau contenu de ce dernier. Une nouvelle plate-forme de publication, qui fait partie intégrante du projet, est également à l'étude.

369. Le Secrétariat a fourni un appui au SDWG dans l'accomplissement de ses travaux, notamment par l'établissement de documents de travail et de projets de rapports, ainsi qu'à cinq équipes d'experts du SDWG, dont deux étaient sous la responsabilité du Secrétariat.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des délégués :

Les délégués ont recommandé que l'OMPI révise son Plan stratégique concernant les techniques de l'information de manière à assurer sa validité pour cinq nouvelles années.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.1 en 2004 : 8 069

Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques

OBJECTIF : Assurer l'efficacité, la stabilité, l'intégration, la modularité et la sécurité des systèmes informatiques, entretenir l'infrastructure de communications en réseau nécessaire et fournir des services informatiques visant à améliorer l'échange d'information au sein du Secrétariat et parmi les milieux mondiaux de la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Mise en place d'une infrastructure moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue de la maximisation de la productivité du personnel.

370. L'accent est mis, au cours du présent exercice biennal, sur des initiatives tendant à assurer la maîtrise des coûts en amont et le renforcement et la rationalisation de l'infrastructure tout en répondant à de nouveaux besoins tels qu'une plus grande continuité des opérations, une disponibilité accrue du système et le traitement de risques nouveaux et grandissants sur le plan de la sécurité.

371. Le déménagement du système du PCT dans la nouvelle salle informatique sécurisée située dans l'ancien bâtiment de l'OMM a été achevé au cours du premier semestre de 2004. Grâce à l'utilisation de liens de communication directs avec le matériel analogue situé dans la salle informatique principale du bâtiment AB de l'OMPI, il est maintenant possible d'envisager des mesures qui permettront d'assurer une plus grande continuité des opérations des principaux systèmes du PCT. Le réseau interne de l'OMPI (LAN) a également été étendu et sécurisé pour permettre l'aménagement complet de l'ancien bâtiment de l'OMM.

372. Les tests de validations portant sur la réaffectation du matériel du complexe de stockage (SAN) correspondant au projet IMPACT comme ressource centralisée couvrant l'ensemble des opérations sont maintenant achevés. Cette nouvelle stratégie de regroupement du stockage et de la sauvegarde des données permettra à l'Organisation de réduire les coûts liés à la sauvegarde, au stockage et à l'administration du système grâce à des économies d'échelle. Les serveurs du système de gestion financière AIMS, qui a été mis en service récemment, ont déjà recours à cette plate-forme de stockage.

373. Au cours de la période envisagée, le service d'assistance technique a traité un total de 16 763 demandes, y compris 998 déménagements d'ordinateurs individuels, 1 116 réparations d'ordinateur, 309 réparations d'écran, 926 interventions relatives à des imprimantes et 131 configurations d'ordinateurs portables. Au total, 110 jours de formation ont été organisés à l'intention de 86 membres du personnel au cours du premier semestre de l'année 2004.

374. Quelque 24 membres du personnel des services techniques ont, en 2004, reçu un total de 16 jours de formation, ce qui représente 0,66 du nombre annuel de journées de travail.

Indicateurs d'exécution

Dépenses effectives conformes au budget :

Les dépenses autres que les dépenses de personnel sont restées dans les limites fixées par le budget.

Déroulement des activités conforme aux plans d'exécution :

En raison de la limitation des ressources humaines, seules les tâches hautement prioritaires ont été assurées.

Nombre d'objectifs qualitatifs atteints :

La question des moyens utilisés pour mesurer la qualité des services relatifs aux techniques de l'information fournis dans le respect des pratiques recommandées (normes Infrastructure Library (ITIL) ou équivalent) sera abordée dans la mesure des ressources disponibles.

Nombre d'éléments de réseau et d'éléments matériels et logiciels mis au niveau des normes de l'industrie, selon que de besoin :

En raison des restrictions budgétaires, les ordinateurs de bureau, les périphériques et les logiciels n'ont pas pu être remplacés conformément à la politique de l'OMPI en matière de remplacement du matériel informatique.

Statistiques d'utilisation des services en réseau :

Quelques exemples de l'utilisation du réseau de l'OMPI :

- eWorks, le système électronique de documents, contenait, en 2004, 16 272 documents, notamment :
 - 7162 demandes de congé
 - 8975 demandes de congé pour rendez-vous médical
 - 82 demandes de matériel informatique
 - 53 vues de jours fériés
- le réseau Intranet de l'OMPI a répondu à 7 586 954 demandes de page.

Nombre de membres du personnel formés aux techniques pertinentes :

Seule la formation indispensable a été assurée.

Résultat escompté : Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI.

375. Au cours de la période envisagée, le réseau physique de l'OMPI a connu un taux de disponibilité de 100% tandis que les services de bureautique et les services en réseau ont affiché un taux moyen de disponibilité de 99.7%.

376. Le système informatique central du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) a continué d'héberger plusieurs des principaux systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations. Grâce à un suivi rigoureux du fonctionnement et des coûts, les niveaux de dépenses actuels devraient être maintenus à l'avenir malgré une utilisation accrue du système. La tendance pour les systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations à avoir davantage recours aux ressources serveur internes s'est en outre poursuivie.

377. Pour ce qui du système de courrier électronique de l'OMPI, le taille totale des boîtes aux lettres de l'OMPI a été maintenu en deçà de 220 gigaoctets par suite de mesures visant à limiter leur taille. Le nombre moyen de messages électroniques externes reçus ou envoyés quotidiennement était de 39 100, pour un volume 1,97 gigaoctets. Seul un cinquième de l'ensemble des messages reçus constituaient du courrier utile, la majorité d'entre eux étant des

messages non sollicités (SPAM) (76,9%) ou contenant des virus (3,4%). La productivité et le confort des membres du personnel ont été considérablement améliorés à la mi-2004 par l'introduction d'un système de filtrage aux passerelles de courrier électronique qui élimine la plupart du courrier non sollicité.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Cette activité sera menée dans la mesure des ressources disponibles.

Résultats au regard des objectifs convenus :

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

- le taux moyen de disponibilité du système informatique central du CIC était de 100% pendant les heures de travail (8 h 30 à 17 h 30) et de 99,95% durant les heures de travail étendues (7 heures à 21 heures);
- le taux de disponibilité des systèmes informatiques du PCT était de 99.48%, et celui des bases de données Oracle et des autres systèmes utilisés par le PCT pour ses opérations de 99.98%;
- le système de courrier électronique de l'OMPI, qui comprend cinq serveurs et trois passerelles, avait un taux de disponibilité de 99.8%.

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Le temps de résolution des incidents varie énormément en fonction de la complexité du problème soumis et de la disponibilité du personnel technique.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

La maintenance du système et la disponibilité de la documentation à l'intention des utilisateurs restent des priorités.

Résultat escompté : Fonctionnement fiable et stable du WIPOnet et des services Web connexes de l'OMPI.

378. Au début de l'année 2004, la responsabilité de la maintenance des services WIPOnet a été transférée d'IBM, fournisseur du WIPOnet, au CIC, permettant ainsi de réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le même niveau de disponibilité des services pour les États membres. Au cours de la même période, le service d'assistance a cessé d'être assuré par le fournisseur externe SITA pour être pris en charge en interne, et une assistance a été fournie aux offices de propriété intellectuelle nationaux pour leur permettre de passer du prestataire général du WIPOnet aux fournisseurs d'accès Internet locaux.

379. Une utilisation accrue du réseau trilatéral (TriNET) pour le transfert de données sécurisé entre les offices de la coopération trilatérale a été remarquée.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Non disponible

Résultats au regard des objectifs convenus :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu de la part des utilisateurs.

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

Le temps de bon fonctionnement des systèmes était de 99,95%

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Le temps de réponse moyen était de 48 heures.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

Des guides d'utilisation et des listes de questions fréquemment posées révisés ont été publiés.

Résultat escompté : Intégration des services WIPOnet aux services informatiques existants afin d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

380. À la lumière des résultats d'une évaluation de l'utilisation des services du WIPOnet, certains services sous-utilisés ont, lors du transfert de ce dernier au CIC, été supprimés et l'architecture de sécurité a été simplifiée afin d'éliminer les obstacles que pouvaient rencontrer certains utilisateurs.

Indicateurs d'exécution

Nombre de fonctionnaires et de systèmes de l'OMPI utilisant les services du WIPOnet :

Ce nombre était de 1281

Nombre de services du WIPOnet et de services informatiques existants intégrés :

Non disponible

Résultat escompté : Mise à la disposition des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle d'un ensemble complet de produits et de services Web destinés en particulier aux offices de propriété intellectuelle des États membres qui possèdent une connexion à l'Internet.

381. Le WIPOnet fonctionne à partir d'une plate-forme Domino (IBM) et offre des services d'hébergement de sites Web et de courrier électronique, des groupes de discussion en ligne et des services ftp (protocole de transfert de fichiers).

Indicateurs d'exécution

Statistiques d'utilisation des différents services :

Courrier électronique : 16 500 messages par mois.

Le WIPOnet héberge 24 sites Web d'offices de propriété intellectuelle.

Nombre d'utilisateurs inscrits utilisant les services Web du WIPOnet :

Environ 1000 utilisateurs inscrits utilisent les services Web du WIPOnet.

Retour d'information des utilisateurs sur la pertinence des services Web de l'OMPI compte tenu de leurs besoins :

Les résultats de l'évaluation du projet WIPOnet montrent que les services offerts par la plate-forme WIPOnet sont jugés utiles par les offices de propriété intellectuelle pour ce qui est de la communication et d'autres utilisations générales relatives à la propriété intellectuelle. Les offices de propriété intellectuelle ont toutefois fait part de leur souhait de disposer de certains services spécifiquement axés sur la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Amélioration de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle.

382. L'année 2004 a vu la mise en place d'un système de gestion des documents fondé sur le Web destiné à faciliter l'accès aux documents publiés sur le site Web public de l'OMPI et à améliorer les processus d'ensemble de publication des documents. Plusieurs applications fondées sur le Web et plusieurs applications administratives (Évolution, système de gestion des litiges relatifs aux noms de domaine, accès en ligne aux comptes courants) ont été modifiés pour pouvoir être intégrés dans le système AIMS. L'OMPI a en outre lancé une base de données sur les traités qui permettra aux utilisateurs externes d'obtenir, par l'intermédiaire du site Web public de l'Organisation, des informations détaillées sur les traités administrés par l'OMPI. L'Organisation a également fourni une assistance technique à l'appui du système d'enseignement à distance.

Indicateurs d'exécution

Nombre de demandes d'accès enregistrées sur les sites Web hébergés par l'OMPI :

Environ 90 millions de pages Web ont été appelées en 2004.

Nombre de pages d'information publiées sur les serveurs Web de l'OMPI :

Plus de 30 serveurs ont été maintenus en fonctionnement pour assurer des services fondés sur l'Internet avec un taux de disponibilité de près de 100%.

Nombre, disponibilité et utilisation d'autres services Web tels que services de téléconférence ou de visioconférence et cours d'enseignement à distance :

860 000 publications selon le PCT et 410 000 enregistrements selon le système de Madrid étaient disponible sur le Web à la fin de l'année 2004.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.2 en 2004 : 17 384

Sous-programme 13.3 – Systèmes informatiques du PCT

OBJECTIF : Assurer un appui permanent et des services de développement pour tous les systèmes informatiques du PCT afin d'améliorer l'accès des déposants, des offices de propriété intellectuelle et des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle au système du PCT et la communication avec ces parties prenantes, tout en proposant des systèmes qui répondent à l'accroissement du nombre et de la complexité des demandes PCT.

Résultats escomptés : Assurer le fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques du PCT.

383. La stabilité et la disponibilité des systèmes informatiques du PCT a été satisfaisante au cours de l'année 2004. Les activités d'appui système et d'appui logiciel ont notamment consisté à poursuivre les travaux entrepris en 2003 pour apporter les modifications voulues au système afin que ce dernier puisse prendre en charge les modifications du règlement d'exécution du PCT entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004, à apporter les corrections indispensables aux systèmes de production et à assurer les tâches quotidiennes relatives aux opérations du système.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Les accords de niveau de service seront mis en œuvre dans la mesure des ressources disponibles.

Résultats au regard des objectifs convenus :

Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- 270 563 documents ont été numérisés (représentant un total de 5 842 048 pages);
- 45 472 documents de priorité électronique ont été transférés vers des serveurs (représentant un total de 2 332 765 pages);
- 54 998 documents, dont 9206 demandes internationales déposées par voie électronique, ont été reçus et traités;
- 2165 demandes internationales ont été publiées (total : 114 739);
- diffusion de matériel sur support multimédia : 2912 copies DVD de la règle 87 ont été distribuées, de même que 1682 copies DVD et 406 copies CD de l'article 20.
- 1517 CD et 200 DVD ont été transmis pour répondre à des demandes adressées par voie électronique dans le cadre du système de communication sur demande (COR).

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

Le taux de disponibilité des systèmes du PCT était de 99,48%.

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Une moyenne hebdomadaire de 25 demandes d'assistance concernant les opérations ont été traitées.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

La documentation sur les systèmes et la documentation à l'intention des utilisateurs ont été mises à jour en permanence.

Résultats escomptés : Publication entièrement électronique.

384. Au cours de l'année 2004, le texte complet de 5,1 millions de pages de brochures du PCT a été saisi au moyen du système de reconnaissance optique des caractères (ROC) et communiqué aux offices de propriété intellectuelle et aux abonnés en temps opportun.

Indicateurs d'exécution

Qualité des publications produites par des moyens électroniques :

100% des délais de publications ont été respectés en 2004.

Des retours d'information positifs ont été reçus concernant la qualité des publications du PCT (brochures, Gazette du PCT, documents produits dans le cadre du système de communication sur demande (COR)).

Disponibilité et convivialité des publications produites par des moyens électroniques :

Grâce au système COR, les offices de propriété intellectuelle peuvent demander et obtenir les documents dont ils ont besoin en temps voulu.

Pour ce qui est de la disponibilité, le système COR, en 2004, a été entièrement en mesure de prendre en charge la publication et la communication des documents à tous les usagers.

Les offices de propriété intellectuelle ont de plus en plus recours au système COR, le nombre de documents communiqués ayant passé de 5,5 millions en 2003 à 6,8 millions en 2004.

Résultat escompté : Élargissement de la gamme des services proposés aux déposants et aux offices de propriété intellectuelle.

385. Malgré une diminution des ressources disponibles pour les activités de programmation et d'appui, plusieurs services supplémentaires ont été introduits, en particulier le système PCT-SAFE, qui a été mis en place au sein de l'office récepteur du Bureau international et qui permet à tout un chacun d'effectuer un dépôt de demande électronique selon le PCT. Parmi les efforts supplémentaires déployés en matière de dépôt électronique, citons l'élaboration d'une procédure et d'un site Web destinés à aider les offices récepteurs du PCT à se préparer à l'introduction du dépôt électronique, ainsi que la mise en chantier du projet PCT-ROAD, qui vise à permettre le dépôt électronique de demandes auprès des offices récepteurs du PCT par l'intermédiaire d'un support matériel.

Indicateurs d'exécution

Nombre de transactions proposées aux déposants dans le cadre du système PCT-SAFE :

Sept versions du logiciel client PCT-SAFE et trois correctifs ont été diffusés en 2004, les modifications apportées comprenant diverses mises à jour PCT, des corrections de bogues et des petites améliorations fonctionnelles.

Retour d'information des utilisateurs sur la qualité et la variété des services proposés :

Les retours d'information reçus des divers utilisateurs, et en particulier des services d'assistance des systèmes PCT-SAFE et COR, ont permis d'apporter diverses améliorations aux services proposés.

Résultat escompté : BNPI disponibles pour le PCT.

386. Des aménagements techniques importants ont été apportés au système de BNPI pour en réduire les coûts de fonctionnement. L'application a été modifiée pour permettre de rechercher des données dans un espace de stockage de données intégré et les services offerts se sont enrichis d'un accès aux données images du PCT le jour de publication du PCT. La collection de données relatives à l'article 6ter a également été ajoutée au système de BNPI.

Indicateurs d'exécution

Étendue des données figurant dans les bibliothèques :

Les données relatives à l'article 6ter ont été ajoutées au système de BNPI.

Existence de mécanismes d'importation ou de recherche :

Des améliorations ont été apportées aux interfaces utilisateur de recherche. La téléimportation n'a pas pu être introduite en raison de conflits d'allocation de ressources aux programmes.

Retour d'information des parties intéressées, en particulier les offices de propriété intellectuelle :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu.

Résultats escomptés : Optimisation des procédures d'échange de données en ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées.

387. En 2003, un système automatisé de numérisation et de reproduction des documents, le système de communication sur demande (COR), avait été introduit, ce dernier permettant au Secrétariat de communiquer des documents aux offices de propriété intellectuelle non seulement sur papier, mais aussi sur CD ou sur DVD. En 2004, l'OMPI a doté le système COR d'une nouvelle fonction qui permet aux offices de commander les documents qu'ils souhaitent recevoir en ligne, à l'aide d'une interface fondée sur le Web.

388. Un service d'échange de données informatisées (PCT-EDI) a été conçu et mis à disposition des offices de propriété intellectuelle à la mi-2004. Le système PCT-EDI constitue un mécanisme souple, sûr et entièrement automatisé d'échange d'informations relatives à la propriété intellectuelle entre les offices et le Secrétariat. L'Organisation a en outre mis en place un mécanisme de traitement électronique des documents de priorité sous forme électronique émanant de l'Office des brevets et des marques des États Unis d'Amérique (USPTO).

Indicateurs de d'exécution

Nombre, type et qualité des procédures d'échange de données entre le Bureau international, les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées :

- le système COR, en 2004, a été utilisé pour communiquer environ 6,8 millions de documents, soit 116 millions de pages, aux offices de propriété intellectuelle, 88% de ces documents étant sous forme électronique;
- le nouveau système COR en ligne a été utilisé par 33 offices et il est actuellement en train d'être mis en place dans d'autres offices;
- le système PCT-EDI permet aux offices de commander des documents en grandes quantités en format XML et de copier les résultats en vrac. Les offices peuvent également transmettre des documents au Secrétariat. L'Office coréen de propriété intellectuelle a ainsi commencé, en septembre 2004, à transmettre tous ses documents de priorité au Secrétariat au moyen du service de transfert par réseau PCT-EDI;
- en août 2004, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) a commencé à envoyer tous ses documents de priorité au Secrétariat sur CD. À la fin de l'année 2004, 26 000 documents de priorité avaient été transmis sur CD pour être ensuite traités électroniquement par le Secrétariat.

Réalisation des objectifs en matière de sécurité des échanges de données :

- l'objectif de faire accepter par les offices de propriété intellectuelle le niveau de sécurité exigé par l'OMPI pour les systèmes COR en ligne et PCT-EDI a été réalisé;
- les exigences en matière de sécurité relatives au dépôt et au traitement électronique selon le PCT ont été satisfaites conformément aux Instructions administratives du PCT.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.3 en 2004 : 8 631

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du programme 13 en 2004: 34 084

IV. CONCLUSION

389. Les informations figurant dans le présent rapport rendent compte des progrès accomplis par le Secrétariat en 2004 dans la réalisation des objectifs et des résultats escomptés figurant dans le programme et budget de l'exercice biennal 2004-2005.

390. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner le contenu du présent document et à l'approuver.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
ADN	acide désoxyribonucléique
AIMS	Système de gestion de l'information administrative
BETS	Système de suivi des dépenses budgétaires
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation
ccTLD	Domaine de premier niveau qui est un code de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEI	Communauté des États indépendants
CIPIH	Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (OMS)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLAIMS	Système automatisé d'information en matière de classement
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CMO	organisme de gestion collective
DVD	disque numérique universel
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
OEB	Office européen des brevets
UE	Union européenne
FINAUT	système de gestion financière
gTLD	domaine générique de premier niveau

IAC	Commission consultative du monde de l'entreprise
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
ADI	autorité de dépôt internationale
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, au savoirs traditionnels et au folklore
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
CIB	Classification internationale des brevets
BNPI	bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
IPER	rapport d'examen préliminaire international
CCI	Centre du commerce international (CNUCED/GATT)
PMA	pays les moins avancés
ONG	organisation non gouvernementale
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de développement et de coopération économiques
CCP	Commission consultative des politiques
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT-EASY	système de dépôt électronique des demandes selon le Traité de coopération en matière de brevets
PCT-EDI	Service d'échange de données informatisées du Traité de coopération en matière de brevets
PCT-ROAD	PCT-Receiving Office Administration

PCT-SAFE	PCT Secure Applications Filed Electronically-sécurité des demandes déposées par voie électronique
PLT	Traité sur le droit des brevets
R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SDWG	Groupe de travail sur les normes et la documentation
PME	Petites et moyennes entreprise
SPLT	projet de traité sur le droit matériel des brevets
TAIEX	Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne)
TLT	Traité sur le droit des marques
Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce
UDRP	Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

OMS	Organisation mondiale de la santé
WIPOnet	Réseau mondial d'information de l'OMPI
OMM	Organisation météorologique mondiale
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
OMC	Organisation mondiale du commerce
XML	eXtensible Markup Language

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

INDEX

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. Résumé des progrès accomplis en 2004 vers la réalisation des objectifs stratégiques	2
III. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME à mi-parcours de l'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL	14
PROGRAMME PRINCIPAL 02 - Direction générale	14
Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général	14
Sous-programme 02.2 - Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures	15
Sous-programme 02.3 - Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques	20
Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure	22
PROGRAMME PRINCIPAL 03 - Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	26
Sous-programme 03.1 - Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets	26
Sous-programme 03.2 - Système du PCT	29
Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)	34
Programme principal 04 - Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	36
Sous-programme 04.1 - Développement du droit international et des services	37
Sous-programme 04.2 – Systèmes d'enregistrement international	39
Sous-programme 04.3 - Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels	45
PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Droit d'auteur et droits connexes	47
Sous-programme 05.1 – Développement du droit international du droit d'auteur	48
Sous-programme 05.2 - Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur	50
PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Centre d'arbitrage et de médiation	54
Sous-programme 06.1 – Services d'arbitrage et de médiation	55
Sous-programme 06.2 - Politiques et procédures en matière de noms de domaine	56
PROGRAMME PRINCIPAL 07 - Questions diverses de propriété intellectuelle	57
Sous-programme 07.1 - Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore	58
Sous-programme 07.2 - Propriété intellectuelle et sciences de la vie	64
Sous-programme 07.3 - Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle	65
PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Coopération avec les pays en développement	67
Sous-programme 08.1 - Renforcement des capacités aux fins du développement	68
Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers	75

PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Coopération avec certains pays d’Europe et d’Asie	80
PROGRAMME PRINCIPAL 10 - Académie mondiale de l’OMPI	83
Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance	83
Sous-programme 10.2 – Formation professionnelle	85
Sous-programme 10.3 – Élaboration des politiques, enseignement et recherche	86
PROGRAMME PRINCIPAL 11 – La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d’une culture de la propriété intellectuelle	89
Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement	90
Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME	92
Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé	95
Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public	96
Programme principal 12 – Gestion des ressources	99
Sous-programme 12.1 – Opérations financières	99
Sous-programme 12.2 – Gestion des ressources humaines et des connaissances	101
Sous-programme 12.3 – Service des conférences, Service linguistique et Service d’impression des documents	108
Sous-programme 12.4 – Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments	112
Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction	115
PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Techniques de l’information	116
Sous-programme 13.1 – Politiques et systèmes informatiques	116
Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques	120
Sous-programme 13.3 – Systèmes informatiques du PCT	124
IV. CONCLUSION	128

[Fin de l’annexe II et du document]